Pause - 15 minutes



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

205e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

7 décembre 2020 | 10 h – 17 h 30 (HE)

Réunion virtuelle | Les informations pour se connecter à Zoom figurent dans l'invitation de calendrier Outlook Se reporter au besoin au <u>Manuel des politiques du conseil</u> et au <u>Règlement administratif</u>

1.	OUVERTURE
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour - J. Boudreau QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.
	1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 4 à 5)
	 1.3 Examen de la réunion précédente – J. Boudreau (pages 6 à 7) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2.	RAPPORTS DE LA DIRECTION
	2.1 Rapport de la présidente – J. Boudreau (pages 8 à 9)
	2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
	2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - T3, et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG – G. McDonald, B. Dony, M. Mahmoud (pages 10 à 32)
3.	ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion.
	3.1 Approbation des procès-verbaux (pages 33 à 43) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 2 octobre 2020 soit approuvé tel que présenté.
	3.2 Document du BCCAG (pages 44 à 74) QUE le Guide public sur la gestion du risque soit approuvé pour publication dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
	3.3 Équipe de leadership du BCCAG (pages 75 à 76) QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, comme suit : a) Margaret Anne Hodges comme vice-présidente b) Frank George comme président c) Mahmoud Mahmoud comme président sortant
	3.4 Équipe de leadership du BCAPG (pages 77 à 78) QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau d'agrément pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, comme suit : a) Paula Klink comme vice-présidente b) Pierre Lafleur comme président c) Bob Dony comme président sortant

4. AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL

4.1 Budget 2021 et cotisation par personne pour 2023 – D. Gelowitz (pages 79 à 110)

- 1. QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2021 comprenant :
 - a) le budget opérationnel 2021 de 11 millions \$ de revenus et de 12,3 millions de dépenses
 - b) le budget d'immobilisations 2021 de 59 500 \$
 - c) le budget de projets 2021 de 1 251 718 \$ prélevé des fonds de réserve pour les projets et programmes suivants :
 - Programme d'amélioration de l'agrément
 - Projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE)
 - Projet d'évaluation sur la base des compétences
 - Programme Espace (Infrastructure de TI)
 - Projet d'amélioration de la base de données nationale sur les effectifs
- 2. QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2023 reste à 10,21 \$ par titulaire de permis, sur recommandation du Comité FAGR.

4.2 Plan de travail 2021 du BCAPG – B. Dony (pages 111 à 113)

QUE le conseil approuve le plan de travail du BCAPG.

4.3 Plan de travail 2021 du BCCAG – M. Mahmoud (pages 114 à 120)

QUE le conseil approuve le plan de travail du BCCAG.

4.4 Sondage sur l'efficacité de la gouvernance – N. Hill (pages 121 à 126)

- 1. QUE le conseil approuve une dérogation au processus d'auto-évaluation du conseil, tel que défini dans la politique 4.12, afin d'intégrer les principaux aspects de l'évaluation dans le sondage sur l'efficacité de la gouvernance, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.
- 2. QUE le conseil approuve le contenu du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.

4.5 Plan de consultation du conseil – D. Chui (pages 127 à 130)

QUE le conseil approuve le plan de consultation du conseil pour 2021.

4.6 Révision de politiques – N. Hill (pages 131 à 184)

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

- a) 5.3, Situation financière
- b) 5.5, Protection des biens
- c) 5.6, Planification
- d) 5.7, Rémunération et avantages sociaux
- e) 2, Définitions
- f) 1.5, À propos du manuel
- g) 4.11, Délégation conseil-direction

- h) 4.9, Rôle du président
- i) 5, Devoirs et contraintes du chef de la direction
- j) 7.11, Consultation du conseil
- k) 4.13, Évaluation des administrateurs
- *1)* 4.7, Surveillance du chef de la direction
- m) 4.8, Profil de compétences du conseil
- n) 1.4, Plan stratégique

4.7 Évaluation des présidents – D. Lynch (pages 185 à 188)

QUE le conseil approuve le contenu du sondage d'évaluation des présidents du conseil, sur recommandation du Comité RH.

4.8 Modification des objectifs 2020 du chef de la direction – D. Lynch (pages 189 à 193)

QUE le conseil approuve la modification des objectifs 2020 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.

Déjeuner

5.	RAPPORTS	
	5.1 Registre des risques – D. Gelowitz (pages 194 à 209)	
	5.2 Comité FAGR – D. Gelowitz (diapos)	
	5.3 Comité sur la gouvernance – N. Hill (diapos)	
	5.4 Comité RH – D. Lynch (diapos)	
	5.5 Groupe de travail sur le plan stratégique – J. Boudreau (dia	pos)
	5.6 Champion 30 en 30 du conseil – J. Dunn (diapos)	
6.	QUESTIONS DIVERSES	
7.	PROCHAINES RÉUNIONS	
	Réunions du conseil	
	 23 et 24 février 2021 (virtuelle) 7 avril 2021 (virtuelle) 28 et 29 mai 2021 (Halifax, NS) 	 1^{er} octobre 2021 (Ottawa, ON) 13 décembre 2021 (Ottawa, ON)
	Réunions des comités 2020-2021	1
	 Comité RH : 8 décembre 2020 (virtuelle) Groupe de travail sur le plan stratégique : 8 décembre 2020 (virtuelle) Comité FAGR : 25 février 2021 (virtuelle) 	 Comité sur la gouvernance : 3 mars 2021 (virtuelle) Comité FAGR : 17 mars 2021 (virtuelle) Comité des RH : 29 mars 2021 (virtuelle) Comité FAGR : 12 mai 2021 (virtuelle)
8.	SÉANCES À HUIS CLOS	
	8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, personnes membres du personnel QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recomman assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du gouvernance, le directeur des finances et la vice-présidente des	ndation du conseil. Les seules personnes autorisées à y le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du conseil, la secrétaire générale, l'administratrice de la
	8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de l a QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recomman assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et	ndation du conseil. Les seules personnes autorisées à y
	8.3 Administrateurs et administratrices du conseil seulement QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recomman assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.	ndation du conseil. Les seules personnes autorisées à y
9.	CLÔTURE (motion non requise si toutes les questions ont été t	raitées)



Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. L'influence n'est pas forcément réelle. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cernez le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple: Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon
objectivité?
Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



	Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
	Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
	Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
	Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
	Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
	Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
	Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
	Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
	Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?
Con	nment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?
	Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
	Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
	Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
	Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
	Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd., 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	8 avril	Le personnel révisera le texte de la motion	Secrétariat	1 ^{er} mars	
	2020	portant sur les états financiers audités avant la		2021	
		réunion de 2021.			

Dernière mise à jour : 19 novembre 2020		KathyBails	Movine Bellet	chisten Bell	Jean Boudes	Victor Ben's	JethCard	Dannychui	Justin Duni	Durante Geloi	Marcy Hill	Jest Holm	Sudhir Ma	Tim Joseph	Carole Langth	e David Linet	Dawn Heddhir	Mace st Relly Rel	d Changirsa	de la	x Richard Tri	nicoles Tures	on Mike Writer
Réunions du conseil	,					/			/		/	/	/	/									
15 juin, virtuel	✓	*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓
2 octobre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sommet de formation 4 Seasons							1/					1/			1	1 /				• 1			
1er novembre 2020 au 31 janvier 2021 (90 jours)							Y						✓		1	4/		✓					
DCADC																							
BCAPG				√	./	 	√								./		√						
6 et 7 juin, virtuel				∨ ✓	V	\ \ \ \	V						V /		v		, v	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \					
19 et 20 septembre, Vancouver				V			•								V			•					
BCCAG																							
31 juillet, virtuel											✓							√					
21 et 22 septembre, Vancouver				√							✓		✓		✓		√	1					
Comité FAGR																							
15 juin, virtuel			✓						✓			✓		✓					✓				✓
14 août, hybride			✓	✓			✓		×			✓		✓	✓			✓	✓		✓		✓
21 octobre, virtuel			✓	✓					✓			✓		×				✓	✓				✓
10 novembre, virtuel			✓	✓					✓			✓		×				✓	✓				✓
Comité sur la gouvernance																							
15 juin, virtuel		✓			✓		✓			✓					✓					×			
9 septembre, virtuel		✓		✓	✓		✓			✓					✓			✓		✓			
17 novembre, virtuel		✓		✓	✓					✓					✓			✓		✓			
Comité RH				· ·													T /						
23 mai, virtuel				✓			✓								√	√	√						
15 juin, virtuel				√			√								√	√	✓						
17 septembre, virtuel				✓			✓								✓	✓	✓						
																							1
Groupe de travail sur le plan stratégique																							
Groupe de travail sur le plan stratégique	✓			√		✓	✓								√			✓				✓	
Groupe de travail sur le plan stratégique 11 juin, virtuel 16 juillet, virtuel	✓ ✓			✓ ✓		√ x	✓ ✓								√			√				✓ ✓	

Présence obligatoire
Présence non obligatoire
Présence pour une partie de la réunion

Présence obligatoire, s'est excusé.e



Rapport de la présidente Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020

Poursuivi les conversations téléphoniques hebdomadaires avec le chef de la direction

1^{er} septembre – Conférence annuelle d'IEEE Canada sur le génie électrique et informatique Pris la parole au Technology Leadership Forum et participé à une table ronde sur le rôle en évolution de la technologie dans notre société post-pandémique

9 sept. – Réunion du Comité sur la gouvernance

10 sept. – Réunion du Groupe de travail sur le plan stratégique

17 sept. – Réunion du Comité RH

18 sept. – AGA (virtuelle) d'Engineers Nova Scotia Présenté les salutations d'Ingénieurs Canada et fait le point sur nos activités

18 sept. – 90° AGA (virtuelle) de l'APEGS

19 sept. – Réunion (virtuelle) du Bureau d'agrément – observé la réunion le samedi, mais n'ai pas participé à l'atelier du dimanche

Le Bureau d'agrément a reçu des rapports, pris des décisions d'agrément, et élu une viceprésidente qui doit être approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada.

21 sept. – Réunion (virtuelle) du Bureau des conditions d'admission

Le Bureau des conditions d'admission a élu une vice-présidente et approuvé le Guide public sur la gestion du risque, qui doivent être soumis à l'approbation du conseil.

22 sept. – Réunion du Comité sur la gouvernance

1er et 2 octobre – Réunions (virtuelles) de l'automne 2020 d'Ingénieurs Canada

6 oct. – Réunion des trois présidents

Discuté du contenu de l'introduction du Plan stratégique 2022-2024

13 oct. – Réunion du Comité RH

14 oct. – Réunion des trois présidents

Finalisation de l'ordre du jour de la réunion du conseil de décembre

15 oct. – AGA (virtuelle) d'Engineers Geoscientists Manitoba

Présenté les salutations d'Ingénieurs Canada et fait le point sur nos activités récentes

17 oct. – AGA (virtuelle) d'Engineers and Geoscientists British Columbia Transmis les salutations écrites d'Ingénieurs Canada qui ont été lues par la présidente L. Mah

21 oct. – Téléconférence du Comité FAGR

22 et 23 oct. – Participé aux séances de consultation des organismes de réglementation au sujet du prochain plan stratégique

25, 26 et 27 oct. – Congrès national 2020 du leadership de l'Association des firmes de génieconseil - Canada (AFGC) (Ottawa) – événement annulé Le président/la présidente et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada assistent habituellement à cet événement, qui a été annulé en raison de la pandémie de COVID-19

26 oct. – Assisté (virtuellement) à la présentation de l'OIQ au Cercle canadien de Montréal – « Réussir le développement durable et relever le défi climat : l'atout du génie québécois »

27 oct. – Participé à la réunion du Groupe des chefs de direction avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

29 oct. – Réunion du conseil de l'AIGNB



NOTE DE BREFFAGE: Pour information

Rapport de rendement intermédiaire du TR3									
Objet :	Fournir au conseil un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique.								
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil								
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction Mahmoud Mahmoud, président du BCCAG Bob Dony, président du BCAPG								
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction								

Contexte

En septembre 2018, le conseil a donné les instructions suivantes pour les rapports de rendement intermédiaires sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique 2019-2021 :

- Des rapports de rendement intermédiaires devront être présentés au conseil par le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission lors des réunions de mai, d'octobre et de décembre.
- Un rapport de rendement annuel devra être soumis au conseil en février et aux membres en mai.
- Le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission devront fournir leur évaluation de la probabilité de produire les résultats attendus pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel, tels que définis dans le Plan stratégique, avant la fin de la période du plan (2021).
- Des commentaires explicatifs devront être fournis pour tout élément dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent.
- Une « carte de pointage » d'une page, avec pages de détails à l'appui, devra être fournie pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.
- Le conseil demandera au chef de la direction et aux présidents des explications sur les aspects faisant exception (dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent).
- Le modèle et le processus de production de rapport devront être adaptés et améliorés en fonction de l'expérience acquise à l'usage.

Lors de sa réunion de février 2020, le conseil a demandé qu'on améliore le rapport en y ajoutant des mesures ou des indicateurs de rendement clés. Le personnel effectuera ce travail pendant le reste de 2020 et le début de 2021, de sorte que le modèle de rapport pour le plan stratégique 2022-2024 présentera le niveau de détail demandé.

Rapport de situation

- Ce rapport de rendement intermédiaire couvre le troisième trimestre de 2020 (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020).
- Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG, avec l'appui du personnel.
- Trois priorités stratégiques ont subi des perturbations au troisième trimestre.
 - En ce qui concerne la PS1 Programme d'amélioration de l'agrément, les objectifs annuels sont retardés.
 Le nouveau logiciel de gestion de l'agrément (Tandem) sera lancé pour les visites d'agrément de

- l'automne 2021, pas de 2020. Ce retard est en grande partie attribuable aux problèmes de ressources du fournisseur. Le travail sur la gestion des bénévoles est également retardé en raison du manque de ressources humaines. Les résultats stratégiques demeurent en bonne voie.
- Les objectifs annuels de la PS2 Responsabilité en matière d'agrément subissent certaines perturbations. Ces objectifs ne sont pas arrimés sur les années universitaires, qui s'étendent de septembre à juin. Ainsi, même si le cadre d'évaluation a été lancé en juin dernier (tel qu'initialement prévu dans le plan stratégique), toutes les données ne seront pas recueillies avant juin 2021. Les améliorations ne pourront être déterminées et mises en œuvre qu'après cette date pas en 2020. On prévoit que les résultats stratégiques seront néanmoins produits d'ici la fin de la période du plan stratégique.
- La PS4 concernant le Projet d'Évaluation sur la base des compétences (EBC) est retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Les organismes de réglementation ne seront pas prêts à lancer le système en 2020 à cause d'un manque de ressources. Le projet est donc retardé et sera parachevé au cours du TR2 de 2021. Le projet demeure dans les limites du budget et tous les résultats stratégiques seront produits.

Prochaines étapes

Conformément aux instructions du conseil, les mesures possibles comprennent les suivantes :

- Modification du format ou du processus d'élaboration des rapports.
- Clarification des progrès réalisés jusqu'à présent.
- Modifications apportées à la mise en œuvre et/ou à l'opérationnalisation du plan stratégique approuvé par les membres.
- L'ébauche du rapport annuel de rendement stratégique, comprenant le rapport du TR4, sera soumise au conseil à sa réunion de février 2021, et le conseil sera invité à l'approuver pour présentation aux membres à titre d'information à l'assemblée annuelle des membres de mai 2021.

Annexes

Le rapport de rendement intérimaire du TR3 est présenté en annexe.

Rapport de rendement intermédiaire – TR3 de 2020

	TF	R1	TF	R2	TF	₹3
Priorités stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégique	s Objectifs annuels	Résultats stratégique	Objectifs annuels	Résultats stratégique
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	>>>>>	>	>>>>>	>>>	>>>	>>>>>
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	>>>		>>>		>>>	
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	>>>>>	} }}}		>>>>>	>>>>>	} }}}
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	>>>>>	>>>>>	>>	>>>>>	>>	>>>>>
Impératifs opérationnels						
IO1 Agrément	>>>>>	>>>>>	>>>	\\\\		>>>>>
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	>>>>>	>>>>>	>>>>>	\\\\	>>>>>	>>>>>
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	>>>>>	>>>>>	>>>	>>>>>	>>>	>>>>>
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	>>>>>	>>>>>	>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>
IO6 Surveillance, recherches et conseils	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>
IO7 Mobilité internationale	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>
IO8 Promotion et rayonnement	>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>
IO9 Diversité	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>
IO10 Protection des marques officielles	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>	>>>>>

Cote			
Évaluation de la progression des objectifs annuels :			tion de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques vant la fin de la période du plan stratégique :
*	100 % (tous les objectifs ont été atteints)	*	100 % (les résultats ont été produits)
>>>>>>	Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie	>>>>>>	Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats
	Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie		Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats
	Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie		Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats
>>	Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie	>>	Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats
>	Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises	>	Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats

PS1 Programme d'amélioration de l'agrément

Responsabilité : Chef de la direction Pondération : 4 (la plus élevée) Objectifs annuels:

Résultats stratégiques :



Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Objectifs pour 2020:

- Commencer à configurer et tester notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'Ingénieurs Canada.
- Planifier la transition au système de gestion de l'agrément pour les EES, le BCAPG et Ingénieurs Canada.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.
- Intégrer dans l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2020 les améliorations découlant du cycle de 2019.

Réalisations au TR1:

- Entrepris la découverte et la configuration de Tandem avec Armature (notre fournisseur) afin de répondre aux besoins de l'agrément.
- Publié le rapport Des ingénieurs canadiens pour l'avenir de 2018, en utilisant pour la première fois les données recueillies au moyen de Tandem.
- Collaboré avec la direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour configurer les améliorations à apporter à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2020.
- Entrepris une conversation sur le report du lancement prévu de Tandem en 2020 pour les visites et les décisions d'agrément, compte tenu des retards éprouvés par le fournisseur et des perturbations causées par la COVID-19 dans les EES.

Réalisations au TR2:

 Poursuivi le processus de découverte avec Armature afin de définir le fonctionnement du système de gestion des données.

Réalisations au TR3:

 Poursuivi le processus de découverte avec Armature afin de définir le fonctionnement du système de gestion des données.

Commentaires:

Le nouveau logiciel de gestion de l'agrément (Tandem) ne sera pas lancé pour les visites d'agrément de l'automne 2020. Ce retard est en grande partie attribuable aux problèmes de ressources du fournisseur, ainsi qu'au délai supplémentaire à consacrer au processus de découverte pour s'assurer que le produit final fournit tous les résultats exigés. Cette étape devrait être parachevée au TR4, et le système définitif et la formation seront lancés au TR1 de 2021.

Le travail sur le processus de gestion des bénévoles demeure en suspens en raison du manque de ressources humaines.

PS2 Responsabilité en matière d'agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs annuels:

Résultats stratégiques :



Résultats attendus :

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Objectifs pour 2020:

- Une première mesure annuelle du système d'agrément est effectuée, sur la base du processus établi en 2019.
- Les résultats du premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives sont communiqués à toutes les parties prenantes.
- Les mesures et le processus de mesure lui-même sont examinés, précisés et actualisés en fonction des leçons retenues et de la rétroaction des parties prenantes.
- (Objectif de 2019) La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.
- (Objectif de 2019) Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est mis au point.

Réalisations au TR1:

- Lors de sa réunion du 8 février, le BCAPG a approuvé une recommandation à soumettre au conseil d'Ingénieurs Canada en vue réduire le nombre d'UA de 1 950 à 1 850. Tout en appréciant la réduction recommandée, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada préférerait 1 800 UA. La recommandation sera examinée à la réunion du conseil de mai 2020.
- En mars 2020, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a finalisé le cadre d'évaluation et lancé la mise en œuvre du processus de mesure annuel. La collecte de données commencera en juin; les communications destinées à toutes les parties prenantes touchées se poursuivront au cours du TR1 et du TR2.

Réalisations au TR2:

- Le BCAPG a approuvé le cadre d'évaluation le 6 juin 2020, et la collecte de données a été lancée le 25 juin 2020.
- Une mise à jour sur ce travail a été communiquée à toutes les parties prenantes dans l'Infolettre du PAA du 30 juin 2020.

Réalisations au TR3:

- La collecte de données s'est poursuivie et se terminera en juin 2021.
- Les communications concernant le processus de responsabilité en matière d'agrément ont été publiées dans notre site Web et présentées au Groupe national des responsables de l'admission.

Commentaires:

La réalisation des objectifs annuels est quelque peu perturbée, car ces objectifs ne sont pas arrimés sur les années universitaires, qui s'étendent de septembre à juin. Ainsi, même si le cadre d'évaluation est lancé cette année (tel qu'initialement prévu dans le plan stratégique), toutes les données ne seront pas recueillies avant juin 2021. Les améliorations ne pourront être déterminées et mises en œuvre qu'après cette date – pas en 2020. On prévoit que les résultats stratégiques seront néanmoins produits d'ici la fin de la période du plan stratégique.

PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des

femmes en génie

Responsabilité : Chef de la direction Pondération : 4 (la plus élevée) Objectifs annuels:

Résultats stratégiques :



Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Objectifs pour 2020:

- Tous les membres du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada reçoivent une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Le président contacte tous les EES non participants pour les inviter à se joindre au réseau des champions et championnes 30 en 30 d'ici la fin de 2020.
- Publication, dans le site public d'Ingénieurs Canada, d'un rapport sur les pratiques optimales des programmes d'ingénieur stagiaire, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice, et des programmes de sensibilisation des employeurs offerts par les organismes de réglementation.
- Publication, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, d'une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Le réseau des champions et championnes 30 en 30 s'étend à tous les EES.
- Ingénieurs Canada explore l'élaboration d'un module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion qui est offert à tous les organismes de réglementation.

Réalisations au TR1:

- Un atelier de formation sur la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, du Groupe des chefs de direction et du Groupe des présidents est prévu à l'automne 2020. Cette formation sera dispensée par l'organisme EngiQueers.
- Tous les groupes de travail 30 en 30 se sont réunis par téléconférence (élèves du primaire et du secondaire; étudiants au postsecondaire; ingénieurs en début de carrière; industriel). Travaux en cours : le groupe Maternelle à la 12e année élabore la version définitive d'un guide sur le rayonnement pour 30 en 30, et le groupe Développement professionnel s'élargit pour inclure des représentants des entreprises CBCL, SNC Lavalin et Suez.
- Une date en avril 2020 et un ordre du jour avaient été établis pour la réunion annuelle en personne des champions et championnes 30 en 30. Cependant, en raison de la COVID-19, cette réunion a été reportée au TR4 de 2020.

Réalisations au TR2:

- Un aspect clé du recrutement et du maintien en poste des femmes dans la profession consiste à accroître la visibilité de modèles et à reconnaître les importantes contributions des ingénieures. La Journée internationale des femmes en génie (INWED), célébrée le 23 juin, a été l'occasion de rehausser la visibilité de femmes en génie et de mettre en lumière les contributions importantes que leur travail d'ingénierie apporte à leurs collectivités. Pour illustrer le thème de cette année Transformer le monde (#ShapeTheWorld) Ingénieurs Canada a choisi de mettre en valeur des femmes en génie qui ont mobilisé leurs compétences et leurs ressources pour aider la population canadienne à surmonter les défis sans précédent de la crise sanitaire.
- Tous les groupes de travail 30 en 30 se sont réunis par téléconférence (maternelle à la 12e année; étudiants au postsecondaire; ingénieurs en début de carrière; industrie). Travaux réalisés : discussion sur l'impact de la COVID-19 sur le rayonnement auprès des filles; échange de pratiques exemplaires pour l'engagement en ligne; discussion sur l'impact de la COVID-19 sur les enseignantes et les étudiantes diplômées; présentation de Shivani Nathoo, ingénieure stagiaire, sur son parcours en tant que leader et sur l'égalité des genres à l'Université de Toronto, et discussions sur des projets de recherche nationaux visant à cerner l'impact de la pandémie sur les femmes en génie.
- La réunion annuelle en personne des champions et championnes 30 en 30 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

Réalisations au TR3:

- Publication d'une nouvelle ressource visant à aider les employeurs d'ingénieurs à accroître la diversité et la rétention.
 L'atelier de formation sur la diversité et l'inclusion devant être offert à l'automne 2020 au conseil, au Groupe des chefs de direction et au Groupe des présidents a été reporté à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Un consultant a été embauché pour réaliser une analyse comparative axée sur le genre et un rapport sur les pratiques exemplaires des programmes offerts par les organismes de réglementation afin de soutenir les diplômées en génie (p. ex. : programmes d'ingénieur stagiaire, aide à l'obtention du permis, mentorat, bourses d'études et programmes de sensibilisation des employeurs).
- L'analyse de l'engagement des parties prenantes envers la marque est en cours. Les entrevues internes sont terminées, et on réalisera des entrevues avec des femmes en génie afin d'explorer leurs expériences post-diplomation, durant le processus d'obtention du permis, et durant les étapes ultérieures de leur carrière.
- L'ébauche de fiche de pointage pour 30 en 30 est soumise à la consultation des champions et championnes de 30 en 30.

Co	m	me	nt	:ai	res	
-						

PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Responsabilité: Chef de la direction

Pondération: 2

Objectifs annuels:



Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Objectifs pour 2020:

- Terminer le projet : un système entièrement bilingue et comprenant les compétences requises en milieu canadien.
- Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais et en français.
- Achèvement et clôture du projet.

Réalisations au TR1:

- Continué à tenir des téléconférences bihebdomadaires.
- Signé un addenda avec EGBC (pour l'ajout des compétences requises en milieu canadien produits livrables 9 et 10)
- Terminé les produits livrables 3 et 5 (système de gestion de l'apprentissage et interfaces de programmation d'applications)
- Entrepris l'élaboration d'un plan de projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs et la détermination des paramètres.
- Élaboré un cadre de surveillance et d'évaluation.
- Planifié la tenue d'une réunion en personne en avril (maintenant annulée en raison de la COVID-19)

Réalisations au TR2:

- Continué à tenir des téléconférences bihebdomadaires.
- Continué à préciser le plan de projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs en collaboration avec les organismes de réglementation participants.
- Entrepris la traduction du Système de gestion de l'apprentissage en collaboration avec EGBC.

Réalisations au TR3:

- Continué à tenir des téléconférences bihebdomadaires.
- Continué à préciser le plan de projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs en collaboration avec les organismes de réglementation participants.
- Poursuivi le travail de traduction du système de gestion de l'apprentissage en collaboration avec EGBC.

Commentaires:

En raison des problèmes de disponibilité des organismes de réglementation, le système d'évaluation sur la base des compétences ne sera pas lancé dans toutes les zones de compétence avant le TR2 de 2021. Il s'agit d'un retard, car le projet devait se terminer en 2020. Le projet demeure dans les limites du budget, et les résultats stratégiques seront produits d'ici la fin du projet.

IO1 Agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération: 3

Objectifs annuels:



inderation . 5

Résultats attendus :

• Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agréer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Objectifs pour 2020:

- Mener les activités d'agrément :
 - Effectuer des visites à 4 EES du cycle 2019-2020 et 10 EES du cycle 2020-2021
 - Rendre des décisions visant 74 programmes de premier cycle (51 visites + 13 avis de changement important + 10 rapports)
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément.
 - Modèle de rapport du visiteur général
 - Solution de rechange aux UA (soit les unités d'apprentissage)
 - Nouvelle définition de la conception en ingénierie
 - Révision globale des documents devant être utilisés dans Tandem
 - Élaborer des moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30
 - Examiner les exigences en matière de documentation à fournir sur place
 - Réponse à la demande de DDIC concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément
 - Répondre à la demande de DDIC concernant les clauses de l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice qui portent sur les restrictions visant la répartition des UA
 - Étudier le mandat du Comité des politiques et des procédures et faire des recommandations à ce sujet (conformément à la recommandation 17 du Groupe de travail sur les nominations)

Réalisations au TR1:

- Visité 6 programmes dans 4 établissements. La visite d'un programme dans un établissement a été perturbée par les fermetures d'écoles causées par la COVID-19. La documentation a été examinée, mais les rencontres avec les membres du corps professoral et le personnel ont été retardées et les inspections de laboratoires ont été reportées à septembre 2020.
- Organisé une rencontre de prise de contact entre les présidents d'équipes de visiteurs et les responsables des EES qui feront l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021.
- Créé un groupe de travail sur la documentation requise pour les visites; la collecte de données, la consultation des parties prenantes et l'analyse sont en cours.
- Le Comité des politiques et des procédures et DDIC se sont entendus sur une recommandation proposée en vue de répondre aux préoccupations de DDIC concernant les clauses de l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice qui portent sur les restrictions visant la répartition des UA.
- Appliqué le processus de consultation d'Ingénieurs Canada aux pratiques existantes de consultation sur l'agrément afin d'en assurer l'harmonisation.

Réalisations au TR2:

- En raison de la pandémie de COVID-19, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le report d'un an de toutes les visites d'agrément du cycle 2020-2021 et la prolongation ponctuelle d'un an des décisions d'agrément.
- La réduction du nombre minimum d'unités d'agrément (UA) de 1 950 à 1 850 a été approuvée à la réunion de mai du conseil d'Ingénieurs Canada.
- Lors de sa réunion du 6 juin, le BCAPG a rendu des décisions concernant 51 programmes visant 13 établissements, et discuté de la recommandation proposée en vue de répondre aux préoccupations de DDIC concernant les restrictions visant la répartition des UA.

 De nouveaux groupes de travail ont été créés pour examiner les enjeux liés à la pandémie de COVID-19 (visites virtuelles et expériences d'apprentissage des étudiants) et d'autres améliorations envisagées par le BCAPG (documentation requise pour les visites, objectifs de 30 en 30, cohérence des décisions d'agrément, mandat du Comité des politiques et des procédures).

Réalisations au TR3:

- La documentation requise pour les visites du cycle 2021-2022 a été approuvée et sera publiée dans le site Web.
- Des groupes de travail ont été mis sur pied pour se pencher sur les enjeux liés à la pandémie de COVID-19, ainsi que sur certaines améliorations possibles. Ces groupes sont responsables des visites virtuelles, des expériences d'apprentissages des étudiants en temps de COVID-19, de la documentation requise pour les visites, de l'intégration des objectifs de l'initiative 30 en 30 dans le processus d'agrément, et de l'examen du mandat du Comité des politiques et des procédures. Tous les groupes sont en bonne voie de livrer leurs produits de travail d'ici la fin de l'année.
- La consultation sur la définition de la conception en ingénierie est en cours.
- Le BCAPG a discuté de la question des programmes internationaux d'échanges d'étudiants avec le GNRA et le Groupe des chefs de direction, et examinera la proposition des doyens à ce sujet.
- Entrepris de valider les données reçues dans le cadre de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur.

Commentaires:

Les activités relatives aux décisions d'agrément ont été considérablement perturbées par la pandémie, et la plupart des visites ont été reportées. Des visites virtuelles de trois nouveaux programmes seront effectuées au cours du cycle 2020-2021. Le personnel et les bénévoles ont recentré leurs efforts sur l'amélioration du processus d'agrément, et tout le travail relatif aux politiques d'agrément demeure en bonne voie.

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Responsabilité : Chef de la direction Résultats stratégiques :

Pondération: 3

Objectifs annuels:

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Objectifs pour 2020 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Soutenir le Groupe des chefs de direction et ses initiatives.
 - Quatre réunions par année.
- Soutenir les groupes nationaux de responsables et leurs initiatives.
 - Responsables de l'admission (GNRA) : deux réunions en personne; responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) : une réunion en personne; responsables de l'exercice (GNRE) : une réunion en personne.
 - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
 - Responsables des TI et des communications : organiser des téléconférences et partager l'information demandée.

Réalisations au TR1:

- Organisé les téléconférences du GNRDAL et du GNRE Sujets de discussion : les tables rondes régulières, notre protocole d'entente, les catégories de permis, l'utilisation des certificats d'autorisation, et autres sujets.
- Mis à jour le tableau de la situation actuelle du DPC (GNRE), diffusé les listes d'ingénieurs exerçant à l'extérieur de leur province d'attache (GNRDAL) et le document Points de référence nationaux (GNRA).

Réalisations au TR2:

- Organisé les réunions virtuelles du GNRA, du GNRE et du GNRDAL.
- Distribué le sondage annuel (GNRDAL), compilé la recherche sur les catégories de permis et la réglementation des entités commerciales (GNRE), actualisé les points de référence nationaux (GNRA), et fourni les commentaires de tous les groupes sur le plan de travail du BCCAG.
- Les responsables des TI se sont réunis virtuellement pour échanger de l'information sur la façon de soutenir les employés en télétravail, les réunions virtuelles du conseil, et les assemblées générales annuelles.
- Le Groupe des chefs de direction a tenu de fréquents appels vidéo pour discuter des effets de la pandémie et trouver des façons de tenir leurs assemblées générales annuelles.

Réalisations au TR3:

- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni en juillet et de nouveau à la fin de septembre pour discuter de sujets de préoccupation communs.
- Le Groupe national des responsables de l'admission s'est réuni virtuellement pendant trois jours en septembre pour discuter de défis communs, de certaines initiatives et des projets d'Ingénieurs Canada.
- Le Groupe national des responsables de l'exercice s'est réuni virtuellement en septembre, et a entrepris la planification de sa réunion annuelle de novembre, qui se tiendra aussi virtuellement.
- Le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi a actualisé son protocole d'entente, assisté à une présentation sur le rapport de 2020 sur la propriété intellectuelle, et finalisé les données contenues dans son sondage annuel de 2020.

IO3 Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilité

Responsabilité: Chef de la direction et BCCAG

Pondération: 3

Objectifs annuels:

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2020:

- Bureau des conditions d'admission : Tenir à jour les programmes d'examens
 - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (reporté de 2019)
 - Révision du programme d'examens sur les matières de base (2004) (reporté de 2019)
 - Révision du programme d'examens de génie biomédical/biochimique (2004) (reporté de 2019)
 - Révision du programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire (2004)
 - Révision du programme d'examens de génie du bâtiment (2007)
 - Révision du programme d'examens d'études complémentaires (2011)
- Bureau des conditions d'admission : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour
 - Nouveau « Guide public sur l'utilisation des technologies et de l'automatisation guide destiné aux ingénieurs »
 - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie »
 - Révision du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie (2009) (reporté de 2019)
 - Révision du <u>Guide public sur la gestion du risque</u> (2012) (reporté de 2019)
 - Révision du Guide sur le programme d'ingénieur stagiaire (2012)
 - Révision du <u>Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession</u>, destiné aux organismes de réglementation (2016)
 - Révision du Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel (2016)
 - Contenu Web sur l'entrepreneuriat
 - Recherche sur les besoins d'un éventuel document pour les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
 - Finalisation de la planification et de la charte de projet, assortie d'un budget, pour la restructuration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE)

Réalisations au TR1:

BCCAG

- Le Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences Guide destiné aux organismes de réglementation a été approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada en février.
- Compte tenu de la rétroaction reçue lors de la consultation, le travail sur l'entrepreneuriat prendra fin.
- Le Groupe de travail sur la diversité et l'inclusion et le Groupe de travail sur le génie logiciel ont été mis sur pied.

Chef de la direction

- La BDNE a été temporairement fermée au TR1 en raison d'un risque de sécurité potentiel découvert le 24 janvier.
 La faille de sécurité a été corrigée, il a été confirmé que le système n'avait pas été piraté, et la BDNE a été remise en ligne le 30 janvier.
- Une première ébauche de charte de projet a été élaborée pour la restructuration prévue de la BDNE.
- Un groupe consultatif a été établi pour la restructuration de la BDNE.
- Un sondage a été mené auprès du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) pour recueillir de l'information sur l'utilisation de la BDNE, les données requises et les demandes d'améliorations.

Réalisations au TR2:

BCCAG

- Lors de la réunion d'avril, les programmes d'examens sur les matières de base, le génie biomédical, le génie logiciel et le génie informatique ont été approuvés, tout comme le guide sur le programme d'ingénieur stagiaire.
- En raison d'un manque de ressources, le travail sur un nouveau guide à l'intention des ingénieurs sur l'utilisation des technologies et de l'automatisation a été annulé.
- La mise à jour du document sur le génie logiciel, l'élaboration du guide sur la diversité et l'inclusion et du nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de ressources.

Chef de la direction

• Le travail sur les exigences liées à une nouvelle BDNE s'est poursuivi, et la demande de propositions et le processus de recrutement d'un analyste interne des affaires/systèmes pour soutenir la BDNE sont en cours.

Réalisations au TR3:

BCCAG

- Le Guide sur la gestion du risque a été approuvé à la réunion de septembre du BCCAG et sera soumis à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada en décembre.
- Le Groupe de travail sur la diversité et l'inclusion a finalisé le sondage visant à recueillir de l'information sur les milieux de travail dans le secteur du génie en vue d'éclairer un guide à venir à l'intention des ingénieurs et des employeurs d'ingénieurs.

Chef de la direction

La demande de propositions visant une nouvelle BDNE a été finalisée et lancée au début d'octobre.

Commentaires:

Un nouveau gestionnaire, Compétences professionnelles, ayant été recruté au TR3, le travail s'accélère de nouveau et se concentre sur le guide sur l'égalité des genres, le document sur le génie logiciel, et le programme d'examens de génie aérospatial/aéronautique..

IO4 Programmes nationaux

Responsabilité : Chef de la direction Pondération : 1 (la plus faible) Objectifs annuels: >>>>>

Résultats attendus :

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Objectifs pour 2020 :

- Conclure un accord de prise en charge avec le proposant retenu pour le programme et le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).
- Conclure un accord de prise en charge avec le proposant retenu pour le programme de certification de professionnel de la résilience des infrastructures (PRI).
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner les tarifs et les améliorations à apporter au programme d'assurance soins médicaux et dentaires pour retraités.
- Évaluation de l'expérience et négociation de prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

Réalisations au TR1:

- Conclu, le 30 mars, un accord de prise en charge du programme et du protocole du CVIIP avec le proposant retenu.
- Préparé l'accord de prise en charge du programme PRI avec le proposant retenu.
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveillé l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- En raison de la COVID-19, certains des jalons du programme d'affinité ont été mis en suspens.

Réalisations au TR2:

- Surveillé l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Tenu les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance, et communiqué les résultats des réunions.
- Mis en œuvre une campagne de promotion sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP). Cette campagne efficace accroît la fréquentation du site d'Ingénieurs Canada, avec plus de 1 000 consultations des pages sur le SPLIP.
- Le programme parrainé par Ingénieurs Canada avec UPS offre maintenant aux participants un rabais accru de 50 % sur les tarifs d'expédition publiés.
- Dans le cas du Programme national d'avantages sociaux collectifs (PNASC) offert par Manuvie, il a été reconnu que l'accès aux services est limité à cause des mesures de distanciation physique imposées par la pandémie de COVID-19. Des réductions de la prime mensuelle ont été accordées pendant trois mois pour l'assurance soins médicaux (10 %) et l'assurance soins dentaires (50 %) pour soutenir les organismes de réglementation participants et leurs employés.
- Des améliorations temporaires des programmes d'assurance soins médicaux et soins dentaires offerts par Manuvie

- ont été mises en œuvre pour aider les membres participants en cette période de pandémie. Ces améliorations comprennent une application de soins de santé virtuels (Akira) et une carte de crédit prépayée (Manuvie HSA Mastercard). Cette carte de crédit pourrait être utilisée pour aider à payer des frais dentaires et médicaux supplémentaires (p. ex. : chiropraticien, massothérapeute, fournitures médicales) qui sont couverts par la police d'assurance qu'offre Manuvie.
- Victor Canada est le nouveau fournisseur de l'assurance des administrateurs et dirigeants/erreurs et omissions (D&O/E&O) pour Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation participants. Ce nouveau fournisseur offrira une couverture accrue à un coût réduit. Les assurances susmentionnées et l'assurance contre les crimes commerciaux ont été renouvelées à compter du 1^{er} juillet 2020 pour les organismes participants et Ingénieurs Canada.

Réalisations au TR3:

- L'accord de prise en charge du programme de certification de professionnel de la résilience des infrastructures (PRI) a été conclu le 7 juillet entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu.
- On surveille l'impact du programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- L'examen du programme d'assurance soins médicaux et dentaires pour retraités a été effectué en collaboration avec AON. Les tarifs demeurent les mêmes, et le programme est passé à un modèle de comptabilité de remboursement depuis le 1^{er} septembre 2020. Ce changement assure à Ingénieurs Canada une plus grande participation au processus d'établissement des tarifs et permet aux assurés de bénéficier de tarifs plus stables. Pour garantir une valeur continue aux ingénieurs, un compte de provision pour les prestations futures a été créé.

Commentaires :			

105 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Responsabilité : Chef de la direction Pondération : 1 (la plus faible)

Objectifs annuels: >>>>>

Résultats attendus :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Objectifs pour 2020:

- Renforcer le processus actuel de révision des projets de loi et des effets éventuels sur les ingénieurs et leur profession.
- Encourager et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession
- Faire de son mieux pour empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur liée à la profession.
- Le gouvernement fédéral est conscient de la responsabilité des ingénieurs de protéger le public, des avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques ainsi que des positions et préoccupations de la profession d'ingénieur grâce aux initiatives de représentation d'Ingénieurs Canada.
- Les organismes de réglementation sont au courant des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports qui a été approuvé.
- Les organismes de réglementation informent Ingénieurs Canada des enjeux provinciaux qui exigent que le gouvernent fédéral y porte attention.
- Tenir la Journée sur la Colline parlementaire 2020.

Réalisations au TR1:

- Fourni des commentaires sur le document de la sénatrice Rosa Galvez intitulé « Canada's Building Code in the Context of Climate Change, Adaptation, and Sustainability – White Paper on the urgency of building code modernization and implementation ».
- Tenu des rencontres en personne avec des députés et des hauts fonctionnaires fédéraux pour discuter des sujets de préoccupation pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur.
- Communiqué avec les nouveaux ministres du Cabinet, secrétaires parlementaires, critiques de l'opposition et présidents des comités de la Chambre des communes.
- Approuvé les énoncés de principes nationaux révisés portant sur : la réglementation de la profession, les industries sous réglementation fédérale et les lois en lien avec la profession, les infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et les communautés autochtones éloignées, et les changements climatiques.
- Le 11 mars 2020, Omar Alghabra, secrétaire parlementaire du premier ministre (renouvellement de la fonction publique) et de la vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, a fait une déclaration à la Chambre des communes, avant la période des questions, pour promouvoir le Mois national du génie et les efforts de diversité et d'inclusion de la profession, en réponse à une demande formulée par Ingénieurs Canada lors d'une rencontre avec le député le 19 février.
- La planification de la Journée sur la Colline parlementaire qui devait se tenir le 12 mai était en cours, mais l'événement a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

Réalisations au TR2:

Fourni au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes des commentaires sur la réponse canadienne à la pandémie de COVID-19.

- Eu une rencontre en personne avec Patricia Fuller, ambassadrice canadienne pour les changements climatiques.
- Approuvé des énoncés de principes nationaux portant sur la diversité, l'équité et l'inclusion, la mobilité
 internationale de la main-d'œuvre, et les infrastructures dans les réserves autochtones et les communautés
 autochtones éloignées.
- Élaboré un énoncé d'enjeux sur le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada après la COVID-19.
- En raison de l'incertitude entourant la tenue d'événements avec des parlementaires et des fonctionnaires en cette période de pandémie, Ingénieurs Canada a décidé d'annuler la Journée sur la Colline parlementaire de 2020, et reverra ses plans pour la tenue de l'événement en 2021.

Réalisations au TR3:

- Fourni des recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget fédéral 2021, notamment sur les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour relancer l'économie canadienne dans la foulée de la pandémie de COVID-19.
- Passé en revue toutes les lois fédérales actuelles touchant la profession afin d'en vérifier la clarté et la spécificité en ce qui a trait aux responsabilités en matière d'ingénierie.
- Entrepris la planification de la Journée sur la Colline parlementaire 2021, qui pourrait se tenir au printemps 2021.
- Approuvé un nouvel énoncé de principe national sur l'exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité.
- Approuvé le plan de travail 2020-2021 du Comité consultatif des affaires publiques.
- Adressé des lettres de félicitations et de présentation à tous les membres du cabinet fantôme de l'opposition officielle détenant des portefeuilles pertinents, après la course à la chefferie du Parti conservateur du Canada.

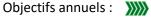
Commentaires :	Co	m	m	en	ta	ires	:
----------------	----	---	---	----	----	------	---

106 Surveillance, recherche réglementaire et conseils

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération : 2

D/a lists start/starts



Résultats attendus :

• Établir une capacité de surveillance et de rapport basée sur des données probantes, allégée et efficace, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Objectifs pour 2020:

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie
- Lancement de la première stratégie de recherche :
 - Publication d'un bulletin sur la réglementation en septembre 2020
 - Sélection de sujets de recherche en concertation avec les organismes de réglementation
 - Sélection de nouvelles disciplines en concertation avec les organismes de réglementation

Réalisations au TR1:

Terminé l'ébauche de la nouvelle sous-stratégie devant être soumise à l'approbation du conseil

Réalisations au TR2:

- La nouvelle sous-stratégie a été approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion de mai.
- Les sujets de recherche éventuels et les nouvelles disciplines à examiner en 2020-2021 ont été soumis aux organismes de réglementation.

Réalisations au TR3:

- Création de groupes consultatifs pour les documents de recherche portant sur le statut d'ingénieur inactif et la réglementation des entités commerciales.
- Création d'un groupe d'experts chargé de guider l'élaboration du document sur le domaine émergent des systèmes autonomes.

Commentaires							
l ommentaires	<u> </u>					:	
	ιn	m	m	er	ITA	Ires	

107 Mobilité internationale

Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG

Pondération: 1 (la plus faible)

Objectifs annuels:

Résultats stratégiques : >>>>>

Résultats attendus :

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2020:

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie
- Mise en œuvre initiale de la nouvelle sous-stratégie
- Maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement et de l'APEC Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Lancement du projet d'amélioration de la BDEDE, comprenant : la sélection du fournisseur, le développement initial de l'outil, et les recherches sur les nouvelles informations demandées par les organismes de réglementation.

Réalisations au TR1:

- Consulté les organismes de réglementation sur l'élaboration de la nouvelle sous-stratégie.
- Soumis à l'International Engineering Alliance les rapports annuels d'Ingénieurs Canada sur l'Accord de Washington et les ententes IPEA/APEC en prévision des réunions virtuelles de juin 2020.
- Reçu des réponses de trois soumissionnaires pour le projet d'amélioration de la BDEDE.

Réalisations au TR2:

- Finalisé la sous-stratégie devant être soumise à la consultation du Groupe des chefs de direction en juillet.
- Participé aux réunions annuelles de l'International Engineering Alliance et communiqué les résultats aux organismes de réglementation et au conseil.
- Reporté la visite d'inspection de l'Accord de Washington de l'automne 2020 à l'automne 2021 à cause de la pandémie.
- Sélectionné un soumissionnaire privilégié pour le projet d'amélioration de la BDEDE. Les négociations contractuelles sont en cours.

Réalisations au TR3:

- Finalisé la nouvelle sous-stratégie pour le travail sur la mobilité internationale.
- Signé un contrat avec EXNP, le soumissionnaire retenu, qui a entrepris les travaux visant la nouvelle BDEDE.
- Déterminé, en collaboration avec le GRNA, dans quelles langues les nouvelles fiches d'information d'une page seront présentées dans le site *Ingénieurs-ici / EngineerHere*.

IO8 Promotion et rayonnement

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération: 2

Résultats stratégiques :

Objectifs annuels:



Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Objectifs pour 2020:

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie pour l'108.
- Organiser et coordonner le Mois national du génie, une campagne annuelle conjointe tenue au cours du mois de mars qui
 mobilise tous les organismes de réglementation et encourage la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société
 et suscite l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Assurer l'échange efficace d'idées et de pratiques exemplaires, ainsi que la coordination entre et parmi les organismes de réglementation de leurs activités de rayonnement et d'engagement par la création d'un Groupe de travail sur l'engagement stratégique.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Procéder à une évaluation et soumettre des recommandations au conseil sur la meilleure façon d'aligner le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada sur les objectifs stratégiques de l'organisme.

Réalisations au TR1:

- La nouvelle sous-stratégie pour l'IO8 a été approuvée par le conseil à sa réunion de l'hiver.
- Le Mois national du génie s'est tenu en mars. Certains événements ont été perturbés par la crise de COVID-19.
- L'évaluation du programme de bourses d'études a commencé en février. Certains jalons ont été retardés à cause de la crise pandémique. L'approche recommandée pour les bourses d'études devrait être soumise au conseil à sa réunion de l'automne.

Réalisations au TR2:

- Terminé le rapport sur le Mois national du génie (MNG) 2020. La mise en œuvre des recommandations du rapport a commencé en juin.
- Organisé une téléconférence avec le personnel responsable du rayonnement des organismes de réglementation pour discuter de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leurs programmes de rayonnement et leurs plans futurs. La réunion a été tellement productive que le groupe a décidé de se réunir trois fois par année pour échanger leurs plans de rayonnement et discuter de pratiques exemplaires. Ces réunions regroupaient le personnel responsable de gérer et de diriger les programmes qui visent les jeunes de la maternelle à l'école secondaire, les étudiants de niveau postsecondaire, les ingénieurs et membres stagiaires, ainsi que la promotion générale et l'engagement des bénévoles.
- En raison de la pandémie de COVID-19, le Gala de remise des prix 2020 a été annulé. La campagne de promotion des <u>lauréats</u> <u>des Prix 2020 d'Ingénieurs Canada</u> a été lancée en juin et comprenait des publications dans les réseaux sociaux d'Ingénieurs Canada et ceux des lauréats, de la publicité dans les réseaux sociaux et sur les plateformes numériques de la CBC, ainsi que de la médiatisation méritée (c'est-à-dire relayée gratuitement). Les lauréats 2020 seront honorés en personne lors du gala des prix 2021.

Réalisations au TR3:

- En juillet 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-stratégie pour l'IO8 et du mandat d'exploiter et de faciliter les partenariats et les coentreprises, et à la suite d'une consultation du personnel des organismes de réglementation au sujet de la stratégie de rayonnement et d'engagement d'Ingénieurs Canada pour 2021, le Comité consultatif du Mois national du génie (MNG) a été dissous et remplacé par deux groupes de travail responsables respectivement de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux.
- Terminé l'évaluation du programme de bourses d'études et soumis des recommandations sur la meilleure façon de l'arrimer aux objectifs stratégiques de l'organisme. Les recommandations ont été approuvées par le conseil lors de sa réunion du 2 octobre.

109 Diversité et inclusion

Responsabilité : Chef de la direction

Pondération: 2

Objectifs annuels: >>>>>



Résultats attendus :

 Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Objectifs pour 2020:

- Créer un plan de participation des Autochtones afin d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Offrir au personnel permanent et au conseil d'Ingénieurs Canada une formation sur les enjeux autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.
- Entreprendre un dialogue avec les organismes autochtones.
- Explorer, avec les consultations appropriées, les options permettant d'incorporer les efforts de vérité et de réconciliation dans les programmes de premier cycle en génie au Canada.

Réalisations au TR1:

- Entrepris la mise en œuvre de la sous-stratégie pour l'IO9 approuvée par le conseil à sa réunion de décembre 2019.
- Participé à la réunion nationale annuelle de .caISES et facilité une réunion du Groupe de travail des services aux étudiants autochtones en génie tenue en marge de la réunion nationale de .caISES. L'APEGA et l'APEGS ont participé à cette réunion.
- Sélectionné un fournisseur de services pour dispenser au personnel et au conseil une formation sur les enjeux autochtones.

Réalisations au TR2:

- Élaboré le guide sur la reconnaissance des territoires ancestraux des Premières Nations. Il s'agit d'une ressource permettant à notre personnel et aux bénévoles de reconnaître les Premières Nations et leurs territoires ancestraux lors de tenue de réunions, d'événements publics ou de conférences.
- Fixé des dates au TR3 pour la formation du personnel sur les enjeux autochtones. En raison de la pandémie, la formation a été donnée en format virtuel.

Réalisations au TR3:

- Offert au personnel permanent d'Ingénieurs Canada une formation sure les peuples autochtones en juillet et août. La formation destinée au conseil, au Groupe des chefs de direction, au Bureau d'agrément, au Bureau des conditions d'admission et au Groupe des présidents sera donnée au TR4 de 2020 et au TR1 de 2021.
- Une analyse des données secondaires en vue de rendre compte du nombre d'ingénieurs autochtones est en cours. Ces données seront publiées dans un rapport au TR4.

IO10 Protection des marques officielles

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats stratégiques : """

Résultats attendus :

Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.

 Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Objectifs pour 2020:

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalisations au TR1:

- Treize (13) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Onze (11) procédures d'opposition sont en cours. De ce nombre, il y a un (1) dossier qui sera bientôt fermé car le déposant a retiré sa demande d'enregistrement, et un (1) autre dossier où des négociations de règlement sont en cours.
- Vingt-quatre (24) procédures sommaires en radiation ont été entamées. De ce nombre, il y a un (1) dossier où le propriétaire de la marque de commerce a retiré son enregistrement en réponse à l'avis prévu à l'article 45 relativement à la production de la preuve, et un (1) autre dossier où un simple affidavit a été déposé. Nous attendons la date limite du dépôt de preuves par les propriétaires de marques de commerce pour faire rapport sur l'état des 22 autres dossiers.

Réalisations au TR2:

- Dix (10) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) procédures d'opposition ont été réglées et conclues au cours de la période de rapport.
- Treize (13) demandes de marques de commerce sont en cours. De ce nombre, il y a deux (2) dossiers où des détails doivent être modifiés par le Registraire des marques de commerce; ceci fait, les dossiers seront réglés (l'un par suite d'une entente de consentement déjà en place, et l'autre parce qu'Ingénieurs Canada ne s'y opposera pas une fois que les détails administratifs auront été entrés correctement). Il y a un (1) dossier où des négociations de règlement sont en cours. En outre, un ingénieur s'est adressé directement à Ingénieurs Canada au sujet du dépôt d'une demande et a demandé et signé une entente de consentement. Il est donc très peu probable que ce cas fasse l'objet d'une opposition une fois la marque de commerce publiée.
- Vingt-trois (23) procédures sommaires en radiation sont en cours. Nous attendons la date limite du dépôt de preuves par les propriétaires de marques de commerce. En raison de la pandémie de COVID-19, le Registraire des marques de commerce a reporté au 10 août 2020 toutes les dates limites tombant entre le 16 mars et le 7 août 2020, et il pourrait y avoir de nouvelles prolongations. Ces procédures sont donc retardées.
- Notre avocate-conseil a donné une présentation en ligne aux membres du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, pour leur fournir des renseignements contextuels sur le processus de demande de marque de commerce, et l'état d'avancement et la stratégie entourant les procédures d'opposition d'Ingénieurs Canada.

Réalisations au TR3:

- Quatorze (14) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Une (1) procédure d'opposition a été conclue par règlement au cours de la période de rapport.
- Douze (12) procédures d'opposition étaient en cours : Ingénieurs Canada retirera une (1) opposition une fois que

- les détails administratifs auront été entrés correctement par le Registraire des marques de commerce. Il y a un (1) dossier où des négociations de règlement se sont poursuivies. Aucune nouvelle opposition n'a été entamée au TR3, mais une marque de commerce publiée fera l'objet d'une opposition au TR4.
- Les vingt-trois (23) procédures sommaires en radiation sont toujours en cours. Le Registraire des marques de commerce a reporté toutes les échéances jusqu'au 31 août 2020. Jusqu'à présent, un déposant a demandé une prolongation pour soumettre des éléments de preuve, et un autre a déposé des preuves, et cette procédure est maintenant en instance de décision. En ce qui concerne les 21 autres procédures, nous attendons soit les preuves du déposant/propriétaire (qui n'avaient pas été fournies à la date limite du 31 août), soit que le Registraire traite les dossiers. En raison de la pandémie de COVID-19, le Registraire des marques de commerce connaît d'importants retards administratifs, et nous attendons toujours des mises à jour sur les procédures de radiation.

_				•	
$\Gamma \cap$	mn	10n	t a	ires	•



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 204^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 2 octobre 2020 – de 10 h à 18 h (HE) par webinaire

J. Boudreau, présidente, AIGNB (préside la réunion) D. Lynch, président sortant, APEGA D. Chuir, président élu, PEO K. Baig, OlQ M. Belletête, OlQ D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA J. Card, PEGN J. Timk, APEGA J. Card, PEGN J. Gelowitz, APEGA J. Card, PEGN J. Holm, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO C. Zinck, Engineers Sucoscientists BC Administrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCAPG D. Dixon, ry présidente, Engineers Nova Scotia J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Dixon, présidente, Engineers Vukon A. English, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Dixon, présidente, Engineers Vukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & B. Cony, chef de la direction et registraire, Engineers & B. MeDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, AIGNB B. McDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, présidente, DDIC J. Pallwal, vice-présidente, DDIC J. Pallwal, vice-présidente, DDIC J. Pallwal, vice-présidente, DDIC J. Pallwal, vice-présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente, Engineers PEI J. Luccon, chef de la direction et registraire, PEO M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	Le 2 octobre 2020 – de 10 ii a 18 ii (HE) par Weblilaire					
D. Lynch, président sortant, APEGA D. Chui, président élu, PEO C. Lamothe, OIQ D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Baig, OIQ M. Belletète, OIQ C. Bellini, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA J. Tink APEGA J. Tink, Engineers Yukon M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC Conseillère présente: Conseillère présente: C. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL J. Boborn, viere président, Engineers Nova Scotia J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia J. Boborn, viere de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers & Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, AIGNB J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, présidente, AIGNB J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente, AIGNB J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente, AIGNB J. Nagendran, registraire, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS J. Vavaguez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC	Administrateurs présents :					
D. Chui, président élu, PEO K. Baig, OlQ M. Bellietète, OIQ C. Bellini, PEO C. Sadr, PEO V. Benz, APEGA J. Tink, APEGA J. M. Winch, Engineers & Geoscientists BC J. M. Mahmoud, président, BCCAG J. M. Winch, Engineers & Geoscientists BC J. Mahmoud, président, Engineers Nova Scotia J. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC J. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, président, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers Geoscientists MB	J. Boudreau, présidente, AIGNB (préside la réunion)	S. Jha, NAPEG				
K. Baig, OIQ M. Belletète, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Tink, APEGA J. Card, PEGNL R. Trimble, Engineers Yukon N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC Administrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, présidente, Engineers Nova Scotia C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia C. Londaming, présidente, Engineers Nova Scotia C. Londaming, présidente, Engineers Nova Scotia C. Discon, refé de la direction et registraire, PEGNL L. Daborn, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers & Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FEGG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Cuccon, chef de la direction et registraire, Engineers PEI J. Lockwood, président, NAPEG W. Vasquez, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, Engineers Reoscientists MB M. Sterling, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	D. Lynch, président sortant, APEGA	T. Joseph, APEGA				
M. Belletête, OIQ C. Bellini, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA J. Card, PEGNL R. Trimble, Engineers Yukon N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL L. Daborn, chef de la direction, AIGNB L. Daborn, chef de la direction, AIGNB L. Daborn, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers & J. Nicell, président, DDIC J. Hallet, présidente, PEGNL J. Van der Put, présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, PEGA M. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Hogan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	D. Chui, président élu, PEO	C. Lamothe, OIQ				
C. Sellini, PEO V. Benz, APEGA J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia G. McDonald, chef de la direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia D. Daborn, chef de la direction, AIGNB D. Dixon, présidente, Engineers Vukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Hallet, présidente, PEGNL J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente, PEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI M. Lockwood, président, APEGS J. Van der Put, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	K. Baig, OIQ	D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB				
J. Tink, APEGA J. Card, PEGNL J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO G. Holm, Engineers & Geoscientists BC N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC Administrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCAPG M. Mahmoud, présidente, Engineers Nova Scotia C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL J. Hallet, présidente, PEGNL J. Hallet, présidente, PEGNL J. Hallet, présidente, PEGNL J. W. Vasquez, présidente, APEGS M. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI J. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents: J. Timk, APEGA R. Trimble, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Timk, APEGA M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Murinch, Engineers Nova Scotia B. McDonald, chef de la direction, Engineers Nova Scotia B. McDonald, chef de la direction, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	M. Belletête, OIQ	K. Reid, PEO				
J. Card, PEGNL J. Dun, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC Administrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, présidente, Engineers Nova Scotia J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia B. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia B. McDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente, AIGNB M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Aucokwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	C. Bellini, PEO	C. Sadr, PEO				
J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC Zinck, Engineers Nova Scotia C. Zinck, Engineers Nova Scotia L. Mainistrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, PEGNL G. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	V. Benz, APEGA	J. Tink, APEGA				
D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia J. Holm, Engineers & Geoscientists BC Administrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB L. Dispon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers & J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG M. Hazenberg, président, NAPEG N. Hallet, président, NAPEG N. Hallet, président, Chef de la direction, Engineers Geoscientists MB L. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	J. Card, PEGNL	R. Trimble, Engineers Yukon				
N. Hill, PEO J. Holm, Engineers & Geoscientists BC Administrateur absent: Conseillère présente: K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil: B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Observateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia B. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL B. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG I. Hazenberg, président, NAPEG I. Hazenberg, président, PEGNL B. Landrigan, directrice général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Membres du personnel présents: C. Zinck, Engineers Nova Scotia C. Achopanid, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et serétaire générale B. McDonald, chef de la direction, Engineers Nova Scotia D. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia B. McDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente, Engineers Geoscientists MB M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	J. Dunn, Engineers PEI	N. Turgeon, OIQ				
Administrateur absent : Conseillère présente : K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil : B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Discervateurs présents : J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG M. Hallet, président, PEGNL S. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, président, APEGA M. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents :	D. Gelowitz, APEGS	M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC				
Administrateur absent : Conseillère présente : K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil : B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Conseillère présente : J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, présidente, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, Engineers M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire, NAPEG M. Hallet, présidente, PEGNL G. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG M. Hallet, présidente, PEGNL G. London, présidente, PEGNL G. Londrigan, directeur général et registraire, NaPEG M. Londrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents :	N. Hill, PEO	C. Zinck, Engineers Nova Scotia				
Conseillère présente : K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil : B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Discording, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG M. Hallet, présidente, PEGNL G. Korropathick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB M. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents :	J. Holm, Engineers & Geoscientists BC					
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil : B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Discorpation de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents: G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale D. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia B. McDonald, directeur général et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB M. Sose, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, PEGA W. Vasquez, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents :	Administrateur absent :					
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction Personnes relevant directement du conseil : B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Discorpation de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents: G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale D. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia B. McDonald, directeur général et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB M. Sose, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, PEGA W. Vasquez, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents :						
Personnes relevant directement du conseil : B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Discorvateurs présents : J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Van der Put, présidente, PEGA J. Van der Put, présidente, FCEG W. Vasquez, présidente, FCEG W. Vasquez, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents :	Conseillère présente :					
B. Dony, vice-président, BCAPG M. Mahmoud, président, BCCAG Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Halzenberg, président, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB L. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	K. King, présidente, Groupe des chefs de direction					
M. Mahmoud, président, BCCAG Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB M. Sterling, présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, AIGNB M. Vasquez, présidente, FCEG M. Vasquez, présidente, FCEG M. Vasquez, présidente, FCEG M. Vasquez, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	Personnes relevant directement du conseil :					
Disservateurs présents: J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, président, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FCEG W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	B. Dony, vice-président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction				
L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia B. McDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-présidente, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente, AIGNB M. Sterling, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO M. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	M. Mahmoud, président, BCCAG	E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale				
P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, président, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers W. Vasquez, présidente, AIGNB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	Observateurs présents :					
L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Membres du personnel présents: B. McDonald, directeur général, APEGS J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL	L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC				
C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG I. Hazenberg, président, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	C. Cumming, présidente, Engineers Nova Scotia	P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia				
A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & J. Nicell, président, DDIC Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG M. Hazenberg, président, NAPEG M. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	L. Daborn, chef de la direction, AIGNB	B. McDonald, directeur général, APEGS				
Geoscientists BC M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG J. Hazenberg, président, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB J. Van der Put, présidente, APEGA M. Vasquez, présidente, FCEG M. Vasquez, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB M. Rose, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FCEG W. Wasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	C. Dixon, président, Engineers Yukon	J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA				
M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG J. Hazenberg, président, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB J. Van der Put, présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FCEG W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Rose, présidente, AIGNB M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, FCEG J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	A. English, chef de la direction et registraire, Engineers &	J. Nicell, président, DDIC				
L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG I. Hazenberg, président, NAPEG N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Sterling, présidente élue, PEO M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, FCEG W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	Geoscientists BC	J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB				
M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, présidente, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, président, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	M. Fewer, chef de l'exploitation et registraire adjoint, PEGNL	M. Rose, présidente, AIGNB				
N. Hallet, présidente, PEGNL G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB J. Van der Put, président, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG	M. Sterling, présidente élue, PEO				
G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB I. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC W. Vasquez, présidente, FCEG W. Weeks, présidente, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO Membres du personnel présents:	J. Hazenberg, président, NAPEG	M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB				
M. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents:	N. Hallet, présidente, PEGNL	J. Van der Put, président, APEGA				
A. Lockwood, président, APEGS M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents :	G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB	W. Vasquez, présidente, FCEG				
M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers & Geoscientists BC Membres du personnel présents :	J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI	W. Weeks, présidente, Engineers PEI				
Geoscientists BC Membres du personnel présents :	A. Lockwood, président, APEGS	J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO				
Membres du personnel présents :	M. Logan, chef des opérations stratégiques, Engineers &					
	Geoscientists BC					
A D. Ward and Control December 2011	Membres du personnel présents :					
K. Bouttard, gestionnaire, Rayonnement M. Quellette, gestionnaire, Planification strategique et	K. Bouffard, gestionnaire, Rayonnement	M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et				

- S. Francoeur, directrice, Ressources humaines
- R. Gauthier, adjointe de direction
- B. Gibson, gestionnaire, Communications
- J. Langlois, gestionnaire, Infrastructure opérationnelle
- C. Mash, administratrice de la gouvernance
- E. McParland, spécialiste en planification, événements et

conduite du changement

- R. Melsom, secrétaire du BCCAG
- D. Ménard, directeur, Finances

opérationnelle

- S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
- C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion
- L. Scott, gestionnaire, Services aux membres
- J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
- J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
- H. Theelen, gestionnaire, Excellence organisationnelle
- M. Warken, secrétaire du BCAPG

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
- J. Boudreau ouvre la réunion à 10 h 07 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

On propose une modification de l'ordre du jour pour la tenue d'une séance à huis clos supplémentaire afin d'approuver la décision consignée de la séance à huis clos du 7 août. Ce point précédera le point 8.2.

Motion 2020-10-1D

Présentée par S. Jha, appuyée par C. Sadr

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.
- J. Boudreau présente une « minute de sécurité », abordant les problèmes chroniques qui peuvent découler d'un comportement sédentaire, étant donné qu'en raison de la pandémie de nombreuses personnes font du télétravail et ne se déplacent plus pour se rendre au travail. Le manque d'exercice est associé à plusieurs maladies chroniques qui peuvent apparaître lentement et être difficiles à contrer, notamment l'hypertension et le diabète. L'Organisation mondiale de la santé recommande 150 minutes d'exercice d'intensité modérée tout au long de la semaine. Les participants sont encouragés à profiter des périodes de présentation pour bouger.
- J. Boudreau présente également une « minute de diversité », soulignant la Journée du chandail orange, une campagne nationale annuelle qui rend hommage aux plus de 150 000 enfants autochtones qui ont été placés dans des pensionnats au Canada. Elle rappelle l'importance de connaître l'histoire des pensionnats autochtones, ajoutant que les mauvais traitements subis par des générations de jeunes autochtones dans ces pensionnats ont mené à des traumatismes qui sont encore ressentis au sein des communautés autochtones. Elle rappelle aux participants pourquoi il est important de garder à l'esprit l'histoire des pensionnats indiens, indiquant que le traumatisme peut avoir des répercussions sur nos milieux de travail respectifs.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance; aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

Le rapport détaillé a été distribué à l'avance; aucune question n'est soulevée.

2.2 Compte rendu du chef de la direction

G. McDonald fait le point verbalement. Depuis la réouverture des bureaux en septembre, la présence volontaire du personnel varie entre cinq et dix personnes par jour; les membres du personnel qui ne sont pas revenus au bureau citent des préoccupations continues liées aux transports collectifs et des responsabilités familiales liées à la pandémie de COVID-19. Tous les engagements continuent d'être respectés grâce à la combinaison du personnel en télétravail et au bureau.

Une séance de formation sur la diversité, qui devait avoir lieu dans le cadre de la présente réunion, sera donnée ultérieurement en format virtuel, dès qu'elle sera prête. Ingénieurs Canada tiendra un sommet de formation en ligne sur l'histoire des Autochtones; cette formation a récemment été donnée au personnel permanent, qui l'a bien appréciée.

On confirme que les rapports fournis aux administrateurs et administratrices pour mieux informer leur conseil respectif sont distribués le mercredi de la première semaine complète de janvier, mars, mai, août, septembre et novembre.

2.3 <u>Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - TR2, et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG</u>

Le rapport du TR2 a été distribué à l'avance. Les commentaires suivants sont formulés :

- PS1 (Programme d'amélioration de l'agrément): Les objectifs annuels demeurent en zone verte, malgré certains retards signalés. Les retards liés au système Tandem (nouveau logiciel pour l'agrément) ont été résolus, et le projet devrait se terminer au TR4; la formation commencera en janvier et la présentation aux EES aura lieu en décembre 2021. Le système de gestion des bénévoles accuse également un retard qui est cependant attribuable à une modification de l'objectif, à savoir que le système sera une base de données à l'échelle de l'organisation, dont l'achèvement dépend de la disponibilité de ressources humaines. La PS1 comprend également des outils de communications et de formation qui demeurent en bonne voie de réalisation, ce qui explique qu'entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie.
- Les objectifs annuels pour l'IO3 (services et outils pour la réglementation, l'exercice et la mobilité) connaissent certaines perturbations, principalement en raison d'un changement au poste de gestionnaire, Compétences professionnelles, qui a entraîné le report ou l'annulation de six des objectifs annuels du BCCAG. Ingénieurs Canada a depuis pourvu ce poste, et les projets reportés reprendront leur élan.

2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

K. King fait le point sur la réunion du groupe tenue les 30 septembre et 1^{er} octobre. Tous les organismes de réglementation y étaient représentés. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) avait été invité à assister à une partie de la réunion pour discuter de sujets d'intérêt commun. On annonce le prochain départ

à la retraite de L. Golding, le 30 novembre, et on souligne sa précieuse contribution au cours d'une carrière de 20 ans. La présentation par diapos sera publiée dans le site Web.

2.5 Rapport du Groupe des présidents

M. Sterling fait le point sur la réunion du groupe tenue la veille, le 1^{er} octobre. Tous les organismes de réglementation y étaient représentés. La présentation par diapos sera publiée dans le site Web.

3. Ordre du jour de consentement

- 3.1 Approbation des procès-verbaux
 - a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 22 mai 2020 soit approuvé tel que présenté.
 - b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 15 juin 2020 soit approuvé tel que présenté.
- 3.2 Confirmation des motions approuvées par voie électronique (pages 59 à 72)
 - a) QUE la motion 5838, adoptée par voie électronique par le conseil, soit confirmée.
 - b) QUE les motions 5846 et 5847, adoptées par voie électronique par le conseil, soient confirmées.

3.3 <u>Énoncés de principe nationaux</u>

QUE le nouvel énoncé de principe national sur l'Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité soit approuvé.

Motion 2020-10-2D

Présentée par M. Wrinch, appuyée par S. Jha QUE les points 3.1a), b), 3.2, et 3.3 de l'ordre du jour soient approuvés. Adoptée

On félicite le personnel pour les ajustements apportés à l'énoncé de principe national sur l'Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité.

4. Affaires/décisions du conseil

- 4.1 Budget provisoire de 2021
- D. Gelowitz présente le budget préliminaire qui a été distribué à l'avance. En réponse à des questions des administrateurs, les précisions suivantes sont fournies :
- Les Services de secrétariat concernent le soutien du conseil et des comités, tandis que les Services intégrés concernent les ressources organisationnelles internes, notamment la dotation en personnel et les installations.
- Cotisation annuelle : la recommandation de maintenir la cotisation à 10,21 \$ par personne est basée sur le niveau des réserves d'Ingénieurs Canada et sur plusieurs facteurs qui peuvent évoluer, comme la décision de PEO, qui sera prise en novembre, concernant sa participation au programme d'affinité.

4.2 Ébauche du Plan de travail du BCAPG

- B. Dony présente l'ébauche de plan, qui a été distribuée à l'avance, et qui sera soumise à l'approbation du conseil en décembre, indiquant que les commentaires formulés pourront être incorporés avant l'approbation. Les commentaires suivants sont formulés :
- Le modèle de rapport du visiteur général n'a pas été éliminé. On étudie son utilisation; il y a eu des discussions avec les organismes de réglementation, et un groupe de travail a été chargé d'y apporter des améliorations.

- Le BCAPG a chargé un groupe de travail de se pencher sur la meilleure façon de tenir les trois visites requises dans le contexte des restrictions sanitaires liées à la COVID-19. Le groupe doit déterminer ce qui peut être fait, dans le respect des normes, pour assurer que des visites appropriées sont réalisées, avec des visites des laboratoires et des entrevues avec les responsables des programmes. Ces visites auront lieu en janvier et février 2021, et les décisions d'agrément seront rendues en juin.
- Étant donné que les universités encouragent l'apprentissage en ligne, on demande si le système actuel permet de traduire ces programmes en ligne en unités d'agrément (UA). B. Dony fait référence à l'Énoncé d'interprétation sur la formation à distance, qui indique que si le programme en ligne est aussi rigoureux que le programme dispensé en présentiel, il est considéré comme équivalent. La question de savoir si l'UA est le bon outil de mesure pour les programmes dispensés en ligne a fait l'objet d'un débat important puisque l'UA met l'accent sur la prestation d'enseignement en personne, et un groupe du BCAPG examine cette question dans le cadre des normes d'agrément.
- En réponse à une question sur la façon dont les recommandations du groupe de travail sur la COVID-19 sont intégrées dans les évaluations virtuelles prévues pour l'an prochain, B. Dony indique que des communications ont été adressées aux EES pour les informer des accommodements permis par le BCAPG, mais qui ne sont pas compris dans les normes, ainsi que pour leur rappeler les accommodements qui sont prévus dans les normes.

4.3 Plan de travail préliminaire du BCCAG

M. Mahmoud présente le plan de travail préliminaire qui a été distribué à l'avance, et qui sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

L'ébauche du plan stratégique 2022-2024 comprend une priorité visant le « renforcement des assises de l'agrément », qui prévoit un examen de la formation universitaire minimale requise pour l'obtention du permis d'exercice. On propose que le conseil envisage de reporter l'étude de faisabilité nationale, afin de réduire le travail inutile, si la priorité susmentionnée est approuvée en mai. On signale que deux organismes de réglementation sont en faveur de ce report. Aucune décision n'est prise.

K. King indique que le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) est unanimement en faveur de la réalisation de l'étude nationale de faisabilité à compter de janvier 2021. Cette étude s'arrime bien avec la priorité stratégique proposée pour 2022-2024 de « renforcer les assises de l'agrément » et pourrait être considérée comme un travail essentiel réalisé à l'appui de la priorité proposée, si elle est approuvée.

4.4 Politiques révisées

N. Hill présente les recommandations du Comité sur la gouvernance concernant les politiques à réviser, ajouter et abroger, tel qu'indiqué dans les documents distribués à l'avance. Un nouveau format sera utilisé pour les politiques nouvelles et révisées dès qu'elles sont approuvées.

Motion 2020-10-3D

Présentée par N. Hill, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve :

- a) les modifications apportées à la politique 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR);
- b) la nouvelle politique 7.12 Actifs nets;
- c) l'abrogation de la politique 7.6 Fonds de réserve.

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.5 Plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

D. Gelowitz présente le plan de travail du comité, qui a été distribué à l'avance.

Motion 2020-10-4D

Présentée par D. Gelowitz, appuyée par S. Jha

QUE le conseil approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

Adoptée

4.6 Plan de travail du Comité sur la gouvernance

N. Hill présente le plan de travail distribué à l'avance, indiquant que le travail sur les indicateurs de rendement clés (IRC) est reporté à la réunion de mars; ce travail est retardé, mais demeure en bonne voie d'être achevé cette année.

Motion 2020-10-5D

Présentée par N. Hill, appuyée par J. Card

QUE le conseil approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité sur la gouvernance.

Adoptée

4.7 Plan de travail du Comité des ressources humaines (RH)

D. Lynch présente le plan de travail distribué à l'avance.

Motion 2020-10-6D

Présentée par D. Lynch, appuyée par K. Reid

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail de 2020-2021 du Comité des ressources humaines.

Adoptée

- 4.8 <u>Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.</u>
- G. McDonald présente la sous-stratégie, soulignant les efforts consacrés par B. Strawczynski et S. Price à la recherche et aux consultations qui ont permis d'arriver à ces recommandations. Les commentaires suivants sont formulés :
- Il y a quatre résultats attendus, le cinquième résultat « Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens » – ayant été abandonné. Après discussion avec les organismes de réglementation, il a été décidé que – en raison de la nature individuelle des risques – les organismes de réglementation seraient mieux placés pour gérer eux-mêmes cet aspect.
- La mobilité internationale englobe l'Accord de Washington, ainsi que l'Accord sur les ingénieurs de l'APEC et l'International Engineering Alliance (IEA).

Motion 2020-10-7D

Présentée par S. Jha, appuyée par D. Nedohin-Macek

QUE le conseil approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 7, sur recommandation du chef de la direction.

Adoptée

4.9 Programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada

G. McDonald présente la sous-stratégie, préparée par B. Gibson et J. Southwood. Les conclusions de la consultation indiquent qu'Ingénieurs Canada devrait maintenir les bourses d'études supérieures (maîtrise et doctorat) et cesser de tenir le dîner officiel, afin de réaffecter les fonds à d'autres bourses, dont des bourses d'études de premier cycle. Les commentaires suivants sont formulés :

- Les réponses des EES à la question du sondage demandant si le programme de bourses d'études aide Ingénieurs Canada à réaliser son objet présentaient un niveau élevé de « ni d'accord, ni en désaccord ».
 Cela reflète le fait que les EES connaissent mal l'objet d'Ingénieurs Canada, et n'indique pas une préoccupation.
- Les commanditaires comprennent TD Assurance et Manuvie, qui étaient tous deux d'accord avec l'abandon proposé du dîner officiel. Ils aimeraient maintenir leur visibilité dans le cadre du programme, et Ingénieurs Canada travaillera en étroite collaboration avec eux pour y arriver par d'autres moyens, notamment les réseaux sociaux et autres possibilités de promotion.

Motion 2020-10-8D

Présentée par C. Sadr, appuyée par C. Bellini

QUE le conseil approuve les recommandations découlant de l'examen du programme de bourses d'études, sur recommandation du chef de la direction.

Adoptée

4.10 Allocation de technologie pour les administrateurs

D. Chui présente la note de breffage distribuée à l'avance et explique la nécessité de cette allocation. Les commentaires suivants sont formulés :

- Si l'on accorde cette allocation sans exiger des reçus pour les dépenses réelles engagées, il faudra plus d'information pour confirmer si l'allocation sera considérée comme un avantage imposable.
- Pour assurer la conformité au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada, il faudrait que les administrateurs signent et confirment les dépenses effectuées. Les administrateurs qui n'engageraient aucune dépense à ce titre ne devraient pas réclamer cette allocation.
- Il se peut que le montant proposé ne soit pas suffisant pour couvrir les dépenses effectuées par un bénévole qui ne dispose pas d'outils professionnels.
- On envisagera l'attribution de cette allocation à tous les bénévoles d'Ingénieurs Canada (p. ex. : membres du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission), pas seulement au conseil. Si tous les bénévoles y ont droit, les répercussions financières augmenteront considérablement.

Motion 2020-10-9D

Présentée par D. Chui, appuyée par S. Jha

QUE le conseil approuve l'octroi d'une allocation de technologie d'au plus 300 \$ par année à chaque administrateur du conseil, et que le Comité sur la gouvernance intègre cette allocation dans sa prochaine révision de la politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles, sur recommandation du président élu.

Rejetée (8 pour; 14 contre)

5. Rapports au conseil

Les comités du conseil présentent leurs mises à jour; les présentations à l'appui sont accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada. Le BCAPG et le BCCAG présentent leurs rapports en lien avec le rapport de rendement

intermédiaire, et on avait demandé au BCAPG de faire expressément état des progrès réalisés dans le dossier des enjeux soulevés par Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

5.1 BCAPG

- B. Dony fait le point sur les préoccupations soulevées par DDIC et explique ce que le BCAPG fait pour y répondre. Les commentaires suivants sont formulés :
- On félicite le président Dony pour son rapport qui aide le conseil à comprendre les enjeux. Un rapport de suivi dans six à huit mois serait utile pour informer le conseil des progrès réalisés sur les questions non résolues. On signale également que le BCAPG dispose d'un processus pour surveiller les préoccupations de DDIC et y donner suite, notamment le travail réalisé par le Comité des politiques et des procédures (P&P).
- DDIC est l'organisme national responsable de rendre compte aux organismes provinciaux des doyens sur des questions telles que les communications avec le BCAPG. On souligne qu'il n'existe pas d'approche systématique pour assurer les liaisons entre les organismes de réglementation et les doyens de chaque EES, et que les approches varient d'une province à une autre.
- En réponse à une question sur la façon dont les organismes de réglementation peuvent soulever des questions auprès du BCAPG, B. Dony indique que le Comité P&P compte parmi ses membres deux représentants nommés par les organismes de réglementation, qui apportent une contribution précieuse à la discussion. En outre, le BCAPG rend compte au conseil d'Ingénieurs Canada, qui rend compte aux organismes de réglementation. Il n'y a pas d'association officielle entre le BCAPG et DDIC, mais des efforts sont faits, par l'intermédiaire du Comité de liaison des doyens (CLD), pour assurer le maintien de communications ouvertes.
- M. Warken indique que le nouveau processus annuel de collecte de données, dans le cadre du projet
 « Responsabilité en matière d'agrément », est un mécanisme supplémentaire permettant de saisir les
 commentaires des organismes de réglementation sur l'agrément. Ce processus est maintenant ouvert, et
 de nombreux organismes ont déjà fourni leur rétroaction annuelle.
- J. Nicell, président de DDIC, propose :
 - Que « les programmes internationaux d'échanges d'étudiants et les exigences d'agrément du BCAPG » soient ajoutés au compte rendu du BCAPG sur les préoccupations de DDIC, car la question n'est pas encore résolue.
 - O Qu'une présentation semblable soit donnée lors de la prochaine réunion du Comité P&P et du CLD, ainsi que lors d'une future réunion de DDIC.
 - Il indique également que les préoccupations de DDIC ne concernent pas seulement les consultations, mais aussi les approbations. Les énoncés d'interprétation n'ont pas besoin d'être approuvés par le conseil et, étant donné qu'ils ont des répercussions sur les EES, DDIC craint que le niveau de supervision ne soit pas adéquat.

5.2 Comité FAGR

D. Gelowitz présente le compte rendu du Comité. Il remercie les membres du Comité pour le travail effectué jusqu'à présent.

5.3 Registre des risques

- D. Gelowitz présente le registre des risques. Les commentaires suivants sont formulés :
- Les administrateurs peuvent signaler au Comité FAGR les risques qui devraient être ajoutés au registre.

- Le terme « modéré » devrait être défini de façon plus précise pour favoriser une compréhension commune et réduire les interprétations individuelles.
- Les risques étant évalués par des comités, il se peut qu'ils ne soient pas envisagés du point de vue de l'ensemble du conseil et en relation avec d'autres risques hors de leur champ d'action.
- Un domaine ou un aspect où le risque a été « atténué » indique que l'organisme a pris les mesures nécessaires; on fait remarquer que les risques sont supprimés du tableau une fois qu'ils sont en zone verte, après quoi ils sont suivis par le personnel.
- Des étiquettes/colonnes supplémentaires aideraient le conseil à comprendre si un risque s'applique à l'ensemble de l'organisme ou seulement à un objectif/programme particulier.
- Du fait que le risque du conseil 45 *Incapacité à démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national* ne correspond pas naturellement à un comité du conseil, on indique que le Comité FAGR, en collaboration avec le personnel, surveillera ce risque en prenant en compte la rétroaction des organismes de réglementation.
- Le risque du conseil 35 *Holisme de la fédération* sera ajusté pour le rapport de décembre, étant donné les développements documentés dans l'examen des risques graves.
- Les mesures d'atténuation devraient être incluses dans le tableau des risques, ce qui permettrait de mieux comprendre les efforts requis.

5.4 Comité sur la gouvernance

N. Hill présente le compte rendu. Elle félicite le personnel pour les efforts fournis, et remercie le comité pour son engagement lors des réunions.

5.5 Comité des RH

D. Lynch présente le compte rendu. Il remercie les membres du comité et le personnel pour leurs efforts remarquables.

5.6 Champion 30 en 30 du conseil

- J. Dunn présente le compte rendu. Il félicite C. Polyzou et J. Southwood pour leur leadership. Les questions suivantes sont abordées :
- M. Mahmoud aborde la question du calendrier d'élaboration du guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie qui appuiera ces efforts. L'élaboration est actuellement retardée, mais pourrait être accélérée. Cette question sera abordée lors de l'approbation du plan de travail du BCCAG en décembre.
- En ce qui concerne les provinces qui progressent bien vers la réalisation de l'objectif de 30 en 30 et en réponse à une demande de mise en commun de leurs pratiques, J. Southwood indique que le rapport sur les pratiques optimales des programmes d'ingénieur stagiaire des organismes de réglementation sera fourni au conseil en février, ainsi que la fiche de pointage annuelle qui décrira les progrès réalisés par les différents organismes. De plus, une fiche d'évaluation confidentielle sur 30 en 30, comprenant des cibles annuelles, est proposée dans le plan stratégique 2022-2024.
- L'initiative 30 en 30 ne semble pas en bonne voie d'atteindre son objectif, et on demande comment cette situation sera corrigée. J. Southwood indique que la pandémie de COVID-19 aura un impact sur les femmes susceptibles de contribuer au pourcentage visé par l'initiative. Bien que les diplômées de programmes agréés par le BCAPG constituent la filière clé surveillée, de nombreux organismes de réglementation estiment que c'est peut-être plutôt les ingénieures formées à l'étranger qu'on devrait surveiller. Le rapport de février aidera le conseil à mieux comprendre la situation et à échanger des

pratiques optimales. Si les données indiquent que l'objectif ne sera pas atteint, des plans d'atténuation des risques pour la réputation seront présentés à une date ultérieure.

- 5.7 Rapport annuel sur les activités de représentation auprès du gouvernement fédéral
- G. McDonald présente le rapport, qui a été distribué à l'avance. Il confirme que tous les énoncés de principe nationaux sont versés dans le site Web public dès qu'ils sont approuvés.

6. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil remercie L. Golding pour son travail, et lui souhaite une bonne et heureuse retraite. Aucune autre question n'est présentée.

7. PROCHAINES RÉUNIONS

Le conseil discute du format de la réunion de décembre, se demandant s'il y a lieu d'aller de l'avant avec la planification du volet en présentiel à Ottawa. Le conseil décide que, compte tenu des taux croissants d'infections à la COVID-19, jusqu'à nouvel ordre, toutes les réunions se tiendront exclusivement en mode virtuel. La planification de réunions en personne ne reprendra pas avant les réunions de mai 2021 à Halifax. Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est présenté ci-dessous :

- 7 décembre 2020 (mode virtuel)
- 22-24 février 2021 (mode virtuel)
- 7 avril 2021 (mode virtuel)
- 26 au 29 mai 2021 (Halifax, NS)

8. SÉANCES À HUIS CLOS

Une séance à huis clos est ajoutée après le point 8.1, pour examiner la décision prise à huis clos le 7 août dernier.

8.1 Membres du conseil, personnes relevant directement du conseil, conseiller des chefs de direction et personnel

Motion 2020-10-10D

Présentée par C. Sadr, appuyée par D. Lynch

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction au conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

8.2 Membres du conseil, conseiller du chef de la direction et personnel

Motion 2020-10-11D

Présentée par C. Bellini, appuyée par S. Jha

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

Les administrateurs V. Benz, T. Joseph et J. Tink ont déclaré un conflit d'intérêts en ce qui concerne le point de discussion à huis clos et n'ont pas voté.

Motion 2020-10-12D

Présentée par S. Jha, appuyée par J. Dunn

QUE la décision prise par le conseil lors de sa réunion à huis clos du 7 août 2020 soit approuvée telle que consignée.

Adoptée

8.3 Membres du conseil et chef de la direction

Motion 2020-10-13D

Présentée par M. Wrinch, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada. Adoptée

8.4 Membres du conseil uniquement

Motion 2020-10-14D

Présentée par D. Chui, appuyée par D. Gelowitz

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.

Adoptée

Motion 2020-10-15D

Présentée par C. Sadr, appuyée par J. Dunn

QUE le conseil reprenne la réunion régulière.

Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 15 h 30 (HE), et les administrateurs et administratrices sont invités à se joindre au 5 à 7 virtuel.

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Jean Boudreau, FEC, P.Eng. Présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Guide du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.2
Objet:	Approuver l'ébauche du Guide public sur la gestion du risque.	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieur Canada.	's au
Motion(s) à examiner :	QUE le Guide public sur la gestion du risque soit approuvé pour publication dar site Web public d'Ingénieurs Canada.	ıs le
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Les 12 organismes de réglementation ont été consultés, un organisme (APEGA fourni des commentaires Trois groupes de responsables ont été consultés, le Groupe national des responsables de l'exercice a fourni des commentaires	.) a
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles	
Présenté par :	Mahmoud Mahmoud, président du BCCAG	

Définition du problème/de l'enjeu

- Au cours du processus de consultation de 2017 sur le Plan de travail 2019-2021 du BCCAG, le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) a déterminé que la révision du Guide public sur la gestion du risque de 2012 était prioritaire.
- Un entrepreneur a été embauché pour actualiser le contenu du document afin de refléter les pratiques actuelles et d'accroître le flux d'information entre les sections.
- Le guide révisé a été soumis à la consultation des organismes de réglementation à l'automne 2019. Les commentaires reçus ont été regroupés et ont servi de base à l'élaboration du guide final.
- Le guide final a également fait l'objet d'une évaluation juridique, et aucun problème n'a été décelé.

Action/recommandation proposée

• Il est recommandé au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver la diffusion publique dans le site engineerscanada.ca.

Autres options envisagées

• Étant donné que le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé au BCCAG d'élaborer ce document, aucune autre option n'a été examinée.

Risques

• Étant donné que le guide a fait l'objet d'une consultation nationale, le rejet de ce document pourrait avoir un impact négatif sur les relations avec les organismes de réglementation.

Répercussions financières

• Comme il sera fait appel aux ressources internes existantes pour publier ce guide, il n'y aura pas de répercussions financières.

Avantages

- **Organismes de réglementation :** Les organismes de réglementation et le public disposeront d'un document énonçant les principes directeurs fondamentaux de la gestion du risque.
- Ingénieurs Canada: Ce travail fait progresser l'Impératif opérationnel 3: Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.

Consultations

- Les organismes de réglementation ont été consultés au cours de l'automne 2019.
- Les commentaires reçus ont été regroupés et ont servi de base à l'élaboration du guide final, et le tableau sommaire a été soumis aux organismes de réglementation qui l'ont commenté.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

• Le guide sera publié dans le site Web public.

Annexes

• Le guide se trouve en pièce jointe.

Version révisée du guide public : Gestion du risque

I. CONTEXTE

Les ingénieurs doivent connaître le processus de gestion du risque et son application, car l'évaluation et la gestion du risque font partie intégrante du travail d'ingénieur. En collaboration avec les parties prenantes, les ingénieurs choisissent le mode d'analyse, déterminent quelles données sont requises et cernent les dangers possibles afin d'évaluer leur probabilité d'occurrence et les conséquences qu'ils pourraient avoir.

Toute activité d'ingénierie comporte des risques et peut avoir de graves répercussions sur la santé et la sécurité du public et sur l'environnement. Les ingénieurs prennent des décisions et prodiguent des conseils visant à protéger le public et l'environnement, tout en préservant les objectifs de l'organisation et du projet et en réduisant le risque de résultats indésirables.

Le guide d'Ingénieurs Canada fournit un aperçu du cadre de gestion du risque pour les ingénieurs, et présente les principes et les processus leur permettant de gérer le risque et d'orienter la prise de décision. Il donne aussi aux ingénieurs l'information nécessaire pour exercer leur devoir de diligence raisonnable, notamment par l'adoption et la promotion de pratiques exemplaires en évaluation et gestion du risque. De plus, il aide les ingénieurs à respecter l'obligation déontologique¹ de placer la sécurité, la santé et le bien-être du public au-dessus de toute autre considération².

II. DÉFINITION DES TERMES « DANGER » ET « RISQUE »

Avant d'examiner en détail le processus de gestion du risque, on trouvera dans cette section une définition des termes « danger » et « risque » (et un exemple de leur application). L'annexe A présente un glossaire d'autres termes pertinents dans le contexte de la gestion du risque.

Bien que les termes *danger* et *risque* soient souvent utilisés de façon interchangeable, il s'agit de deux choses différentes distinctes. Leurs définitions fonctionnelles sont les suivantes³ :

<u>Danger</u>: Potentiel d'une machine, un équipement, un processus ou un facteur matériel ou physique, dans l'environnement de travail, de porter préjudice aux gens, à l'environnement, aux biens ou à la production.

<u>Risques</u>: Possibilité de blessure, de perte ou de dommages environnementaux créée par un danger. Le niveau de risque dépend de la probabilité d'occurrence d'un incident indésirable et de la gravité de ses conséquences.

Le risque découle de dangers. À ce titre, pour gérer efficacement le risque, il faut absolument procéder à un inventaire détaillé des dangers. Il est impossible de gérer le risque découlant d'un danger qui n'a pas été cerné.

Quand on examine les dangers et les risques, il faut se rappeler que les préjudices ou les dommages peuvent toucher quatre grandes catégories, à savoir :

- les personnes,
- l'environnement naturel,
- les biens (équipement et propriété),
- la production (p. ex., perte de procédé ou interruption des activités).

À l'aide de ces catégories, on peut gérer le risque selon une approche intégrée qui englobe les pertes possibles. La gestion intégrée du risque comprend toutes sortes d'activités de génie, y compris l'analyse des dangers possibles pendant toute la durée de vie d'un produit ou d'un procédé.

Le risque est associé à deux aspects — la probabilité (ou « probabilité d'occurrence » ou « fréquence d'occurrence ») et la gravité des conséquences. Les mesures de réduction du risque fondées sur les probabilités visent à réduire la probabilité d'un événement indésirable, tandis que les mesures d'atténuation fondées sur les conséquences visent à réduire la gravité des conséquences et à atténuer la portée d'un accident éventuel indésirable. Dans le cadre de leur travail, les ingénieurs doivent analyser les dangers pertinents afin de cerner les risques de blessures ou de décès qui leur sont associés, de même que le risque d'endommager l'environnement, de détruire la propriété et d'interrompre les activités.

Quand on conduit un véhicule sur une route verglacée, un accident pourrait se produire et causer des blessures ou d'autres dommages. Le risque correspond à la probabilité de rouler sur de la glace et à la gravité des conséquences si cela se produisait, y compris les blessures que pourrait subir le conducteur et d'autres personnes et les dommages qui pourraient être causés à la propriété ou l'environnement. La conception technique vise à réduire la gravité des conséquences (limites de vitesse, pneus adaptés, contrôle de la traction et systèmes de freinage antiblocage).

Dans cet exemple, le risque englobe l'acceptation des conditions routières (chaussée glacée) et l'utilisation qui est faite de la route, de même que les précautions prises, le respect du Code de la route — le tout aidé par les systèmes embarqués du véhicule. Par conséquent, plusieurs facteurs contribuent à réduire la probabilité d'un accident et la gravité des conséquences, à savoir le degré de prudence du conducteur et les systèmes de sécurité.

III. PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE

La gestion du risque⁴ consiste à cerner, comprendre et évaluer les risques, puis à prendre les décisions nécessaires pour mettre en place des contrôles efficaces permettant d'atténuer ces risques. La gestion

du risque commence par le recensement des dangers possibles et des risques connexes, une classification de ces risques selon qu'ils sont acceptables ou inacceptables, et la gestion de ces risques.

Grâce à l'analyse du risque, on peut évaluer le risque, ce qui permet ensuite de gérer le risque⁵. Les ingénieurs *analysent* le risque pour en établir la probabilité et les conséquences, afin de pouvoir *évaluer* le risque et de déterminer quel est le risque acceptable par rapport aux seuils d'acceptabilité de la société et de l'industrie et, finalement, de pouvoir *gérer* le risque. Dans le contexte de la gestion du risque, au moment d'évaluer les risques, les ingénieurs s'appuient sur des normes et des lignes directrices relatives à la gestion du risque. On trouvera une liste de ressources à l'annexe C, section C.1.

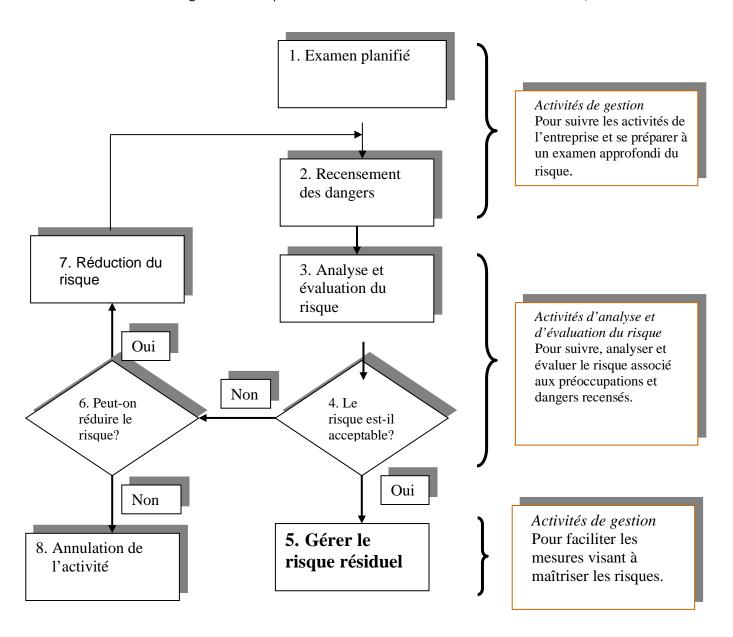


Figure 1 : Processus générique de gestion du risque

Chacune des étapes présentées à la figure 1 fera maintenant l'objet d'une explication.

(1) Examen planifié

Cet examen vise à recueillir des données et analyser les tendances de manière proactive afin d'aider les ingénieurs à remplir leur obligation de protéger le public, de surveiller les opérations et de concevoir de nouveaux projets. Outre les données habituelles sur les activités professionnelles et les activités d'entretien, d'autres types de données peuvent être recueillis, notamment les résultats d'enquêtes sur les incidents, les conclusions d'examens de compagnies d'assurance et d'activités réglementaires (p. ex., inspections des appareils à pression, production de rapports environnementaux, besoins en matière de renouvellement des actifs, changements législatifs, mise à jour des codes, etc.). L'examen planifié favorise le recensement des dangers (étape 2) en établissant la portée matérielle (les limites du système) et la portée analytique (les types de danger) de l'exercice de gestion du risque.

(2) Recensement des dangers

Le recours à des techniques d'évaluation du risque qualitative et quantitative aide les ingénieurs à exercer leur devoir de diligence raisonnable. De nombreux outils qualitatifs et quantitatifs sont disponibles pour cerner les dangers. Certains scénarios de risque peuvent être gérés efficacement au moyen d'une approche qualitative. D'autres situations exigent de recourir à des calculs quantitatifs visant à évaluer sous forme numérique les composantes du risque. Les ingénieurs doivent savoir quelle méthode s'applique à leur situation, comment interpréter les résultats et reconnaître leurs limites. Les techniques permettant de cerner les dangers sont les suivantes :

- L'analyse en boucle
- La liste de vérification
- L'arbre d'événements
- L'analyse de modes de défaillance et de leurs effets (AMDE)
- L'arbre de défaillances

Les ingénieurs doivent également agir de façon éthique quand ils intègrent les résultats de leurs activités d'évaluation et de gestion du risque aux produits et processus qu'ils conçoivent et exploitent. Les ingénieurs doivent prendre en considération des scénarios de danger uniques lorsqu'ils déterminent la portée matérielle et la portée analytique. Ces scénarios pourraient comprendre les éléments typiques cidessous :

- (i) l'effet domino,
- (ii) les questions de sécurité,
- (iii) les catastrophes naturelles provoquant des accidents technologiques.

L'effet domino désigne une séquence d'événements durant laquelle un premier événement ou accident, comme un incendie ou une explosion, déclenche une série d'événements ou d'accidents avec un effet d'escalade des conséquences de l'événement⁶. L'information nécessaire à l'intégration des effets domino dans la gestion du risque comprend⁷:

les scénarios de premier accident,

- les mécanismes d'escalade (p. ex., le rayonnement thermique ou la surpression),
- les probabilités d'escalade et de dommages,
- les scénarios d'événement ou d'accident secondaire,
- les mesures de sécurité disponibles.

La gestion des risques techniques exige de tenir compte des causes, de la prévention et de l'atténuation des effets domino⁸.

Les problèmes de sécurité : sécurité est un terme désignant généralement des mesures visant à atténuer des tentatives de causer des préjudices. La sécurité repose sur un système de gestion semblable à ce qui sera décrit plus loin dans la cette section. En ce qui concerne la sécurité, le système de gestion repose sur une évaluation de la vulnérabilité de la sûreté (EVS) permettant de cerner les faiblesses (p. ex., les vulnérabilités) face à un vaste spectre de menaces tant matérielles que cybernétiques, allant du vandalisme au terrorisme.

Les catastrophes naturelles provoquant des accidents technologiques (souvent dénommées événements « Natech ») désignent des défaillances de système qui ne découlent pas de pressions internes exercées sur le système (p. ex., excès de remplissage ou surpression d'un réservoir⁹), mais d'une catastrophe naturelle, généralement grave (p. ex., un séisme, un ouragan, des inondations). Si le phénomène d'origine échappe totalement au contrôle de l'ingénieur, les risques Natech doivent être gérés, y compris quand ils sont liés aux changements climatiques¹⁰.

(3) Analyse et évaluation du risque

Les ingénieurs peuvent se doter d'un certain nombre d'outils pour procéder à l'analyse et l'évaluation du risque. L'outil, quel qu'il soit, mesure deux aspects :

- <u>La probabilité du risque</u>: La possibilité d'une défaillance des systèmes, des êtres humains et des éléments d'un système (p. ex., l'équipement et les dispositifs de sécurité). Certaines données sont disponibles génériquement, mais elles se trouvent souvent dans les dossiers d'entretien, dans les registres opérationnels et dans les rapports d'enquêtes sur les incidents.
- Conséquences et gravité du risque : Il existe un certain nombre de méthodes pour quantifier les conséquences des dangers susceptibles de se poser dans l'exercice du génie (p. ex., les incendies [rayonnement thermique et fumée], les explosions [surpression de l'onde de souffle], la dispersion des nuages toxiques, l'exposition à des produits toxiques, la létalité, le bruit, la pollution de l'eau et l'électrocution). Lorsque la probabilité et la gravité des conséquences sont connues et que le risque est évalué, les ingénieurs procèdent à l'évaluation du risque et comparent les résultats aux seuils d'acceptabilité sociale, industrielle et réglementaire pour déterminer s'il est acceptable ou non. Au moment de prendre cette décision, les ingénieurs doivent également tenir compte des incertitudes dans les données de probabilité (p. ex., probabilité des événements) et des paramètres du modèle de conséquences.

Un événement *cygne noir* désigne un événement hautement improbable et imprévisible qui ne peut s'expliquer que lorsqu'il s'est produit. Ce terme tire son origine du fait qu'autrefois, on tenait pour acquis que les cygnes noirs n'existaient pas puisque seuls les cygnes blancs avaient été observés dans le monde occidental. Dans certaines applications, on parle aussi d'*inconnue inconnue* pour désigner ces événements. Plutôt que de se résigner au caractère inévitable de ce genre d'accident, les ingénieurs doivent chercher activement des signes de danger pouvant susciter des événements de faible probabilité dont les conséquences seraient graves. Ils doivent aussi être conscients que ce type d'événement offre une occasion importante d'apprentissage, y compris lorsqu'il n'a pas de conséquences identifiables et qu'il est alors qualifié de « quasi-accident ». Pour plus de renseignements sur ce type d'événements, voir l'annexe C, section C.4.

(4) Le risque est-il acceptable?

De nombreuses organisations ont établi une matrice du risque définissant ce qu'est un risque faible (acceptable), un risque moyen (acceptable à certaines conditions), et un risque élevé (inacceptable). On s'attend à ce qu'un risque élevé soit atténué pour devenir un risque acceptable, ou alors le projet ou l'activité doit être annulé. Ces matrices tracent une ligne de conduite en fonction de l'acceptabilité du risque.

EXEMPLE

Le gouvernement fixe le risque à un niveau acceptable pour assurer la protection du public. Dans l'exemple de l'autoroute, il faut trouver un équilibre entre la sécurité totale (p. ex., fermeture de l'autoroute) et l'acceptation d'un certain niveau de risque qui permet, même dans des conditions hivernales, le déplacement des personnes, des marchandises et des services. Dans cet exemple, le gouvernement doit tenir compte de l'état des routes pour déterminer s'il est sécuritaire de les garder ouvertes (c'est-à-dire si le niveau de risque est acceptable).

En vertu de leur code de déontologie et de leurs obligations professionnelles, les ingénieurs doivent placer la sécurité, la santé et le bien-être du public, ainsi que la protection de l'environnement, audessus de toute autre considération. Les ingénieurs doivent également s'assurer que leurs interlocuteurs comprennent les probabilités de risque, et la gravité des conséquences, même en ce qui a trait aux risques techniques.

Si le risque est jugé acceptable, l'étape suivante consiste à gérer le risque résiduel.

(5) Gestion du risque résiduel

Une fois qu'on a déterminé qu'un risque est acceptable, il faut le gérer car le risque résiduel (qui demeure) ne disparaît pas. Les conditions, l'ingénierie et l'exploitation doivent être surveillés étroitement et correctement en permanence pour déceler les préoccupations, et des mesures préventives doivent être prises pour corriger ou atténuer les problèmes éventuels. Il s'agit

probablement de l'étape la plus importante du processus, comme l'indique la figure 1. On a maintenant pris la responsabilité d'assumer le risque et de prévenir un événement indésirable. L'outil d'ingénierie vraiment utile à cette étape est un système de gestion adapté aux risques gérés (p. ex., santé, sécurité au travail, sûreté du procédé, fiabilité de l'équipement, etc.).

Planifier, faire, vérifier, agir¹¹

Dans le monde entier, il est convenu que les systèmes de gestion de la sécurité sont des méthodes exemplaires de gestion du risque selon le modèle d'amélioration continue, connu sous le nom de « planifier, faire, vérifier, agir »¹. Il s'agit généralement d'un programme composé de 10 à 20 éléments devant être exécutés pour gérer les risques de manière acceptable. Par exemple, la gestion des dangers liés à la sûreté d'un procédé (incendie, explosion et émanations toxiques) et des risques qui en découlent peut être envisagée comme faisant intégralement partie d'un cadre de gestion des risques liés à un procédé¹.

Il est également important de noter qu'un système de gestion de la sécurité sera inutile si l'organisation concernée n'a pas la volonté et les capacités de l'exploiter efficacement. Le concept de « culture de la sécurité » et ses caractéristiques ont été bien définis par les ingénieurs et des praticiens d'autres domaines, par exemple, la sociologie¹.

Étroitement liés à la notion de culture de la sécurité, les concepts de « maîtrise des opérations » et de « discipline opérationnelle » renvoient aux comportements et aux actions qui, au sein d'un système de garde-fous, permettront de veiller à ce que les choses soient faites correctement et systématiquement¹. La compétence est essentielle au mandat de veiller à ce que le risque soit géré efficacement¹. Les obligations déontologiques des ingénieurs sont également d'une grande pertinence à cet égard.

(6) Peut-on réduire le risque?

Les ingénieurs doivent trouver des moyens de réduire le risque inacceptable pour le convertir en risque acceptable, ou alors ils doivent renoncer à l'activité. Pour réduire le risque, il faut éliminer ou atténuer les dangers sous-jacents. En outre, on peut recourir à d'autres contrôles, systèmes de gestion, et dispositifs de protection pour réduire le risque à un niveau acceptable.

Le risque peut être réduit grâce à l'un des quatre grands moyens combinés au sein d'une hiérarchie des contrôles. Classée par ordre d'efficacité, cette hiérarchie est la suivante¹²:

- la sécurité intrinsèque (ou conception intrinsèquement plus sûre),
- la sécurité passive (p. ex., dispositifs de sécurité ne nécessitant pas de détection ni de déclenchement de pièces mobiles autres que celles causées par l'état de dérangement),

- tout en sachant qu'il faut évaluer la nécessité d'un système d'appoint à sécurité intégrée,
- la sécurité active (p. ex., dispositifs de sécurité exigeant la détection et le déclenchement de pièces mobiles),
- la sécurité de procédure (aussi appelée « contrôles administratifs »).

Les principes d'élimination, de minimisation, de substitution, modération et simplification de la conception intrinsèquement sûre permettent de réduire efficacement le risque, surtout si l'on en tient compte au début du cycle de vie de la conception ¹³. La hiérarchie des contrôles présente la gestion du risque en fonction des barrières de sécurité, ce qui est illustré par le modèle de causalité des accidents en forme de gruyère, décrit à l'annexe A¹⁴.

(7) Réduction du risque

Si les mesures proposées pour réduire le risque sont viables, les ingénieurs doivent apporter les modifications qui s'imposent aux configurations, à l'équipement, aux procédures, aux stocks de matières dangereuses et aux autres facteurs de risque. Lorsqu'un changement est effectué, il faut reprendre le cycle de gestion du risque pour évaluer les nouveaux dangers et risques possibles. Les changements apportés aux conditions ou aux processus d'ingénierie peuvent créer d'autres problèmes pouvant entraîner involontairement (et parfois sans le savoir) un risque (opérationnel) accru. Il est donc souhaitable d'adopter un système de gestion doté d'un protocole de saine gestion du changement. À l'exception du remplacement de l'ouvrage, toutes les modifications doivent faire l'objet d'une gestion du changement.

Les ingénieurs doivent rester à l'affût de la réapparition de dangers et de risques, ou de l'introduction de nouveaux motifs de préoccupation. Même s'ils ne participent pas en permanence à un projet, les ingénieurs doivent communiquer adéquatement aux maîtres d'ouvrage et exploitants les dangers et les risques susceptibles de réapparaître.

La réduction du risque à un niveau acceptable et la gestion du risque résiduel est un processus continu. On trouvera à l'annexe C, section C.3, une liste de plusieurs outils d'identification des dangers.

Si le niveau de risque est jugé inacceptable, l'activité doit être annulée (étape 8).

(8) Annulation de l'activité

Les ingénieurs doivent se rendre à l'évidence lorsque le niveau de risque est inacceptable. Dans ce cas, les ingénieurs doivent cesser l'activité ou recommander sa cessation, et ce, quelles qu'en soient les conséquences personnelles ou professionnelles.

IV. LEÇONS TIRÉES EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE

L'examen des accidents s'étant produits au fil des années a permis de tirer les grandes leçons ci-dessous en matière de gestion du risque :

- La gestion du risque ne doit pas être perçue comme un exercice compliqué réservé aux experts et aux ingénieurs. Les dangers devraient faire l'objet d'une surveillance permanente et tous les intervenants devraient être conscients des risques et adopter immédiatement des mesures efficaces d'atténuation du risque. Les ingénieurs jouent un rôle de premier plan en matière d'éducation et d'information des non-spécialistes.
- Les ingénieurs doivent tenir compte du cycle de vie pour gérer les risques.
- Dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion du risque, les ingénieurs doivent envisager l'incidence sur l'environnement, et les pertes qui peuvent être engendrées pour les personnes (y compris la perte d'un service et de sa jouissance), les biens et la production.
- Il existe de nombreuses techniques pour cerner les dangers liés aux configurations, équipements, processus et systèmes. De nombreux outils sont également disponibles pour faciliter la gestion efficace du risque notamment les systèmes de gestion de la sécurité et la hiérarchie des contrôles (conception intrinsèquement plus sûre, sécurité passive, sécurité active et sécurité de procédure).
- Les ingénieurs doivent vérifier scrupuleusement si les mesures de sécurité sont transférables d'une application à l'autre, car l'efficacité des mesures de réduction du risque variera.
- Les communications concernant le risque doivent tenir compte du public.

La gestion du risque est améliorée par la prise en compte des cas de réussite et d'échec. Les enquêtes sur les accidents, combinées à une volonté de tirer des leçons d'événements causant des pertes, peuvent être un moteur puissant d'amélioration de la gestion du risque.

Tous les ingénieurs peuvent tirer de grands enseignements de cas s'étant produits dans des secteurs industriels particuliers où la gestion du risque a enregistré des échecs cuisants (voir l'annexe B). Au nombre des exemples les plus connus, signalons le drame de Lac-Mégantic et de Westray (voir les explications ci-dessous). Dans la foulée d'un grave accident industriel, il faut se demander si tous les dangers avaient été cernés, si l'évaluation des risques avait été faite par les personnes compétentes et si les systèmes de contrôle de gestion étaient pertinents.

L'accident de Lac-Mégantic

Le 6 juillet 2013, un train de marchandises transportant du pétrole brut a déraillé à Lac-Mégantic, au Québec, ce qui a provoqué des explosions et des incendies et causé d'énormes pertes humaines (47 décès), ainsi que des dégâts matériels importants. Peu de temps après, on se posait les questions suivantes (Creedy, 2013) :

- Jusqu'à quel point est-ce que les organismes responsables avaient compris la nature des risques qu'ils géraient?
- Jusqu'à quel point est-ce que les systèmes qu'ils avaient mis en place pour contrôler ces risques étaient fiables?

Dans la foulée d'un grave accident industriel, il faut se demander si tous les dangers avaient été cernés, si l'évaluation des risques avait été faite par les personnes compétentes et si les systèmes de contrôle de gestion étaient pertinents.

Page 9 de 29

La catastrophe de Westray

Le commentaire suivant figurait dans un article intitulé *Westray, 25 Years Later. What We've Learned*, publié dans l'infolettre d'Engineers Nova Scotia (Dove, hiver 2017) : [Traduction] *Pour les membres de plus de 30 ans, le mot « Westray » sera toujours synonyme de remord, de tristesse et de perte.*

Le 9 mai 1992, 26 mineurs perdent la vie dans l'explosion qui secoue la mine de charbon Westray, à Plymouth, en Nouvelle-Écosse. L'accident, qui a fait l'objet d'une enquête publique (Richard, 1997), a été relaté dans un article portant sur quatre accidents majeurs liés à un procédé d'exploitation au Canada (Di Menna, 2012). Westray est un exemple frappant de la quasi-inexistence de pratiques de gestion du risque.

V. CONCLUSION

Les ingénieurs doivent être conscients des risques et les gérer. Le présent guide offre un modèle général et de l'information pour illustrer des concepts de base de gestion du risque. Cependant, les ingénieurs doivent chercher de l'information supplémentaire adaptée aux circonstances qui sont les leurs, de prendre en compte le changement climatique ainsi que se tenir au courant des nouveaux développements dans leur domaine d'exercice. Ils doivent aussi rester au fait de la réglementation locale touchant leur industrie, et la respecter.

On trouvera de l'information supplémentaire dans les annexes du présent guide, notamment un glossaire des termes de la gestion du risque (annexe A); des exemples de gestion du risque et leurs principaux enseignements (annexe B); une liste de ressources en matière de gestion du risque (annexe C) et une liste complète d'ouvrages de référence (annexe D).

ANNEXE A: GLOSSAIRE

Analyse de modes de défaillance et de leurs effets (AMDE)

Technique tabulaire (qualitative) de recensement des dangers; repose sur une approche structurée pour cerner les causes et les conséquences des défaillances des équipements ou des systèmes.

Analyse du risque

Estimation de la probabilité et de la gravité des conséquences d'un événement indésirable.

Analyse en boucle

Technique graphique (qualitative ou quantitative) permettant de cerner les dangers; combinaison d'un arbre de défaillances et d'un arbre d'événements.

Analyse par liste de vérification

Technique tabulaire (qualitative) permettant de cerner les dangers; repose sur l'utilisation de questions prédéterminées afin de vérifier l'état d'un procédé ou d'un système.

Analyse selon un arbre de défaillances

Technique graphique (qualitative ou quantitative) permettant de cerner les dangers; indique les facteurs de causalité menant à un événement indésirable.

Analyse selon un arbre d'événements

Technique graphique (qualitative ou quantitative) permettant de cerner les dangers; indique le résultat de l'activation des mesures de sécurité (réussite ou échec) à la suite d'un événement indésirable.

Analyse par simulation

Technique tabulaire (qualitative) de recensement des dangers; repose sur un exercice de remueméninges visant à cerner les causes et les conséquences d'événements indésirables (p. ex., anticipation de ce qui pourrait mal tourner si un événement déclencheur se produisait).

Atténuation

Efforts de réduction du risque visant à réduire la gravité des conséquences d'un événement indésirable; aussi appelés *protection*.

Catastrophes naturelles provoquant des accidents technologiques (NaTech)

Événement indésirable tels la rupture d'un réservoir ou l'effondrement d'un bâtiment à la suite d'une perturbation naturelle grave; parmi les déclencheurs d'événements de type NaTech, signalons les tremblements de terre, les inondations, les tsunamis et les ouragans.

Conception intrinsèquement plus sûre

Approche de la réduction du risque visant à éliminer ou modifier les dangers à la source sans avoir recours à des dispositifs techniques (d'appoint) ou à une intervention humaine; repose sur des principes clés comme l'élimination, la réduction, la substitution, la modération et la simplification.

Culture de la sécurité

Ensemble des convictions et des valeurs d'une entreprise et de son personnel en ce qui concerne la sécurité; le concept de culture de la sécurité est étroitement lié à la conscience collective du risque.

Danger

Dans l'environnement de travail, la possibilité qu'une machine, un équipement, un processus puisse porter préjudice aux gens, à l'environnement, aux biens ou à la production (p. ex., possibilités de pertes pour des raisons matérielles ou chimiques).

Effet domino

Séquence au cours de laquelle un premier incident provoque un incident secondaire en raison de la présence de vecteurs d'escalade.

Étude des dangers et des problèmes d'exploitabilité (HAZOP)

Technique tabulaire (qualitative ou semi-quantitative avec recours à une matrice de risque) permettant de cerner les dangers; repose sur une combinaison structurée de mots guides et de paramètres de procédé pour cerner les causes et les conséquences d'événements indésirables.

Événement cygne noir

Événement appelé *inconnue inconnue*, jugé comme hautement improbable et que l'on ne peut repérer qu'une fois qu'il s'est produit.

Évaluation du risque

Comparaison des résultats de l'analyse du risque par rapport aux critères établis de tolérance au risque; vise à déterminer si le risque est acceptable.

Évaluation qualitative du risque

Évaluation du risque effectuée sans calculs numériques détaillés de la probabilité, de la gravité des conséquences et des critères d'acceptabilité du risque.

Évaluation quantitative du risque

Évaluation du risque effectuée à l'aide de calculs numériques détaillés de la probabilité, de la gravité des conséquences et des critères d'acceptabilité du risque; l'évaluation semi-quantitative du risque suppose le recours aux chiffres, mais non à un modèle détaillé de la probabilité et de la gravité des conséquences – par exemple, une matrice du risque.

Gestion du changement

Partie intégrante d'un système de gestion de la sécurité visant à réduire le risque découlant de dangers introduits au cours de modifications de l'équipement, des procédés et de l'organisation.

Gestion du risque

Recensement des dangers, analyse du risque, réduction du risque et gestion du risque résiduel.

Gestion intégrée du risque

Gestion du risque tenant compte de tout ce qui pourrait subir des pertes : les personnes, l'environnement naturel, les actifs commerciaux (équipement et propriété), et la production (p.ex., interruption de l'exploitation ou perte de procédé).

Gravité

Incidence des conséquences d'un événement indésirable; une des deux composantes du risque, l'autre étant la probabilité.

Hiérarchie des contrôles

Organisation hiérarchique des mesures de sécurité, classées de la plus efficace à la moins efficace : conception intrinsèquement plus sûre, sécurité passive, sécurité active et sécurité de procédure.

Matrice de risque

Représentation graphique tenant compte des composantes du risque selon un certain nombre de catégories de probabilité et de gravité des conséquences; on l'utilise pendant l'évaluation du risque.

Modèle du gruyère

Représentation graphique des causes d'un accident illustrant les ratés dans les barrières de sécurité entre l'événement déclencheur et les personnes ou le bien à protéger; chacun des trous du gruyère (barrières de sécurité) représente une lacune, et lorsque les trous sont alignés, il se produit un accident.

Sécurité active

Mesure (dispositif) de sécurité exigeant la détection d'un événement et le déclenchement de pièces mobiles.

Perception

Rappel que les niveaux d'acceptabilité du risque et de tolérance à ce dernier ne sont pas les mêmes pour toutes les personnes et tous les groupes sociaux.

Portée analytique

Définition de la nature des dangers qui doivent être cernés, ce qui représente la première étape de la gestion du risque.

Portée matérielle

Définition de la nature des dangers qui doivent être cernés, ce qui représente la première étape de la gestion du risque.

Prévention

Efforts de réduction du risque visant à réduire la probabilité d'un événement indésirable.

Probabilité

Possibilité qu'un événement indésirable se produise; il s'agit de l'une des deux composantes du risque, l'autre étant la gravité des conséquences.

Problème de sécurité

Préoccupation suscitée par un acte délibéré visant à causer du tort; se distingue des problèmes de sécurité résultant du hasard plutôt que d'actes délibérés.

Quasi-accident

Incident n'ayant entraîné aucune perte.

Recensement des dangers

Processus de recensement des motifs d'inquiétudes (p. ex., des dangers) au moyen d'une technique adaptée aux circonstances (facteurs comme l'étape du cycle de vie et la disponibilité de l'information); il s'agit de la première étape du processus de gestion du risque.

Réduction du risque

Processus consistant à diminuer la probabilité du risque et de la gravité de ses conséquences à l'aide de mesures de sécurité appropriées.

Risque

Possibilité de blessure, de perte ou d'incident environnemental résultant d'un danger; les deux composantes du risque sont la probabilité d'un événement indésirable et la gravité de ses conséquences.

Risque résiduel

Risque demeurant après que l'on a déterminé que le niveau global de risque est acceptable; cela signifie qu'il n'existe pas de risque nul.

Sécurité de procédure

Mesure de sécurité (p. ex., méthode de travail sécuritaire) exigeant l'intervention humaine; comprend aussi des contrôles administratifs comme le recensement des dangers et les systèmes de gestion de la sécurité.

Sécurité passive

Mesure (dispositif) de sécurité n'exigeant pas la détection d'un événement ni le déclenchement de pièces mobiles autres que celles causées par l'état de dérangement.

Système de gestion de la sécurité (SGS)

Système de gestion du risque constitué d'un certain nombre d'éléments de programme (en général de 10 à 20) conçus pour répondre à diverses exigences comme l'intégrité des biens, la formation, les enquêtes sur les accidents, l'amélioration des connaissances et la gestion du changement.

ANNEXE B: EXEMPLES DE GESTION DU RISQUE ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La gestion du risque représente une activité générale du génie qui ne se limite pas aux secteurs industriels généralement considérés comme très dangereux. Pour illustrer ce point, cette annexe contient plusieurs exemples tirés d'une vaste gamme de scénarios. Ils illustrent la nécessité de gérer efficacement le risque dans une variété d'applications du génie. Pour chaque cas, on indique le principal enseignement tiré en matière de gestion du risque.

Les exemples et les observations qui les accompagnent dans cette annexe sont présentés à titre purement informatif et ne doivent pas être interprétés comme des lignes directrices pour l'exercice du génie.

B.1 Odeurs industrielles

Selon l'article d'Ahluwalia (2006), intitulé *Something in the Air?*, une bonne gestion des odeurs industrielles peut améliorer les relations de voisinage et réduire au minimum l'impact environnemental. L'auteur y présente un diagramme de la gestion du risque décrivant essentiellement les étapes de la gestion du risque : Détecter les sources d'odeurs \rightarrow Quantifier/échantillonner les sources d'odeurs \rightarrow Analyser les sources d'odeurs \rightarrow Modèle de dispersion \rightarrow Évaluation des impacts \rightarrow Trouver une solution¹⁵.

Principal enseignement : Une approche intégrée de la gestion du risque tient compte de l'incidence sur l'environnement aussi bien que des pertes du point de vue des personnes (y compris la perte de plaisir dans cet exemple), des biens et de la production.

B.2 Transport en commun par chemin de fer

L'exposé présenté en séance plénière par Andrew McMcusker, directeur de l'exploitation de la société MTR (Mass Transit Railway), à Hong Kong, s'intitule *Risk Management – An Essential Strategy for Business Success*¹⁶. Il défend ardemment les approches pragmatiques de la gestion du risque qui soutiennent directement la prise de décision opérationnelle.

Il raconte aussi l'histoire qui s'est produite en décembre 2004, lorsqu'une petite fille de 10 ans, Tilly Smith, a sauvé la vie de plus de 100 personnes sur la plage d'une station balnéaire, en Thaïlande. Tilly a remarqué que la mer se retirait et compris qu'il s'agissait des signes avant-coureurs d'un tsunami. Elle a alors sonné l'alerte auprès de ses parents et du personnel de l'hôtel, qui a évacué sa clientèle vers un endroit plus sûr. La vigilance de Tilly et les mesures rapides prises par ceux qui l'ont crue témoignent, selon l'auteur, d'une tournure d'esprit proactive en matière de risque – c'est-à-dire, d'une sensibilité aiguë à la présence de risques et de l'adoption immédiate de mesures efficaces d'atténuation du risque¹⁷.

Principal enseignement : En matière de gestion de risque, on peut aussi bien apprendre des réussites que des échecs.

B.3 Services d'urgence pour les projets de l'industrie lourde

Dans leur zone de compétence, les services d'urgence du comté de Strathcona (SCES), en Alberta, s'assurent que tous les projets de l'industrie lourde sont conformes aux codes et règlements administratifs¹⁸. À l'étape du développement d'un projet, il est crucial de procéder à une évaluation du risque, puis à la gestion du risque au stade de l'exploitation.

Principal enseignement : La gestion du risque d'ingénierie doit absolument tenir compte du cycle de vie.

B.4 Amiante

Comme le suggère son titre, l'article What Asbestos Taught Me About Managing Risk, décrit ce que l'auteur considère comme l'une des erreurs les plus colossales commises par une entreprise au XX^e siècle¹⁹. Le problème reposait sur un déni, tous les directeurs de l'entreprise étant décrits par l'auteur comme refusant de croire que les dangers avérés de l'amiante avaient effectivement des conséquences à long terme.

Principal enseignement : Une culture de la sécurité repose sur une conscience du risque, ce qui est à l'opposé du déni du risque.

B.5 Mount Polley

Cette catastrophe environnementale, qui a débuté le 4 août 2014 à la suite de la rupture d'un bassin de résidus à l'usine de Mount Polley, en Colombie-Britannique a, elle aussi, beaucoup attiré l'attention du public et des médias. Dans un rapport publié en 2015, un comité d'examen indépendant a recommandé qu'à l'avenir, les demandes de permis de stockage de résidus contiennent une évaluation détaillée de tous les modes de défaillance possibles et un plan de gestion de tous les risques résiduels²⁰.

Principal enseignement : De nombreuses techniques permettent de recenser les dangers liés à des configurations, naturelles ou bâties, des équipements, des procédés ou des systèmes. Il existe aussi de nombreux outils facilitant la gestion efficace du risque, notamment des systèmes de gestion de la sécurité et la hiérarchie des contrôles (conception intrinsèquement plus sûre, sécurité passive, sécurité active et sécurité de procédure).

B.6 Secteur des hydrocarbures

Le rapport Marsh sur les normes sectorielles²¹ décrit les 100 incidents ayant causé les dommages matériels les plus importants dans le secteur des hydrocarbures sur une période de près de 40 ans (entre 1978 et 2017). Les sections servant d'introduction au rapport couvrent différents sujets, notamment les études techniques pour évaluer les risques, le marché des assurances et sa manière de cerner les points critiques du risque et l'historique des pertes et les leçons que l'on peut en tirer pour améliorer la sécurité.

Principal enseignement : Le passé peut être un guide utile pour l'avenir, c'est certainement le cas dans le domaine de la gestion du risque.

B.7 Explosions de poussière

Au sein de l'industrie, on considère parfois qu'il suffit d'appliquer des mesures de sécurité au travail pour éviter les explosions de poudres combustibles. Pourtant, selon des données probantes, les principes de gestion de la sécurité des procédés et des risques des procédés sont plus efficaces pour prévenir ou atténuer les explosions de poussières²².

Principal enseignement : Toutes les mesures de réduction du risque n'ont pas la même efficacité : la transférabilité des mesures de sécurité d'une application à l'autre doit faire l'objet d'un contrôle serré.

B.8 Questions concernant les logiciels et la sécurité

La section III du guide traite de la nécessité de gérer le risque associé à la cybersécurité. Moreno *et coll*. (2018) donnent respectivement des exemples fondés sur des points de vue internes et externes : I) Un ancien employé d'une entreprise pharmaceutique avait secrètement installé un logiciel sur le serveur de l'entreprise. Il a par la suite eu accès au serveur et utilisé un programme non autorisé pour attaquer le réseau informatique, ce qui a entraîné un arrêt de l'exploitation et des pertes financières pour l'entreprise. (II) Des personnes utilisant des ordinateurs sans autorisation ont neutralisé les communications et les alarmes, et causé une surpression dans un pipeline transportant du pétrole brut. Ce dernier a été détruit, ce qui a provoqué d'importantes pertes de revenu.

Principal enseignement : La gestion du risque doit être envisagée comme essentielle aux composantes logicielles et matérielles d'un système.

B.9 La tour Grenfell

Le 14 juin 2017, 72 personnes périssent, et autant sont blessées, dans un incendie qui se déclare dans la structure de la tour Grenfell, à Londres. À la suite de cet événement, la UK Institution of Civil Engineers (ICE) lance un vaste examen visant à cerner les risques de défaillances catastrophiques dans des éléments de l'infrastructure économique en général²³. Extrait du rapport²⁴ : [Traduction] *La société s'attend avec raison à ce que la planification, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des bâtiments et infrastructures soient tels qu'ils présentent un risque extrêmement faible de défaillance, et ne posent qu'un danger négligeable aux occupants, utilisateurs et au public en général.*

Principal enseignement : La gestion compétente du risque repose largement sur le principe fondamental du génie, à savoir que la sécurité, la santé et le bien-être du public sont au-dessus de toute autre considération.

B.10 Règles de sécurité pour sauver des vies

En 2009, Shell Global a présenté ses 12 règles de sécurité pour sauver des vies. Ces dernières visent à éliminer les dangers qui, dans l'histoire de la société, ont coûté la vie à plusieurs personnes. Leurs règles²⁵ renferment de judicieux conseils sur la gestion du risque au sein des entreprises et organismes : (i) Obtenir une autorisation de travail lorsque c'est requis, (ii) Effectuer des tests d'explosivité lorsque c'est nécessaire, (iii) Vérifier l'isolation électrique avant d'entamer des travaux et utiliser les équipements de protection individuelle qui conviennent, (iv) Obtenir les autorisations avant d'entrer dans un espace

restreint, (v) Obtenir l'autorisation avant de contourner ou déconnecter un équipement critique de sécurité, (vi) Se protéger contre des chutes lors de travaux en hauteur, (vii) Ne pas passer sous une charge en hauteur, (viii) Ne pas fumer en dehors des zones prévues à cet effet, (ix) Ne pas boire d'alcool, ni consommer de drogues au travail ou au volant, (x) Au volant, ne pas utiliser son téléphone et respecter les limites de vitesse, (xi) Attacher sa ceinture de sécurité, (xii) Suivre les indications routières fournies par le plan de gestion de l'itinéraire.

Principal enseignement : Les enquêtes sur les accidents, combinées à une volonté de tirer des leçons d'événements causant des pertes, peuvent être un moteur puissant de l'amélioration de la gestion du risque.

B.11 Évaluation du risque sur le terrain

De nos jours, il est courant que des employés de l'industrie se livrent de manière opportune et contrôlée à des évaluations du risque sur le terrain. Ces dernières visent essentiellement à anticiper les problèmes potentiels avant d'entamer des travaux, ou à examiner l'équipement ou les conditions ambiantes après une absence suffisamment longue pour que des changements aient pu se produire. Ces évaluations permettent surtout de cerner les dangers et la pertinence des mesures de contrôle.

Principal enseignement : La gestion du risque ne doit pas être perçue comme un exercice compliqué qui est réservé aux experts et aux ingénieurs.

B.12 Sécurité incendie dans les hôtels

Quand il est question de dangers et de risques, on pourrait être tenté de s'en tenir exclusivement aux aspects techniques du génie. Mais c'est déconseillé, car le risque et la gestion du risque font partie intégrante du quotidien. On en sera convaincu en parcourant les quatre dernières règles de sécurité présentées dans la section B.10 de la présente annexe, ainsi que dans un livret rédigé à l'intention des employés de la société BP qui voyagent en service commandé²⁶. Après avoir analysé certaines des défaillances de système les plus courantes dans la gestion du risque d'incendie dans les hôtels (au niveau de l'entreprise et des installations), BP affirme ceci (2005) : [Traduction] *Cependant, le grand coupable, c'est sans doute le client, qui ne se renseigne jamais sur la sécurité incendie, que ce soit au moment de la réservation ou de son enregistrement à l'hôtel.*

Principal enseignement: La gestion du risque est autant une affaire personnelle que professionnelle.

ANNEXE C: RESSOURCES EN GESTION DU RISQUE

On trouvera ci-dessous une liste des nombreuses ressources en gestion du risque disponibles en format papier et électronique.

C.1 Normes

Les normes et lignes directrices ci-après renferment des conseils utiles sur différents aspects de la gestion du risque :

- Association canadienne de normalisation (CSA)
 - CAN/CSA-Q850-97 (R2009): Gestion du risque : Lignes directrices à l'intention des décideurs (CSA, 1997)
 - o CAN/CSA-Z767-17: Gestion de la sécurité opérationnelle (CSA, 2017a)
 - o CSA-Z1000:14 : Gestion de la santé et de la sécurité au travail (CSA, 2014)
 - Z763-96 (R2006): Introduction to Environmental Risk Assessment Studies (CSA, 1996)
 - Z731-03 (R2014): Planification des mesures et interventions d'urgence (CSA, 2003)
 - o Z1600-17: Programme de gestion des urgences et de la continuité (CSA, 2017b)
- UL (autrefois Underwriters Laboratories)
 - CAN/UL 2984:2019 : Standard for Management of Public Risks Principles and Guidelines (UL, 2019)
- Organisation internationale de normalisation (ISO) et Commission électrotechnique internationale (CEI)
 - o ISO 416- 31000 : Management du risque Lignes directrices (ISO, 2018)
 - IEC 31010:2009 : Gestion des risques Techniques d'évaluation des risques (CEI, 2009)
 - o ISO Guide 73:2009 : Management du risque Vocabulaire (ISO, 2009)

C.2 Ouvrages de référence

Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs (CRAIM, 2017), un ouvrage publié au Canada, exhaustif tant par l'étendue que la profondeur du sujet. Disponible en français et en anglais. Il aborde bon nombre des concepts analysés dans la section III du présent guide, de même que l'aménagement du territoire, les interventions en cas d'urgence, les enquêtes sur les accidents, la continuité des affaires, la communication et la perception du risque.

Engineering Risk Management (Meyer & Reniers, 2016), comme son titre l'indique, cet ouvrage traite de la gestion du risque en génie. Les auteurs sont des ingénieurs habitant en Europe, où l'utilisation des techniques de gestion du risque est généralement plus répandue qu'en Amérique du Nord. L'ouvrage traite aussi d'un certain nombre de concepts analysés à la section III du présent guide, de même que du recensement des dangers dans la perspective du cycle de vie et de l'incidence à long terme des décisions relatives à la gestion du risque sur le développement durable.

Comme l'indique le titre, *Risk Assessment. Theory, Methods, and Applications* (Rausand, 2011), l'ouvrage est davantage axé sur l'analyse et l'évaluation du risque que sur sa gestion. Néanmoins, les chapitres portant sur la gestion du risque et l'analyse de la sécurité des tâches sont pertinents dans la perspective qui est la nôtre. Le chapitre 17 en particulier décrit l'élaboration et la mise en application – ou pas – des techniques d'évaluation et de gestion du risque. On y trouve des exemples portant sur : i) la défense, l'énergie nucléaire, les procédés, les ressources pétrolières et gazières en haute mer, les secteurs de l'aérospatiale et de l'aviation, ii) les transports ferroviaire et maritime, iii) les systèmes de machinerie, iv) l'environnement naturel, v) les infrastructures essentielles, et vi) les municipalités. Rausand (2011) constitue aussi un bon point de départ pour aborder certains des traitements mathématiques de l'évaluation du risque.

Perry's Chemical Engineers' Handbook (Green & Southard, 2019) est un ouvrage bien connu des ingénieurs travaillant dans les industries de procédé (en particulier, les ingénieurs chimistes et en environnement). La section portant sur l'analyse de la sécurité des procédés et l'analyse du risque est succincte et complémentaire à celle des ouvrages de CRAIM (2017), de Meyer & Reniers (2016) et de Rausand (2011).

C.3 Méthodes d'identification des dangers et références

Les méthodes qualitatives d'identification des dangers comprennent l'analyse par liste de vérification, l'analyse par simulation, l'analyse de modes de défaillance et de leurs effets (AMDE) et l'étude des dangers et des problèmes d'exploitabilité (HAZOP). Ces techniques, comme d'autres, exigent différents niveaux de détail en ce qui a trait à l'information sur les produits ou les procédés et sont donc plus efficaces à certaines étapes du cycle de vie (Crawley & Tyler, 2003). Chacune des méthodes a donc ses limites, dont l'ingénieur ou l'équipe participant au recensement des dangers doit tenir compte (Casey, 2019).

Les techniques de recensement des dangers comme l'analyse en boucle (une combinaison de l'analyse selon un arbre d'événements et l'analyse selon un arbre de défaillances) ont gagné en popularité ces dernières années et peuvent être utilisées comme méthodes qualitatives ou quantitatives (de Ruijter & Guldenmund, 2016; CCPS/EI, 2018).

C.4 Minerva Canada Safety Management Education Inc.

Vingt-six modules de cours portant sur divers aspects de la santé et de la sécurité sont offerts sur le site Web de Minerva Canada Safety Management Education Inc. (Minerva, 2019a). Un certain nombre de ces modules (des présentations Powerpoint en anglais seulement) portent sur les concepts de gestion du risque et des sujets connexes : i) La gestion du risque, ii) Les communications portant sur le risque, iii) Le recensement des dangers et des risques, iv) Le recensement des dangers et des risques – 2^e partie, v) L'évaluation quantitative du risque, vi) Le risque biologique, (vii) Les systèmes de gestion de la sécurité et le leadership, viii) La gestion de la sécurité des procédés.

Le module portant sur la *gestion du risque* souligne que la plupart des accidents sont moins graves que les accidents majeurs (très graves) qui font les manchettes. Il y a donc beaucoup plus d'accidents

mineurs (forte probabilité/faibles conséquences) que d'accidents majeurs (faible probabilité/conséquences élevées) dans lesquels les lacunes de la gestion du risque jouent un rôle. Ces accidents moins graves offrent de nombreuses occasions d'apprentissage pour les praticiens du génie.

Des études de cas sur la santé et la sécurité dans divers secteurs sont également offertes (Minerva, 2019b). Un produit de ce type qui est pertinent dans le cadre d'une formation en gestion du risque s'intitule *Risk Management for Cyanide Handling*.

C.5 Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a publié un grand nombre de documents d'orientation sur le recensement des dangers et l'évaluation du risque. Par exemple, le document CCHST (2019a) établit les catégories de risque suivantes : i) produits chimiques, ii) ergonomique, iii) santé, iv) physiques, v) psychosociaux, vi) sécurité et vii) milieu de travail. Le document CCHST (2019b) propose des fiches sur des sujets comme : i) Danger et risque, ii) Contrôle des dangers, iii) Évaluation du risque, iv) Formulaire d'évaluation du risque.

C.6 Société canadienne du génie chimique

La Société canadienne du génie chimique (Csche) effectue des travaux dans le domaine de la sécurité des procédés et de la gestion du risque par l'entremise de sa division de gestion de la sécurité des procédés. Parmi les exemples donnés, notons le guide sur la gestion de la sécurité des procédés (Csche, 2012a) et les normes (Csche, 2012b) (disponibles en anglais seulement). Ces deux documents forment la base du Guide sur la sécurité opérationnelle de l'Association canadienne de normalisation (CSA, 2017a), qui fait partie des normes énumérées à la section C.1 de cet annexe.

C.7 Royal Society for the Prevention of Accidents

La Royal Society for the Prevention of Accidents (Rospa) du Royaume-Uni a présenté un guide en cinq étapes sur l'évaluation du risque (Rospa, 2019a) :

- 1. Cerner les dangers.
- 2. Déterminer qui risque d'être blessé et de quelle manière.
- 3. Évaluer les risques et décider des mesures de contrôle à prendre.
- 4. Consigner ses constatations et les mettre en application.
- 5. Passer en revue son évaluation et la mettre à jour au besoin.

Dans son Advice Pack for Smaller Firms, la Rospa fournit une fiche d'information intitulée Risk Assessment at its Very Simplest (Rospa, 2019b).

C.8 Institution of Chemical Engineers

L'organisme britannique, Institution of Chemical Engineers (Icheme), offre toute une série de trousses de formation et de cours en gestion du risque. On peut aussi trouver des articles pertinents dans les actes des symposiums de l'Icheme – p. ex., Clarke (2000), qui soutient une approche intégrée de la gestion du risque fondée sur la sécurité des employés, la continuité des affaires, les préoccupations environnementales, la sécurité des procédés et la qualité des produits.

C.9 UK Health and Safety Executive

Le Health and Safety Executive (HSE) du Royaume-Uni est une source d'information sur la santé, la sécurité et la gestion du risque qui fait autorité. Par exemple, le processus en cinq étapes décrit plus haut, dans la section C.7 de cet annexe, est en fait un produit du HSE (HSE, 2019a). On trouvera dans le document HSE (2019b) des évaluations du risque représentatives dans les domaines de la préparation des aliments, les usines, les entrepôts et le ménage des bureaux. Le document HSE (2019c) explique le principe du niveau le plus faible que l'on peut raisonnablement atteindre (principe ALARP) – un pilier de la pratique de la gestion du risque au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde.

C.10 Institute of Risk Management

L'Institute of Risk Management (IRM), qui a son siège social au Royaume-Uni, a élaboré une norme, *Risk Management Standard*, que l'on peut télécharger gratuitement (IRM, 2002).

C.11 US Chemical Safety Board

Les rapports d'enquête et les études de cas du Chemical Safety Board (CSB), un organisme états-unien, représentent une source d'une valeur inestimable d'enseignements tirés en ce qui a trait aux dangers et au risque au sein des industries présentant des risques élevés. Un récent article de cet organisme, *CSB Safety Spotlight* (CSB, 2019), illustre l'importance des lignes directrices, codes et normes en matière de sécurité dans l'industrie (déjà présentés dans la section III du guide et la section C.1 de la présente annexe). Le CSB (2019) cite l'American Petroleum Institute (API) et ses travaux sur la fatigue humaine comme facteur de risque.

C.12 Center for Chemical Process Safety

Le Center for Chemical Process Safety (CCPS) de l'American Institute of Chemical Engineers (Aiche) est un chef de file mondial des ressources documentaires sur les dangers liés aux procédés et les risques qui en découlent. Les exemples comprennent ceux du CCPS 2009, 2011, 2012 et 2015.

C.13 US Environmental Protection Agency

Du double point de vue de la santé et de l'environnement, l'Environmental Protection Agency (EPA), un organisme états-unien, fournit des lignes directrices pour des domaines comme : i) la gestion du risque, ii) la communication du risque, iii) les évaluations du risque pour la santé humaine et iv) les évaluations du risque écologique (EPA, 2019).

C.14 Safety Science

La revue technique *Safety Science* constitue une source riche en applications de la gestion du risque. Les exemples qui suivent montrent que la gestion du risque est un élément essentiel d'une pratique efficace et compétente dans presque toutes les facettes du génie : i) la gestion de projet (Badri *et coll.*, 2012), ii) les domaines à risque élevé (Grote, 2012), iii) la construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (Albert & Hallowell, 2013), iv) les manoeuvres au sol dans les aérodromes (Wilke *et coll.*, 2014), v) les perceptions du risque en construction (Zhao *et coll.*, 2016), vi) les événements extrêmes et rares dans la gestion des biens (Komljenovic *et coll.*, 2016), vii) les procédés biologiques industriels (Moreno & Cozzani, 2018), viii) la gestion de projets de construction (Yiu *et coll.*, 2019), ix) l'entretien des éoliennes en haute mer (Mentes & Turan, 2019).

ANNEXE D : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Ahluwalia, J. (2006). Something in the air? Canadian Chemical News, vol. 58 (9), p. 20-21.

Albert, A. and Hallowell, M.R. (2013). Safety risk management for electrical transmission and distribution line construction. *Safety Science*, n° 51, p. 118-126.

Alp, E. (2008). Process safety management in Canada today. What it is...and what it is not. *Canadian Chemical News*, vol. 60 (5), p. 24-26.

Amyotte, P. et Khan, F. (dir.) (2019). *Dust Explosions*. Methods in Chemical Process Safety, Volume 3, Cambridge, MA, Elsevier/Academic Press.

Amyotte, P.R. et Lupien, C.S. (2017). Elements of process safety management. Chapitre de *Methods in Chemical Process Safety*, Volume 1, F. Khan (dir.), Cambridge, MA, Elsevier/Academic Press, p. 87-148.

APEGA (Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta) (2006). *Guideline for Management of Risk in Professional Practice*, V1.0, Edmonton, AB: Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : https://www.apega.ca/assets/PDFs/risk.pdf

Badri, A., Gbodossou, A. et Nadeau, S. (2012). Occupational health and safety risks: Towards the integration into project management. *Safety Science*, n° 50, p. 190-198.

BP (2005). *Fire Safety Booklet. Hotel Fire Safety*, 2^e édition. BP Process Safety Series, Rugby, R.-U., Institution of Chemical Engineers.

Bird, F.E. et Germain, G.L. (1996). Practical Loss Control Leadership Loganville, GA, Det Norske Veritas.

Casey, R. (2019). Limitations and misuse of LOPA. Loss Prevention Bulletin. nº 265, p. 13-16.

CCHST (Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail [2019a]). *Dangers,* Hamilton, ON, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : https://www.cchst.ca/topics/hazards/index.html

CCHST (Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail [2019b]). *Recensement et évaluation des risques*, Hamilton, ON, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://www.cchst.ca/topics/programs/programs/hazards/index.html

CCPS (Center for Chemical Process Safety) (2009). *Inherently Safer Chemical Processes. A Life Cycle Approach*, 2^e édition. Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, Inc.

CCPS (Center for Chemical Process Safety) (2011). *Conduct of Operations and Operational Discipline for Improving Process Safety in Industry*, Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, Inc.

CCPS (Center for Chemical Process Safety) (2012). *Recognizing Catastrophic Incident Warning Signs in the Process Industries*. Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, Inc.

CCPS (Center for Chemical Process Safety) (2015). *Guidelines for Defining Process Safety Competency Requirements*. Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, Inc.

CCPS/EI (Center for Chemical Process Safety/Energy Institute) (2018). *Bow Ties in Risk Management. A Concept Book for Process Safety*. Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, Inc.

Clarke, I. (2000). *Integrated Risk Management*. Proceedings of Symposium Series No. 147, Rugby, R.-U., Institution of Chemical Engineers.

CRAIM (Conseil pour la Réduction des Accidents Industriels Majeurs) (2017). *Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs*, 7^e édition. Laval, QU, Conseil pour la Réduction des Accidents Industriels Majeurs.

Crawley, F. et Tyler, B. (2003). *Hazard Identification Methods*. European Process Safety Centre, Rugby, R.-U., Institution of Chemical Engineers.

Creedy, G. (2013). Identifying system failures at Lac Mégantic. Canadian Chemical News, 65 (4), 13.

CSA (Association canadienne de normalisation) (1996). *Introduction to Environmental Risk Assessment Studies*. Z763-96 (R2006), Toronto, ON: Groupe CSA.

CSA (Association canadienne de normalisation) (1997). *Gestion du risque : Lignes directrices à l'intention des décideurs*, CAN/CSA-Q850-97 (R2009), Toronto, ON, Groupe CSA.

CSA (Association canadienne de normalisation) (2003). *Planification des mesures et interventions d'urgence*, Z731-03 (R2014), Toronto, ON: Groupe CSA.

CSA (Association canadienne de normalisation) (2014). Gestion de la santé et de la sécurité au travail, CSA-Z1000:14, Toronto, ON, Groupe CSA. Groupe CSA.

CSA (Association canadienne de normalisation) (2017a), Gestion de la sécurité des procédés, CAN/CSA-Z767-17, Toronto, ON, Groupe CSA.

CSA (Association canadienne de normalisation) (2017b), *Programme de gestion des urgences et de la continuité*, Z1600-17, Toronto, ON, Groupe CSA.

CSB (Chemical Safety Board) (2019), CSB Safety Spotlight: The Importance of Industry Safety Guidelines, Codes, and Standards. Washington, DC, US Chemical Safety Board. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://www.csb.gov/assets/1/17/csb safety spotlight sdos 1.pdf?16458

Csche (Société canadienne du génie chimique) (2012a). *Process Safety Management Guide*, 4e édition. Ottawa, ON, Société canadienne du génie chimique. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : https://www.cheminst.ca/wp-content/uploads/2019/04/PSM20Guide204th20Edition-1.pdf

CSChE (Société canadienne du génie chimique) (2012b). *Process Safety Management Standard*, 1^{re} édition. Ottawa, ON, Société canadienne du génie chimique. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://www.cheminst.ca/wp-content/uploads/2019/04/PSM20Standard20first20edition-1.pdf

de Ruijter, A. et Guldenmund, F. (2016). The bowtie method: A review. Safety Science, nº 88, p. 211-218.

Di Menna, J. (2012). Safety Haven. Canadian Chemical News, vol. 64 (9), p. 24-27.

Dove, K. (2017). Westray, 25 years later. What we've learned. *The Engineer*, Engineers Nova Scotia, vol. 30 (4), p. 7-8. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://engineersnovascotia.ca/files/publications/107/file/Winter2017ElectronicLowRes.pdf

Ingénieurs Canada (2016). Code de déontologie – Guide public, Ottawa, ON, Ingénieurs Canada. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://engineerscanada.ca/fr/publications/le-code-deontologie-guide-public

EPA (Environmental Protection Agency) (2019). *Risk Assessment,* Washington, DC, US Environmental Protection Agency. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : https://www.epa.gov/risk

Green, D.W. et Southard, M.Z. (dir.) (2019). Process safety analysis, dans *Perry's Chemical Engineers' Handbook*, 9^e édition, New York, NY, McGraw-Hill, p. 23-31 – 23-40.

Grote, G. (2012), Safety management in high-risk domains – All the same? *Safety Science*, n° 50, p. 1983-1992.

Hopkins, A. (2000), Lessons from Longford, Sydney, Australie, CCH Australia Limited.

Hopkins, A. (2005), *Safety, Culture and Risk. The Organisational Causes of Disasters*. Sydney, Australie, CCH Australia Limited.

Hopkins, A. (2009a), *Failure to Learn. The BP Texas City Refinery Disaster*. Sydney, Australie, CCH Australia Limited.

Hopkins, A. (dir.) (2009b), *Learning from High Reliability Organisations*, Sydney, Australia, CCH Australia Limited.

HSE (Health and Safety Executive) (2019a), *Risk – Controlling the Risks in the Workplace*, Londres, Royaume-Uni, Health and Safety Executive. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : http://www.hse.gov.uk/risk/controlling-risks.htm

HSE (Health and Safety Executive) (2019b), *Risk Management*, Londres, Royaume-Uni, Health and Safety Executive. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : http://www.hse.gov.uk/risk/

HSE (Health and Safety Executive) (2019c), *ALARP "at a Glance"*. Londres, Royaume-Uni, Health and Safety Executive. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : http://www.hse.gov.uk/risk/theory/alarpglance.htm

ICE (Institution of Civil Engineers) (2018), *In Plain Sight: Assuring the Whole-Life Safety of Infrastructure*. Londres, Royaume-Uni, Institution of Civil Engineers. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : https://www.ice.org.uk/getattachment/news-and-insight/policy/in-plain-sight/In-Plain-Sight.pdf.aspx

CEI (Commission électrotechnique internationale) (2009). *Gestion des risques – Techniques d'évaluation des risques*, IEC 31010:2009, Genève, Suisse, Commission électrotechnique internationale.

IEEIRP (Independent Expert Engineering Investigation and Review Panel) (2015), *Report on Mount Polley Tailings Storage Facility Breach*, Victoria, Colombie-Britannique. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://www.mountpolleyreviewpanel.ca/final-report

IRM (Institute of Risk Management) (2002), *A Risk Management Standard*, Londres, Royaume-Uni, Institute of Risk Management. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à : https://www.theirm.org/media/4709/arms 2002 irm.pdf

ISO (Organisation internationale de normalisation) (2009), Management du risque – Vocabulaire, Guide ISO 73:2009, Genève, Suisse, Organisation internationale de normalisation.

ISO (Organisation internationale de normalisation) (2018), *Management du risque – Lignes directrices,* ISO 31000:2018, Genève, Suisse, Organisation internationale de normalisation.

Kletz, T. et Amyotte, P. (2010), *Process Plants. A Handbook for Inherently Safer Design*, 2^e édition. Boca Raton, FL, CRC Press/Taylor & Francis Group.

Komljenovic, D., Gaha, M., Abdul-Nour, G., Langheit, C. et Bourgeois, M. (2016). Risk of rare and extreme events in Asset Management, *Safety Science*, n° 88, p. 129-145.

Li, J., Reniers, G., Cozzani, V. et Khan, F. (2017), A bibliometric analysis of peer-reviewed publications on domino effects in the process industry, *Journal of Loss Prevention in the Process Industries*, n° 49, p. 103-110.

Liserio, F.F. et Mahan, P.W., (2019). Manage the risks of severe wind and flood events. *Chemical Engineering Progress*, vol. 115 (4), p. 42-49.

Marsh (2018), *The 100 Largest Losses – 1978-2017, Large Property Damage Losses in the Hydrocarbon Industry*, 25^e édition, Houston, TX, Marsh, Ltd.

McCusker, A. (2008), Risk Management – An Essential Strategy for Business Success, Conférence en séance plénière présentée au PSAM (Probabilistic Safety Assessment and Management) 9, Hong Kong, 18–23 mai 2008.

Mentes, A. and Turan, O. (2019), A new risk management model for Offshore Wind Turbine maintenance, *Safety Science*, sous presse.

Meyer, T. et Reniers, G. (2016), Engineering Risk Management, 2^e édition, Berlin, Allemagne, De Gruyter.

Minerva (2019a), *Teaching Modules*, Mississauga, ON, Minerva Safety Management Education. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://safetymanagementeducation.com/teaching-resources/teaching-modules/

Minerva (2019b), *Case Studies*. Mississauga, ON, Minerva Safety Management Education. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://safetymanagementeducation.com/teaching-resources/case-studies-instructor-notes/

Moreno, V.C. et Cozzani, V. (2018), Integrated hazard identification within the risk management of industrial biological processes, *Safety Science*, n° 103, p. 340-351.

Moreno, V.C., Reniers, R., Salzano, E. et Cozzani, V. (2018), Analysis of physical and cyber security-related events in the chemical and process industry, *Process Safety and Environmental Protection*, n° 116, p. 621-631.

Rausand, M. (2011), *Risk Assessment. Theory, Methods, and Applications*. Hoboken, NJ, John Wiley & Sons, Inc.

Reason, J.T. (1997). *Managing the Risks of Organizational Accidents*, Aldershot, Royaume-Uni, Ashgate Publishing Limited.

Reniers, G. and Cozzani, V. (Editors) (2013), *Domino Effects in the Process Industries. Modeling, Prevention and Managing*. Oxford, Royaume-Uni, Elsevier.

Richard, K.P., Justice (1997), *The Westray Story – A Predictable Path to Disaster. Report of the Westray Mine Public Inquiry*. Halifax, NS, Province de la Nouvelle-Écosse. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://novascotia.ca/lae/pubs/westray/

Roney, C. (2015), *The Elliot Lake Inquiry. Lessons Learned*, exposé devant le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada lors de sa réunion de février 2015, Ingénieurs Canada, Ottawa, ON. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://engineerscanada.ca/sites/default/files/C-Roney-Elliot-Lake-Presentation-February-2015.pdf

RoSPA (The Royal Society for the Prevention of Accidents) (2019a), *The Five Step Guide to Risk Assessment*. Birmingham, Royaume-Uni, The Royal Society for the Prevention of Accidents. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://rospaworkplacesafety.com/2013/01/21/what-is-a-risk-assessment/

RoSPA (The Royal Society for the Prevention of Accidents) (2019b), *Advice Pack for Smaller Firms. Sheet 7: Risk Assessment at its Very Simplest*. Birmingham, Royaume-Uni, The Royal Society for the Prevention of Accidents. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://www.rospa.com/occupational-safety/advice/small-firms/pack/risk-assessment/

SCES (Strathcona County Emergency Services) (2019), *Requirements for Heavy Industrial Developments*. Sherwood Park, AB, Strathcona County Emergency Services.

Sells, B. (1994), What asbestos taught me about managing risk, *Harvard Business Review*, vol. 72 (2), p. 76-90.

Shell (2019), *Our 12 Life Saving Rules*, La Haye, Pays-Bas, Shell Global. Consulté la dernière fois le 29 juillet 2020, à :

https://www.shell.com/sustainability/safety/personal-safety.html

UL (2019). Standard for Management of Public Risks – Principles and Guidelines, CAN/UL 2984:2019, Northbrook, IL, UL.

Wilke, S., Majumdar, A. et Ochieng, W.Y. (2014). Airport surface operations: A holistic framework for operations modeling and risk management, *Safety Science*, n° 63, p. 18-33.

Wilson, L. and McCutcheon, D. (2003), *Industrial Safety and Risk Management*, Edmonton, AB, University of Alberta Press.

Yiu, N.S.N., Chan, D.W.M., Shan, M. et Sze, N.N. (2019). Implementation of safety management system in managing construction projects: Benefits and obstacles. *Safety Science*, n° 117, p. 23-32.

Zhao, D., McCoy, A.P., Kleiner, B.M., Mills, T.H. et Lingard, H. (2016), Stakeholder perceptions of risk in construction, *Safety Science*, n° 2, p. 111-119.

¹ Ingénieurs Canada, 2016

² Roney, 2015

³ adaptation des définitions de Wilson & Mccutcheon, 2003

⁴ adaptation des définitions de Wilson & Mccutcheon, 2003

⁵ Bird & Germain, 1996

⁶ Li *et coll.*, 2017

⁷ Li *et coll.*, 2017

⁸ Reniers & Cozzani, 2013

⁹ Rausand, 2011

¹⁰ Liserio & Mahan, 2019

¹¹ Amyotte & Lupien, 2017

¹² CCPS, 2009

¹³ Kletz & Amyotte, 2010

¹⁴ Reason, 1997

¹⁵ Ahluwalia, 2006

¹⁶ McCusker, 2008

¹⁷ McCusker, 2008

¹⁸ SCES, 2019

¹⁹ Sells, 1994

²⁰ IEEIRP, 2015

²¹ Marsh, 2018

²² Amyotte & Khan, 2019

²³ ICE, 2018

²⁴ ICE, 2018

²⁵ Shell, 2019

²⁶ BP, 2005



NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau cana	ndien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	3.3
Objet :	Nommer la vice-présidente, le président et le président sortant du BCCAG pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils	
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, comme sa) Margaret Anne Hodges comme vice-présidente b) Frank George comme président c) Mahmoud Mahmoud comme président sortant	suit :
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	L'organisme de réglementation d'attache de chaque dirigeant Dirigeants élus par le BCCAG	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles, et secrétaire du BCCA	\G
Présenté par :	Jeff Holm, administrateur nommé au BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la <u>Politique du conseil 6.10 Mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)</u>, article 6.10.4, point 70, « À la suite de son mandat, le vice-président est automatiquement nommé président, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. Le président devient d'office président sortant à la fin de son mandat à la présidence, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. »
- Le soutien de l'APEGA avait déjà été reçu pour la nomination de Frank George, et ainsi que celui d'Engineers and Geoscientists British Columbia pour la nomination de Mahmoud Mahmoud.
- Le soutien de l'APEGS pour la nomination de Margaret Anne Hodges a été reçu par courriel avant son élection.

Action ou recommandation proposée

Approuver les candidatures et nommer les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

Aucune

Risques

Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

Le BCCAG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois candidats.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

Le président du Comité des candidatures, l'administrateur nommé Jeff Holm, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexes

Aucune



NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau cana	dien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	3.4
Objet :	Nommer la vice-présidente, le président et le président sortant du BCAPG pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agrément	
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau d'agrés pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, comme suit : a) Paula Klink comme vice-présidente b) Pierre Lafleur comme président c) Bob Dony comme président sortant	ment
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	L'organisme de réglementation d'attache de chaque dirigeant Dirigeants élus par le BCAPG	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Jeff Card, administrateur nommé au BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la <u>Politique du conseil 6.9 Mandat du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)</u>, article 6.9.4, point 76, « À la suite de son mandat, le vice-président est automatiquement nommé président, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. Le président devient d'office président sortant à la fin de son mandat à la présidence, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. »
- Le soutien de PEO avait déjà été reçu pour la nomination de Bob Dony, ainsi que celui de l'OIQ pour la nomination de Pierre Lafleur.
- Le soutien de PEO pour la nomination de Paula Klink a été reçu par courriel avant son élection.

Action ou recommandation proposée

Approuver les candidatures et nommer les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

Aucune

Risques

Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

Le BCAPG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

Le président du Comité des candidatures, l'administrateur nommé Jeff Card, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexes

Aucune



NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Budget 2021 et	cotisation annuelle par personne pour 2023	4.1
Objet :	Approuver le budget 2021 et recommander aux membres la cotisation annuelle par personne pour 20)23.
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Motions à l'étude :	 QUE le conseil approuve le budget 2021 et les recommandations du Comité FAGR, soit : un budget opérationnel prévoyant des revenus de 11 millions \$ et des dépenses de 12,3 millions un budget d'immobilisations de 59 500 \$ un budget de projet de 1 251 718 \$ provenant des réserves pour :	
	 QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2023 demeure inchangée à 10,21 \$ par titulaire de permis, sur recommandation du Comité FAGR. 	
Vote requis pour adopter les motions :	Pour les deux motions, une majorité des deux tiers est requise, conformément aux paragraphes 5.7 et du Règlement administratif : 5.7 Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes : a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8; b) l'approbation du budget et toute modification s'y rapportant; 5.8 Le conseil peut faire des recommandations aux membres sur les questions suivantes par une major d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés, mais aucune décision ne doit entrer en vigueur tar qu'elle n'est pas approuvée par les membres conformément au paragraphe 3.4 du présent règlement b) les modifications aux cotisations par personne;	orité nt
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Le budget a été mis au point par le personnel, conformément au plan opérationnel 2021 et au Plan stratégique 2019-2021. La cotisation par personne recommandée pour 2023 a été établie par le Comité des finances, d'audit gestion des risques (FAGR) en tenant dûment compte des budgets de 2021, 2022 et 2023. Le budget de 2021 et la cotisation par personne proposée pour 2023 ont été présentés au conseil en octobre, et les administrateurs ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif.	et de
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi.
- Conformément à l'article 7 du <u>Règlement administratif</u>, au plus tard le 1^{er} janvier 2021, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La cotisation par personne est une importante source des revenus nécessaires pour appuyer le travail opérationnel d'Ingénieurs Canada et maintenir les actifs nets non affectés.

Action ou recommandation proposée

- Approuver le budget 2021 proposé et autoriser l'utilisation des fonds de réserve.
- Recommander aux membres la cotisation par personne pour 2023, qui sera examinée et approuvée par les membres à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai 2021.

Autres options envisagées

- Le *Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada* constitue la base du travail d'Ingénieurs Canada et de son budget opérationnel. Une analyse de ce budget a été effectuée en vue de réaliser le plus d'économies possible, compte tenu des engagements actuels et de l'orientation stratégique.
- La cotisation par personne est une importante source de revenus qui appuie les exigences opérationnelles et contribue également au maintien des actifs nets non affectés à un niveau supérieur à 1 million \$, conformément à la Politique du conseil 7.12, Actifs nets. La principale source de revenus est le financement provenant des programmes d'affinité.

Risques

- Le budget doit s'aligner sur les priorités établies par le conseil et les membres, et répondre aux besoins des organismes de réglementation.
- La cotisation par personne doit soutenir les opérations continues, tout en étant ajustée pour éviter la croissance excessive des actifs nets d'Ingénieurs Canada et le risque de perdre le statut d'organisme sans but lucratif.

Répercussions financières

- Le budget proposé pour 2021 est un budget déficitaire de 1 283 280 \$, compte tenu des revenus de 11 millions \$ et des dépenses totales de 12,3 millions \$. À noter que 1 251 718 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des actifs nets non affectés (réserves).
 - o Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 31 562 \$.
- Les revenus devraient diminuer de 306 829 \$ comparativement au budget 2020. Le budget 2020 comprenait des revenus d'affinité supplémentaires de 544 000 \$ provenant de TD Assurance, directement liés au retrait de l'APEGA du programme d'affinité de TD Assurance, et la perte de ces revenus en 2021 est partiellement compensée par une augmentation globale des revenus d'affinité pour 2021 et des revenus de placements.
- Les dépenses d'exploitation pour 2021 s'établissent à 11,1 millions \$, soit une légère réduction par rapport à 2020 (dépenses d'exploitation de 11,3 millions \$).
- Le maintien de la cotisation par personne pour 2023 à 10,21 \$ garantira que les actifs nets non affectés se maintiennent au-dessus du minimum de 1 million \$. Cependant, si PEO continue de refuser de participer au programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance, les actifs nets non affectés augmenteront chaque année, mais ces augmentations pourraient être compensées par les dépenses potentielles liées aux projets découlant du Plan stratégique 2022-2024, si ces projets sont approuvés.

Avantages

• Le budget approuvé aidera à orienter l'affectation et l'évaluation des ressources pour réaliser les priorités énoncées dans le Plan stratégique 2019-2021.

 La cotisation par personne proposée pour 2023 maintiendra les actifs nets non affectés au-dessus de leur limite inférieure de 1 million \$ et soutiendra les dépenses d'exploitation en 2023.

Consultations

- Le budget a été élaboré par le personnel permanent et validé par les présidents du BCAPG et du BCCAG et l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité FAGR a examiné la version finale du budget 2021 proposé.
- La cotisation recommandée pour 2023 est basée sur les revenus et les dépenses prévus pour 2021, 2022 et 2023. Le Comité FAGR a examiné et approuvé cette recommandation.
- Le budget 2021 et la cotisation par personne recommandée pour 2023 ont été soumis au conseil à sa réunion du 2 octobre 2020, et aucune préoccupation n'a été soulevée à ce moment-là. Les administrateurs ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif et de fournir une rétroaction.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le chef de la direction fera rapport sur l'état financier du budget global et sur les projets financés par les fonds de réserve lors des réunions ordinaires du conseil prévues en 2021.
- Les organismes de réglementation seront immédiatement informés de la cotisation par personne proposée pour 2023 et cette question sera inscrite pour approbation à l'ordre du jour de l'AAM de mai 2021.

Annexes

- Mémo présentant l'ébauche de budget 2021 et la cotisation par personne proposée pour 2023
- Documents d'analyse détaillée des portefeuilles inclus dans le budget 2021

Budget 2021 d'Ingénieurs Canada

Ce budget est présenté au conseil afin qu'il l'approuve à sa réunion du 7 décembre 2020.

Points saillants

- a) Le budget de 2021 prévoit des revenus de 11 millions \$ et des dépenses de 12,3 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2021 sont estimées à 59 500 \$.
- c) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont : le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA), le projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), le projet d'Évaluation sur la base des compétences, le programme Espace (infrastructure de TI) et le projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE). Les dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 1 251 718 \$ en 2021.
- d) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres le maintien de la cotisation par personne pour 2023 à 10,21 \$ par titulaire de permis.

Sommaire du budget 2021

Le budget proposé pour 2021 est un budget déficitaire de 1 283 280 \$. À noter que 1 251 718 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 31 562 \$. Ce déficit est attribuable à la demande ponctuelle du Bureau des conditions d'admission de tenir une réunion en personne supplémentaire en 2021. On trouvera plus de détails sur cette dépense dans l'annexe 4.1m, Analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Les dépenses comportent deux éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2021 s'établissent à 11,1 millions \$, soit une légère réduction par rapport à 2020, où ces dépenses étaient de 11,3 millions \$.

Les revenus devraient diminuer de 306 829 \$ comparativement au budget 2020. Le budget 2020 comprenait des revenus d'affinité supplémentaires de 544 000 \$ provenant de TD Assurance directement liés au retrait de l'APEGA du programme d'affinité de TD, et la perte de ces revenus en 2021 est partiellement compensée par une augmentation globale des revenus d'affinité en 2021, ainsi que des revenus de placements.

Processus et estimations

La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par des gestionnaires, et leur alignement sur les priorités stratégiques est examiné par l'équipe de direction. Une fois les initiatives approuvées, les estimations des coûts sont préparées et examinées. Après l'examen effectué par l'équipe de direction, une ébauche est soumise au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Conformément au contrat conclu avec TD Assurance, les revenus d'affinité de TD Assurance qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD pour promouvoir le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - o 45 employés à temps plein (ETP)
 - O Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de salaire de 0,6 % pour ajustement au coût de la vie.
 - o Une prime de 3 %
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2021

Le budget 2021 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux différents impératifs opérationnels et priorités stratégiques définis dans le <u>Plan stratégique 2019-2021</u>. Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

Tableau 1 – Budget 2021

Catégorie	Budget 2021	Budget 2020	Écart Budget 2021/ Budget 2020	Notes
Revenus:				
Revenus – Services intégrés (cotisations des membres)	3 580 619	3 503 579	77 040	1
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	7 373 800	7 741 002	(367 202)	2
Rayonnement	75 000	91 667	(16 667)	
Total des revenus	11 029 419	11 336 248	(306 829)	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	324 888	316 467	(8 421)	
Facilitation de relations de travail	144 969	140 808	(4 161)	
Services et outils	110 450	85 000	(25 450)	3
Programmes nationaux	871 488	1 513 146	641 658	4
Représentations auprès du gouvernement fédéral	94 754	94 754	-	
Recherches et changements réglementaires	110 000	43 273	(66 727)	5
Mobilité internationale	191 720	155 170	(36 550)	6
Promotion et rayonnement	459 633	427 800	(31 833)	7
Diversité et inclusion	246 450	220 750	(25 700)	
Protection des marques officielles	146 808	107 460	(39 348)	8
Services de secrétariat	1 213 763	1 232 828	19 065	9
Services intégrés	7 146 058	6 995 362	(150 695)	10
Total des dépenses d'exploitation	11 060 981	11 332 819	271 838	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(31 562)	3 429	(34 991)	
Dépenses relatives aux projets :				
Agrément – Programme d'amélioration de l'agrément	649 586	337 710	(311 886)	11
Services intégrés - Programme Espace	12 900	34 605	21 705	12
Mobilité internationale - projet ponctuel BDEDE	53 590	128 000	74 310	
Services et outils - Projet d'évaluation sur la base des compétences	164 082	305 858	141 776	13
Services et outils – projet d'amélioration de la BDNE	371 450	32 000	(339 450)	14
Priorités du plan stratégique	-	-	-	
Total des dépenses relatives aux projets	1 251 718	838 173	(413 545)	
Excédent/(Déficit)	(1 283 280)	(834 744)	(448 536)	

Notes sur les écarts entre le budget 2021 et le budget 2020

- 1. L'augmentation de 77 040 \$ est principalement attribuable à une hausse des revenus de placements prévus, sur la base des conseils de RBC.
- 2. La diminution de 322 429 \$ est attribuable au fait que le budget 2020 comprenait des revenus d'affinité supplémentaires de 544 000 \$ provenant de TD Assurance, directement liés au retrait de l'APEGA du programme d'affinité de TD Assurance au cours du dernier semestre de 2019, somme partiellement compensée par une augmentation globale des revenus d'affinité.
- 3. Cette augmentation est attribuable à une hausse du coût des priorités du plan de travail actuellement proposé par le BCCAG.
- 4. La réduction est attribuable au fait que le budget 2020 comprenait des dépenses de 642 000 \$ pour la promotion du programme d'affinité de TD Assurance en Alberta. À noter que cette dépense n'a pas été et ne sera pas effectuée par Ingénieurs Canada en 2020; notre contrat avec TD Assurance stipule que les revenus d'affinité qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD Assurance pour promouvoir le programme en Alberta.
- 5. Cette augmentation est attribuable à la mise en œuvre complète de la sous-stratégie sur la recherche réglementaire. En 2019 et 2020, la sous-stratégie était en cours d'élaboration; elle a été approuvée en mai 2020. Les fonds permettront d'élaborer deux documents de recherche et de mener des recherches sur un nouveau champ d'exercice du génie.
- 6. L'augmentation est attribuable à la création d'un nouveau groupe de représentants des organismes de réglementation qui nous conseillera dans notre travail sur la mobilité internationale, notamment avec l'International Engineering Alliance, ainsi qu'à des améliorations de notre répertoire de la mobilité internationale. Ces deux éléments ont été inclus dans la nouvelle sous-stratégie de mobilité internationale qui a été approuvée à la réunion du conseil du 2 octobre 2020.
- 7. L'augmentation est attribuable au fait que les lauréats des Prix 2020 sont invités à assister au Gala des prix 2021, ainsi qu'à des frais de déplacement accrus pour le Comité des prix, qui ne comprend plus de membres qui sont des administrateurs du conseil.
- 8. L'augmentation est attribuable à un arriéré accumulé au cours des années passées au Registraire des marques de commerce, qui est en voie d'être traité. Cette situation se traduit par un nombre accru de demandes de marques de commerce litigieuses et une hausse des coûts de services juridiques externes nécessaires pour y faire opposition.
- 9. La diminution en 2021 est attribuable à la décision de tenir les réunions de février du conseil et du BCAPG en format virtuel uniquement. Les autres exceptions en 2021 comprennent : une réunion en personne ponctuelle du BCCAG en janvier (51 000 \$), une réunion en personne du Comité FAGR à Ottawa pour l'examen du budget, et les coûts supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19 pour toutes les réunions (EEP, etc.).
- 10. L'augmentation de 150 695 \$ est attribuable à l'augmentation des salaires pour ajustement au coût de la vie et aux améliorations apportées au processus du registre des risques; cette hausse est compensée par une réduction de la charge d'amortissement prévue.
- 11. Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) se poursuivra en 2021, certains travaux étant reportés de 2020 en raison de la COVID-19. Le projet a également connu une augmentation des coûts (200 000 \$) associée à la réalisation de ses objectifs et attribuable à l'adaptation de la technologie afin de réduire l'entrée de données en double par les EES et les visiteurs de programme. Le projet se terminera en 2021.
- 12. Le budget affecté au Programme Espace sera reporté de 2020 à 2021, certains travaux étant reportés de 2020 en raison de la COVID-19. Le projet se terminera en 2021.
- 13. Le projet d'Évaluation sur la base des compétences devait initialement se terminer en 2020, mais se poursuivra en 2021 en raison des retards causés par la COVID-19. Le projet se terminera en 2021.
- 14. Le projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs sera entièrement en cours de réalisation en 2021, les travaux de développement étant effectués par un entrepreneur externe. En 2020, les coûts du projet ne couvraient qu'une partie de la planification et de l'élaboration d'une demande de propositions.

Budget 2021 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Présenté à des fins d'analyse, le tableau suivant comprend les dépenses proposées par impératif opérationnel pour 2021, ainsi que les coûts de personnel compris dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 - Budget 2021 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante RH	Total	Affectation	Pondération ¹	Notes
IO 1 - Agrément	974 484	752 346	1 726 830	15 %	4	2
IO 2 - Facilitation de relations de						
travail	144 969	110 234	255 203	2 %	3	
IO 3 - Services et outils	645 982	392 554	1 038 536	9 %	3	3
IO 4 - Programmes nationaux	176 200	386 791	562 991	5 %	1	4
OI 5 – Représentations auprès du						
gouvernement fédéral	94 754	297 231	391 985	3 %	2	
IO 6 – Recherche	110 000	100 560	210 560	2 %	2	
IO 7 - Mobilité internationale	245 410	345 155	590 565	5 %	1	
IO 8 - Promotion de la profession	384 633	206 449	591 082	5 %	2	5
IO 9 - Diversité et Inclusion	246 450	262 040	508 490	4 %	4	
IO 10 - Protection des marques						
officielles	146 808	30 014	176 822	2 %	1	
Services de secrétariat	1 213 763	352 720	1 566 483	14 %		
Services intégrés	1 702 051	2 220 812	3 922 864	34 %		
Total:	6 085 505	5 456 906	11 542 411	100 %		

Observations

- 1 La pondération reflète l'importance accordée par le conseil au portefeuille, 4 étant la plus élevée et 1 la plus faible.
- 2 Comprend les activités d'agrément et la Priorités stratégique 1 (Programme d'amélioration de l'agrément) et la Priorités stratégique 2 (Responsabilité en matière d'agrément).
- 3 Comprend les activités du BCCAG, la Base de données nationale sur les effectifs, et la Priorité stratégique 4 (projet d'évaluation sur la base des compétences)
- 4 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 695 288 \$.
- 5 Comprend les activités liées aux Autochtones et la Priorité stratégique 3 (Femmes en génie). Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 75 000 \$.

2021 Budget d'immobilisations

Tableau 3 - Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget 2021	Budget 2020
Mobilier et équipement de bureau	15 000 \$	31 500 \$
Matériel informatique	13 000 \$	58 700 \$
Améliorations locatives (y compris les postes de travail)	31 500 \$	17 000 \$
Total:	59 500 \$	107 200 \$

En 2021, le budget d'immobilisations sera utilisé pour renouveler le matériel informatique. On fera aussi l'acquisition de mobilier et d'équipements de bureau afin d'améliorer la connectivité réseau de plusieurs de nos salles de réunion, et on effectuera des travaux portant sur l'éclairage et les rangements. Les travaux visant la connectivité réseau, l'éclairage et les rangements étaient prévus en 2020, mais n'ont pas pu être effectués en 2020 en raison de la fermeture de nos bureaux causée par COVID-19.

État des réserves

La politique du conseil 7.12 Actifs nets stipule que le montant total de tous les fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada ni de donner aux organismes de réglementation une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives. La structure des actifs nets du conseil définit de façon plus détaillée les catégories de réserves et leurs niveaux cibles.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds pour l'achat d'immobi- lisations	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
2020	Solde d'ouverture 2020	4 000 000	1 325 000	-		407 896	6 079 152	11 812 048	1
	Ajustement à la structure des actifs nets (approuvé par le conseil en février 2020)	(4 000 000)	175 000	2 000 000	2 500 000		(675 000)		
	Ajouts d'immobilisations					107 200	(107 200)		
	Amortissement des immobilisations					(149 599)	149 599		
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) projeté en 2020 selon les prévisions du TR2						2 535 817		
	Solde de fermeture prévu en 2020	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	408 181	7 939 684	14 347 865	
2021	Ajouts d'immobilisations					59 500	(59 500)		
	Amortissement des immobilisations					(165 505)	165 505		
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)		
	Excédent/(déficit) 2021 prévu						(1 283 280)		
	Total partiel prévu à la fin de 2021	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	344 860	6 719 725	13 064 585	3
	Augmentation potentielle (programme d'affinité TD – PEO)						2 619 901		2
	Solde de fermeture prévu en 2021 (incl. l'augmentation potentielle du programme de TD)	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	344,860	9 339 626	15 684 486	4
2022	Ajouts d'immobilisations					100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations					(168,815)	168 815		
	Amortissement des améliorations locatives					42,684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2022						(1 730 686)		
	Total partiel prévu à la fin de 2022	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	318 729	5 015 171	11 333 899	3

Année	Actifs nets	Fonds pour l'achat d'immobi- lisations	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
	Augmentation potentielle (programme d'affinité TD - PEO)						2 845 685		5
	Solde de fermeture prévu en 2022 (incl. l'augmentation potentielle du programme de TD)	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	318 729	10 480 757	16 799 485	4
2023	Ajouts d'immobilisations					100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations					(172 191)	172 191		
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)		l
	Excédent/(Déficit) prévu en 2023						(4 230 363)		
	Total partiel prévu à la fin de 2023	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	289 221	814 315	7 103 537	3
	Augmentation potentielle (programme d'affinité TD - PEO)						3 094 216		5
	Solde de fermeture prévu en 2023 (incl. l'augmentation potentielle du programme de TD)	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	289 221	9 374 117	15 663 339	4

- Note 1 Établi dans les états financiers audités de 2019
- Note 2 Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information
- Note 3 Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés programme d'affinité TD PEO (2021, 2022 et 2023)
- Note 4 Ce montant inclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés programme d'affinité TD PEO (2021, 2022 et 2023)
- Note 5 Estimation basée sur les prévisions sur 5 ans du programme d'affinité fournies par TD

À la fin de 2020, on prévoit que le total des actifs nets s'établira à 14,3 millions \$, et les réserves non affectées à 7,9 millions \$. D'ici la fin de 2021, le total des actifs nets passera à 15,7 millions \$, et les réserves non affectées à 9,3 millions \$. Ces chiffres supposent que PEO n'adhère toujours pas au programme d'affinité de TD Assurance.

Prévisions triennales : 2021-2023

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2021-2023.

Tableau 5 – Prévisions triennales

Catégorie	2021	2022	2023	Notes
Revenus:				
Services intégrés	3 581	3 606	3 628	1
Programmes nationaux	7 374	7 438	7 514	2
Rayonnement	75	77	78	
Total des revenus	11 029	11 120	11 219	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	325	311	316	
Facilitation de relations de travail	145	148	154	
Services et outils	110	72	96	3
Programmes nationaux	871	876	893	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	95	97	99	
Recherches et changements réglementaires	110	112	114	
Mobilité internationale	192	154	129	4
Promotion et rayonnement	460	477	486	
Diversité et inclusion	246	227	231	
Protection des marques officielles	147	150	153	
Services de secrétariat	1 214	1 299	1 322	5
Services intégrés	7 146	7 299	7 445	6
Total des dépenses d'exploitation	11 061	11 221	11 440	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(32)	(101)	(220)	
Dépenses relatives aux projets :				
Agrément - Programme d'amélioration de				7
l'agrément	650	-	-	,
Services intégrés - Programme Espace	13	-	-	7
Mobilité internationale - projet ponctuel BDEDE	54	-	-	7
Services et outils - Projet d'évaluation sur la base	1.04			7
des compétences Services et outils - projet de BD nationale sur les	164	-	-	
effectifs	371	-	_	7
Priorités du Plan stratégique	-	1 630	4 010	8
Total des dépenses relatives aux projets	1 252	1 630	4 010	
Excédent/(Déficit)	(1 283)	(1,731)	(4 230)	

Notes sur les prévisions

- 1. Les cotisations annuelles augmentent légèrement en raison d'une légère croissance prévue par certains organismes de réglementation, conjuguée à des augmentations modestes des revenus de placements.
- 2. Les revenus d'affinité de TD Assurance sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD Assurance, qui prévoient des augmentations de 1,3 % et de 1,5 % en 2022 et 2023 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada. Les prévisions de revenus ne comprennent pas les fonds qui reviendront à Ingénieurs Canada si PEO n'adhère pas au programme d'affinité de TD Assurance.
- 3. La réduction des coûts en 2022 et 2023 est attribuable à une diminution de la charge de travail du Bureau des conditions d'admission.
- 4. Cette réduction est due à une exception, en ce sens que nous recevrons en 2021 des délégués de l'Accord de Washington qui viendront examiner nos visites d'agrément et une réunion de décision d'agrément. Ces visites d'inspection sont menées tous les six ans.
- 5. Les coûts des réunions du conseil et du BCAPG sont inférieurs en 2021 en raison du format entièrement virtuel des réunions de février, ce qui constitue une exception. Les coûts sont plus élevés en 2022 et 2023 car on s'attend à ce que toutes les réunions se tiennent en format hybride (en personne et virtuel) après la pandémie.
- 6. L'écart d'une année sur l'autre est attribuable à une augmentation annuelle des salaires (pour ajustement au coût de la vie), aux primes, et aux taxes connexes sur la masse salariale. Il y a aussi une augmentation ponctuelle en 2021 pour les améliorations visant le programme de gestion du registre des risques.
- 7. Ces projets se termineront en 2021.
- 8. Le poste Imprévus est présenté pour refléter la possibilité que de nouvelles priorités stratégiques s'ajoutent à celles qui sont actuellement proposées.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2021 à 2023.

La projection des dépenses d'exploitation suppose un taux d'inflation de 2 %.

Les prévisions pour 2022-2023 sont basées sur l'information actuellement disponible. Bien que ces prévisions entrevoient un déficit d'exploitation estimatif en 2022 et 2023, Ingénieurs Canada préparera un budget d'exploitation équilibré (Revenus = Dépenses d'exploitation) pour chaque année à venir au cours du processus de budgétisation annuel.

À noter qu'un nouveau plan stratégique, qui entrera en vigueur en 2022, pourrait entraîner des changements dans la portée et l'orientation des initiatives entreprises par Ingénieurs Canada.

Cotisation par personne proposée pour 2023

Conformément à l'article 7 du Règlement administratif, le conseil doit recommander le montant de la cotisation par personne pour 2023. Il doit aussi indiquer le montant de la cotisation par personne prévue en 2024 et 2025, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

- 1. Les revenus provenant des cotisations sont basés sur les estimations des organismes de réglementation jusqu'en 2023, et maintenus constants par la suite en fonction de 310 182 titulaires de permis.
- 2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
- 3. On suppose que PEO ne se prévaudra pas des revenus d'affinité d'environ 2,6 millions \$ auxquels l'organisme aurait droit en 2021. Dans les années à venir, on suppose que PEO se prévaudra des revenus d'affinité.
- 4. Les dépenses d'exploitation augmenteront au rythme de 2 % par année.
- 5. Les dépenses liées aux priorités stratégiques de 2022-2024 sont basées sur les priorités actuellement proposées, qui comprennent une campagne médiatique nationale.
- 6. En 2025, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 3 millions \$ par année. Ce montant est basé sur le coût moyen annuel des priorités stratégiques pour 2022-2024.

Sur la base des hypothèses susmentionnées, il est recommandé de maintenir la cotisation par personne à 10,21 \$. Cela se traduirait par des réserves non affectées de 3,4 millions \$ à la fin de 2023 – ce qui est supérieur au minimum recommandé par le conseil de 1 million \$. Cette recommandation reflète la volonté du conseil d'user de prudence, compte tenu en particulier du nombre élevé d'hypothèses.

En 2024 et 2025, on s'attend à ce que la cotisation par personne demeure au même niveau ou diminue, à moins d'un changement dans la situation de PEO à l'égard des programmes d'affinité.

D'ici décembre 2020, le contenu du plan stratégique sera mieux défini, et nous en saurons plus sur les intentions de PEO concernant les revenus d'affinité de 2021. Ainsi, certaines hypothèses peuvent être confirmées à la réunion et l'on aura plus de certitude quant aux postes plus importants ayant une incidence sur les niveaux des réserves.

Revenus

Analyse détaillée

Description: Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux éléments principaux: les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Ces deux éléments devraient constituer 87 % des revenus de 2021. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites des Prix d'ingénieurs Canada et des réunions du printemps, le financement de la compétition Future City, la coordination du Défi de la formation en génie au Canada et les revenus provenant de DDIC. Ces cinq éléments constituent 9 % des revenus totaux. Les 4 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires :

Numéro	Description		Budget 2021	Budget 2020	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance		6 491 012	6 875 183	(384 171)
2	Cotisations annuelles des organismes de réglementation		3 135 403	3 134 399	1 004
3	Programme SPLIP		695 288	678 319	16 969
4	Placements		190 000	150 000	40 000
4	Changements dans la juste valeur des placements		184 320	150 000	34 320
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada		175 000	175 000	-
6	Coordination du Défi de la formation en génie au Canada		75 000	75 000	-
7	DDIC		37 516	35 000	2 516
8	Loyer		30 180	30 180	-
9	Compétition Future City			16 667	(16 667)
10	Commandites de l'AGA		12 500	12 500	-
11	Autres revenus		2 000	2 000	-
12	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)		1 200	2 000	(800)
		Total :	11 029 419	11 336 248	(306 829)
13	Revenus supplémentaires potentiels - Programmes d'affinité		2 619 901	2 300 000	319 901
	Revenus totaux incl. revenus suppl. potentiels de programmes d'affinité		13 649 320	13 636 248	13 072

Justification du budget de 2021 :

- 1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2021 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec ce programme d'assurance. Les revenus de TD Assurance sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2020. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2021. Les estimations pour 2021 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites fournies par TD Assurance.
- 2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Sur la base des projections reçues pour 2021, Ingénieurs Canada prévoit une légère augmentation des cotisations annuelles en 2021.

- 3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2021, qui prévoient une légère augmentation par rapport à 2020. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- **4.** Les revenus de placements augmentent de 49 000 \$ en fonction des prévisions récentes fournies par nos conseillers en placement de RBC.
- **5.** Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2020. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- **6.** Le revenu provenant du Défi de la formation en génie au Canada (DFGC) est constitué de fonds recueillis auprès de dix établissements d'enseignement supérieur (EES). Il s'agit d'un revenu du type « entrées-sorties » qui est compensé par une dépense équivalente, les fonds servant à couvrir les coûts du poste de coordonnateur national du DFGC à l'Université McMaster.
- **7.** Les revenus provenant de DDIC sont du type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
- **8.** Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada. Aucun changement par rapport à 2020.
- **9.** Ces fonds, qui servent à soutenir le projet Future City, sont moindres en 2021 en raison de changements dans le financement prévu dans l'entente de financement pluriannuelle. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- **10.** Aucun changement en 2021. Ce sont des revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- 11. Aucun changement en 2021.
- 12. Légère diminution par rapport à 2020.
- **13.** Cette somme correspond aux revenus supplémentaires potentiels en 2021 si PEO décide de ne pas adhérer au programme d'affinité de TD Assurance d'ici la fin de 2020.

Agrément Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille: Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille englobe tous les éléments de l'Impératif opérationnel 1 (les activités régulières du Bureau d'agrément) et des priorités stratégiques PS1 (Programme d'amélioration de l'agrément, attribué au chef de la direction) et PS2 (Responsabilité en matière d'agrément, attribuée au Bureau d'agrément).

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Activités d'agrément (IO1)	283 288 \$
2.	Programme d'amélioration de l'agrément (PS1)	649 596\$
3.	Responsabilité en matière d'agrément (PS2)	41 600 \$
	Total	974 484\$

Justification du budget de 2021 :

- Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), et le coût du travail d'élaboration, de tenue à jour et d'amélioration des normes et procédures d'agrément avec les principaux groupes de parties prenantes.
- 2. Ce projet, dont la première année a été approuvée par le conseil dans le budget de 2018, est prévu par la Priorité stratégique 1 et attribué au chef de la direction. Il comprend le développement d'un nouvel outil logiciel pour gérer les données d'agrément, les améliorations de la formation et des communications associées à l'agrément, et l'élaboration d'un processus d'amélioration continue de l'agrément. En raison de ressources limitées chez le fournisseur de logiciel, le projet a pris du retard et certains coûts ont été reportés du budget de 2020 au budget de 2021.
- 3. Les objectifs annuels pour 2020 (définis dans la Priorité stratégique 2 du Plan stratégique) étaient de procéder à une première évaluation et d'apporter les améliorations nécessaires, tandis que les objectifs pour 2021 sont de poursuivre les cycles de mesure et d'amélioration. Ces objectifs ne sont pas alignés sur l'année universitaire, qui sert de fondement à chaque cycle de mesure. En outre, les visites prévues en 2020-2021 porteront uniquement sur les nouveaux programmes (en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19). Par conséquent, le budget de 2021 comprend le soutien d'un consultant pour l'évaluation des résultats des premières mesures. L'an prochain, le projet de Responsabilité en matière d'agrément fera partie des activités opérationnelles du Bureau d'agrément.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

• Le budget <u>total</u> du BCAPG pour 2021 s'établit à 1 198 950 \$, comparativement à 824 757 \$ en 2020. Il s'agit des coûts totaux, plus les coûts d'organisation et de tenue des réunions du BCAPG qui sont inclus dans l'analyse du portefeuille Services de secrétariat.

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil d'octobre :

Les coûts du Programme d'amélioration de l'agrément pour 2021 ont augmenté de près de 400 000 \$. La moitié de cette augmentation est attribuable aux coûts reportés de 2020 à 2021 en raison des retards par rapport au calendrier, tandis que l'autre moitié découle des coûts associés aux efforts déployés pour s'assurer que la technologie réduit l'entrée de données en double pour les EES et les visiteurs de programme. Ce changement nous permet de réaliser l'objectif du projet, à savoir : créer un système de gestion des données plus efficace.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille contient toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 2, notamment le soutien des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction et de leurs plans de travail.

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Groupes de responsables	114 371
2.	Groupe des présidents	2 400
3.	Groupe des chefs de direction	28 198
	Total	144 969

Justification du budget de 2021 :

- 1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, d'une réunion en personne du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et de deux réunions en personne du Groupe national des responsables de l'admission, ainsi que les coûts de déplacement liés à la prestation des éléments de leurs plans de travail.
- 2. Ce poste comprend les coûts d'organisation de réunions d'une journée du Groupe des présidents en marge de l'assemblée annuelle des membres et de la réunion d'automne du conseil d'Ingénieurs Canada.
- 3. Ce poste comprend les coûts d'organisation des réunions du Groupe des chefs de direction, les coûts de transport aérien des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de février, les coûts de transport aérien et d'hébergement de ces mêmes organismes de réglementation pour la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

 L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le Bureau des conditions d'admission (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description: Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG), la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE), et la Priorité stratégique 4, le projet d'Évaluation sur la base des compétences (EBC).

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Éléments du plan de travail du BCCAG (tels	110 450 \$
	qu'actuellement proposés)	
2.	Base de données nationale sur les effectifs	371 450 \$
3.	Projet d'Évaluation sur la base des compétences (PS4)	164 082 \$
	Total	645 982 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend le budget pour l'exécution du plan de travail du BCCAG, comme suit :

Guide sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs	Reporté	14 900 \$
et des firmes d'ingénierie		
Document d'Ingénieurs Canada sur le génie logiciel	Reporté	0\$
Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et	Reporté	0\$
aérospatial		
Guide sur la participation et la consultation des Autochtones à	Nouveau pour	60 000 \$
l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie	2020	
Étude de faisabilité sur d'autres méthodes d'évaluation de la	Nouveau pour	30 000 \$
formation des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau	2020	
d'agrément		
Mise à jour de programmes d'examens	Reporté	0\$
Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de	S/O	5 550 \$
responsables et organismes individuels) et coûts de traduction		
TOTAL	-	110 450 \$

2. Ce poste comprend les coûts d'un nouvel outil destiné à remplacer l'actuelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) qui est hébergée sur des serveurs vieillissants qui ne seront pas pris en charge pour les mises à niveau de sécurité au-delà de 2023. Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation pour finaliser les exigences et lancer une demande de propositions. Un entrepreneur sera sélectionné en 2020 et le nouvel outil sera développé en 2021.

3. Ces coûts comprennent les frais de développement payés à Engineers and Geoscientists BC, ainsi que les coûts de soutien du groupe d'utilisateurs pilotes et de développement et de mise en œuvre des compétences canadiennes dans l'outil national d'Évaluation sur la base des compétences (EBC). Le projet devait initialement se terminer en 2020, mais en raison des ressources limitées des organismes de réglementation attribuables à la COVID-19, certains travaux sont reportés en 2021.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget <u>total</u> du BCCAG pour 2020 est de 313 182 \$, comparativement à 243 405 \$ en 2020. Il s'agit des coûts totaux, plus les coûts d'organisation et de tenue des réunions du BCCAG, qui sont inclus dans l'analyse du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser son plan de travail, ce qui permet de produire des documents de grande qualité, tout en gérant la charge de travail du personnel.
- La plupart des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels. Les guides sur la diversité et les consultations auprès des Autochtones, ainsi que l'étude de faisabilité se poursuivront en 2022 et audelà, avec les coûts connexes.
- La Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et cinq organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et quatre autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe). Le Groupe des chefs de direction et le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) ont participé à la décision de remplacer l'outil, et un sous-groupe du GNRA fournira des conseils pour le développement de l'outil.
- Le conseil a déjà autorisé une dépense de 1 million \$ à partir des réserves pour le projet d'Évaluation sur la base des compétences (motion 5442). Ingénieurs Canada a conclu, avec Engineers & Geoscientists BC (EGBC), un contrat de 650 000 \$, assorti d'un modificatif de 100 000 \$ (pour l'ajout des compétences canadiennes) afin qu'EGBC redéveloppe son outil d'évaluation en ligne pour en faire un outil national. Même s'il a pris du retard, le projet demeure dans les limites du budget.

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil d'octobre :

- Le budget du BCCAG a été légèrement augmenté (< 1 000 \$) pour ajuster les dépenses liées au guide sur la diversité.
- Le budget du projet de Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) a été augmenté de 20 000 \$, en raison du report des coûts de 2020 à 2021. Le démarrage du projet accuse du retard, mais il est quand même prévu de parachever le projet en 2021 (à confirmer après la sélection du fournisseur).

Prestation de programmes nationaux Analyse détaillée du portefeuille

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description: Ce portefeuille contient les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Programmes d'affinité	171 200 \$
2.	Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire	700 288 \$
	Total	871 488 \$

Justification du budget de 2021 :

- 1. Cet élément comprend les frais des consultants, les frais juridiques, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
- 2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix des 12 organismes de réglementation y participent; PEO et l'OIQ n'y souscrivent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Aucun autre.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral 2021 Analyse détaillée du portefeuille -2021

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description: Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Impératif opérationnel 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires

	Élément de coût	2021
1.	Veille législative	36 800 \$
2.	Journée sur la colline 2021	38 790 \$
3.	Comité consultatif des affaires publiques	12 117 \$
4.	Initiatives de politiques publiques	4 747 \$
5.	Panels du gouvernement fédéral	2 300 \$
	Total	94 754 \$

Justification du budget de 2021

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie IO5.

- 1. Veille législative : l'engagement d'une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
- 2. Journée sur la Colline parlementaire : le coût de l'événement, qui devrait avoir lieu au printemps 2021 après le budget fédéral.
- 3. Comité consultatif des affaires publiques : les coûts de trois réunions en personne, qui se tiennent en marge des réunions en personne du conseil afin de réduire les coûts.
- 4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
- 5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Étant donné que le gouvernement fédéral se concentre sur les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales doit adapter son travail pour faire face à ces circonstances exceptionnelles. Néanmoins, le travail régulier de représentation des intérêts de la profession et de maintien de relations positives avec le gouvernement fédéral sera extrêmement important en 2021 pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille: Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

Description: Ce portefeuille contient toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 6: S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Nouveaux domaines d'exercice	22 000 \$
2.	Conférences et événements éducatifs	10 000 \$
3.	Documents de recherche	78 000 \$
	Total	110 000 \$

Justification du budget de 2021 :

- 1. Cet élément comprend les coûts de soutien d'un groupe consultatif d'experts et de consultants qui participera à l'élaboration d'information sur les systèmes autonomes.
- 2. Ce poste correspond à une allocation pour participer à trois événements éducatifs.
- 3. Ce poste comprend les coûts de soutien de deux groupes consultatifs d'experts et de consultants qui participeront à l'élaboration de deux nouveaux documents de recherche sur la réglementation des entités d'ingénierie et sur le statut des titulaires de permis non actifs.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Ce portefeuille s'inscrit dans la nouvelle sous-stratégie sur la recherche réglementaire qui a été approuvée par le conseil en mai 2020.
- Les organismes de réglementation ont été consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participeront aux groupes consultatifs.

Mobilité internationale du travail et des praticiens Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille contient les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et l'élaboration d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers, et le soutien des organismes de réglementation et du public), conformément à la sous-stratégie présentée à cette réunion en vue de son approbation par le conseil.

Détails budgétaires :

Élément de coût		2021
1.	Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	24 150 \$
2.	Organisations internationales (IEA)	91 350 \$
3.	Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	76 210 \$
4.	Gouvernance de l'IEA et Répertoire de la mobilité	53 700 \$
	Total	245 410 \$

Justification du budget de 2021 :

- Cet élément comprend les coûts de participation de deux personnes (un membre du personnel et un bénévole) à l'assemblée annuelle de chacune des organisations suivantes: ABET, la National Society of Professional Engineers (NSPE), et le National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES).
- 2. Cet élément comprend les coûts de participation de quatre personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) à Killarney, en Irlande, ainsi que nos frais d'adhésion annuels. Il comprend aussi les coûts d'accueil d'une équipe de surveillance de l'Accord de Washington qui procédera à l'inspection périodique du processus d'agrément du Bureau d'agrément. Ces inspections sont réalisées tous les six ans et sont aux frais de l'organisme visité. En raison de la pandémie de COVID-19, l'inspection de 2020 a été reportée à 2021. Nous recevrons alors des inspecteurs du Royaume-Uni, du Japon et de Turquie.
- 3. Cet élément comprend le coût de maintenance et d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation. Le projet d'amélioration de la BDEDE a commencé en 2020 et se terminera en 2021.
- 4. Cet élément comprend les coûts de création et de maintien d'un comité consultatif, composé de membres du personnel des organismes de réglementation, chargé d'éclairer notre rétroaction et nos actions lors de la réunion de l'IEA. Il comprend aussi les coûts d'amélioration de l'interface en ligne et des outils d'arrière-plan utilisés pour le maintien du Répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes International Professional Engineers et APEC Engineers.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

• La portée de ces travaux reflète l'ébauche de sous-stratégie soumise aujourd'hui à l'approbation du conseil. Si des modifications sont apportées à la sous-stratégie, elles se reflèteront dans le budget proposé qui sera soumis au conseil en décembre 2020.

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil d'octobre :

• Le budget du projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) a été réduit de 42 310 \$ pour 2021, en raison de la signature d'un contrat en 2020 et de l'accélération du projet (d'où une augmentation des dépenses en 2020). Le budget global du projet demeure inchangé à 152 000 \$.

Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille: Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Impératif opérationnel 8 (IO8) visant à encourager la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du programme du titre de Fellow, ainsi que la mise en œuvre des résultats de l'évaluation du programme de prix et du programme de bourses.

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Promotion et rayonnement	183 483 \$
2.	Prix, bourses d'études et titre de Fellow	276 150 \$
	Total	459 633 \$

Justification du budget de 2021 :

- 1. Ce budget comprend : le rayonnement auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), le développement des étudiants en génie (Fédération canadienne étudiante de génie, EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Groupe de travail sur les réseaux sociaux en ligne, Communauté de pratique OneHub), les coûts du type entrées-sorties du Défi de la formation en génie au Canada, et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », Groupe de travail sur l'engagement stratégique, site « Explore le génie », la recherche comparative).
- 2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. Le programme de prix comporte une dépense accrue par rapport à l'année précédente, pour deux raisons. D'abord, le Gala des prix 2020 ayant été annulé, les lauréats seront invités au gala de 2021 pour la remise de leurs prix. Ensuite, étant donné que les administrateurs du conseil ne font plus partie des comités opérationnels, les frais de déplacement pour assister aux réunions de ces comités devraient augmenter, car ils ne seront plus inclus dans le budget des réunions du conseil. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Aucun autre.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille contient la Priorité stratégique 3 (PS3) et l'Impératif opérationnel 9 (IO9), y compris le travail continu et la mise en œuvre des sous-stratégies et des plans d'action pour le travail visant la diversité et l'inclusion.

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	PS3 : Travaux liés à la sous-stratégie	186 900 \$
2.	IO9 : Travaux liés à la sous-stratégie	59 550 \$
	Total	246 450 \$

Justification du budget de 2021 :

- 1. Ce poste comprend le travail continu en lien avec la PS3, dont l'initiative 30 en 30; le réunion en personne des champions et championnes 30 en 30; le marketing et la promotion des femmes en génie lors de la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et le Global Marathon au Canada; la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'engagement pour la marque 30 en 30 en 2020; la commandite d'EngiQueers comprenant une formation de suivi pour le conseil, les chefs de direction, les présidents, le BCCAG et le BCAPG; la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires; la recherche sur les femmes en génie et la deuxième phase de l'analyse comparative, axée sur le genre, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs; les déplacements pour assister à des conférences, des ateliers et des événements sur les femmes en génie.
- 2. Ce poste comprend le travail continu en lien avec l'109, dont l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone, avec la tenue d'une réunion en personne en 2021 à Ottawa; le soutien de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.calSES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society; le budget de formation sur « Les quatre saisons de la réconciliation » et la facilitation d'une séance de formation à l'intention du conseil, du Groupe des chefs de direction, des présidents, du BCCAG et du BCAPG; le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie; la recherche sur les expériences et les obstacles des ingénieurs autochtones, et la participation à la conférence annuelle de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) et à la conférence de l'Association canadienne de l'éducation en génie.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil d'octobre :

- Le budget de la PS3 comprend 20 000 \$ de plus pour parachever le projet de formation, qui devait initialement se terminer en 2020. Le budget total du projet demeure le même.
- Le budget de l'109 comprend 4 000 \$ de plus pour parachever le projet de recherche sur les ingénieurs autochtones. Le budget total de ce projet de deux ans demeure inchangé.

Protection des marques officielles Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille contient toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

	Élément de coût		2021
1.	Protection des marques de commerce		141 000 \$
2.	Textes et abonnements		5 808 \$
		Total	146 808 \$

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Le budget de 2020 de ce portefeuille a été réduit en 2019 (de 120 000 \$ à 102 000 \$) pour refléter la tendance à la baisse de nos frais juridiques externes (pour la protection des marques officielles/marques de commerce) au cours des deux années précédentes. Cette tendance était attribuable, en partie, à l'existence d'un important arriéré de travail au Registraire des marques de commerce du Canada, ce qui avait entraîné une réduction de la publication de marques litigieuses et a nécessité moins d'oppositions de la part d'Ingénieurs Canada.

Cependant, depuis l'élaboration du budget de 2020, le Registraire des marques de commerce a traité son arriéré de travail, ce qui a entraîné une nouvelle augmentation des demandes de marques litigieuses, et une hausse correspondante de nos frais juridiques, qui devrait se poursuivre en 2021.

Outre ce qui précède, notre opposition à la marque « Innovation Engineering » devrait faire l'objet d'une audience orale en 2021, ce qui entraînera une augmentation des frais juridiques pour la préparation et la conduite de l'audience. Nous attendons actuellement que la Commission des oppositions fixe la date de l'audience et avons été informés que le délai actuel est d'environ 18 mois. Comme notre demande date de janvier 2020, nous nous attendons à ce que l'audience ait lieu au TR3 de 2021.

Services de secrétariat Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille contient toutes les responsabilités du conseil (1-6) et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Réunions du conseil et des comités	649 240 \$
2.	Programme de planification stratégique et de consultation	15 000 \$
3.	Réunions du BCAPG	224 466 \$
4.	Réunions du BCCAG	202 632 \$
5.	Déplacements du président	81 513 \$
6.	Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)	40 912 \$
	Total	1 213 763 \$

Justification du budget de 2021 :

- 1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres de mai, et de la retraite stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions en personne des comités et des groupes de travail du conseil.
- 2. Ce poste comprend les coûts liés à la publication du plan stratégique 2022-2024.
- **3.** Ce poste comprend les coûts de trois réunions en personne du BCAPG, et des réunions en personne du comité exécutif et du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
- **4.** Ce poste comprend les coûts de trois réunions en personne et de téléconférences du BCCAG, ainsi que les coûts des réunions en personne du comité exécutif du BCCAG.
- **5.** Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président (et de son invité, pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
- **6.** Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. Étant donné que DDIC rembourse ces services, la somme de 37 515 \$ est considérée comme une « entrée-sortie ».

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2021 s'établit à 1 198 950 \$, comparativement à 824 757 \$ en 2020.
 Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget <u>total</u> du BCCAG pour 2021 est de 313 182 \$, comparativement à 243 405 \$ en 2020. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail du BCA sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.
- Le BCCAG a demandé la tenue ponctuelle d'un atelier en personne en janvier 2021 ce qui s'ajoute à son calendrier régulier de deux réunions en personne. Les membres du BCCAG ne se sont pas réunis en personne depuis septembre 2019 et aimeraient rencontrer les nouveaux membres dans le cadre d'un atelier. Les coûts supplémentaires de cette rencontre s'établissent à 51 325 \$.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :

70 110 \$ Réunion d'hiver
240 835 \$ Réunion de printemps et assemblée annuelle des membres
103 550 \$ Retraite/atelier d'été
115 700 \$ Réunion d'automne
56 000 \$ Réunion de fin d'automne

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil d'octobre :

- Le budget des réunions du conseil a été réduit de 69 840 \$, car le conseil a décidé de tenir sa réunion de février en mode virtuel uniquement.
- Le budget des réunions du BCAPG a été réduit de 38 500 \$, car le Bureau a décidé de tenir sa réunion de février en mode virtuel uniquement.

Services intégrés : Autres Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille contient le travail prévu dans le Plan stratégique sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

	Élément de coût	2021
1.	Administration et finances	385 056 \$
2.	Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les	91 515 \$
	déplacements du chef de la direction	
3.	Communications	95 205 \$
4.	Installations et dépenses de bureau	702 769 \$
5.	Ressources humaines	5 606 456 \$
6.	Technologie de l'information	122 607 \$
7.	Excellence organisationnelle	155 350 \$
	Total	7 158 958 \$

Justification du budget de 2021 :

- 1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (165 506 \$).
- 2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions.
- 3. Les dépenses comprennent la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme *Parlons génie* et la Revue de presse quotidienne.
- 4. Ce poste comprend le loyer (599 905 \$), les coûts de fournitures de bureau, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
- 5. Ce poste comprend tous les salaires, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
- 6. Ce poste comprend le Programme Espace (modernisation de l'infrastructure de TI et transfert dans l'environnement nuagique), ainsi que les frais de licences et d'abonnement à de nouveaux services (Office 365 et Amazon WEB Services pour le stockage de données dans l'environnement nuagique).

7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration et à Envisio, notre parcours vers l'excellence avec Excellence Canada et les dépenses ponctuelles engagées en 2021 pour la certification or qui sont reportés de 2020.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil d'octobre :

- Le budget des communications comprend 4 200 \$ de plus pour parachever le projet de mise à niveau de Drupal 9, qui devait initialement se terminer en 2020. Le budget total du projet demeure le même.
- Le budget affecté à l'excellence organisationnelle comprend 50 000 \$ de plus pour améliorer les outils et processus utilisés pour gérer notre registre des risques. Il y a également une réduction de 6 600 \$ par suite de la transition de LogMeIn (logiciel de webinaire et de réunion GoTo Webinar) à Zoom et de l'exploitation de MS Teams.
- Les honoraires du conseiller en placements ont augmenté de 25 200 \$ en raison de l'appréciation de notre portefeuille d'investissements. Les revenus de placements ont augmenté du même montant, qui compense ce coût accru.
- Le budget de formation a été augmenté de 16 500 \$ pour offrir une formation sur la conduite des réunions virtuelles en 2021.



NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2021 du Bu	reau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	4.2
Objet :	Approbation du plan de travail 2021 du BCAPG	
Lien avec le plan stratégique :	Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale	
Motion à examiner :	QUE le conseil approuve le plan de travail du BCAPG.	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Membres du BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada Groupe des chefs de direction Groupe national des responsables de l'admission 12 organismes de réglementation consultés (deux ont répondu)	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Bob Dony, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément au <u>Plan stratégique 2019-2021</u>, le BCAPG est chargé de la conduite des activités d'agrément ainsi que de l'élaboration et de la tenue à jour des politiques d'agrément. Le BCAPG est également responsable des travaux menés au titre de la Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément, et de certaines parties des travaux réalisés au titre de l'Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale.
- Pour des raisons de visibilité, un plan de travail pour 2021 a été rédigé. Il sera soumis à l'examen du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action proposée ou recommandation

Il est recommandé que le plan de travail pour 2021 soit approuvé.

Autres options envisagées

Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus.

Risques

Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées.
 Ainsi, les parties prenantes risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité et la qualité du travail du BCAPG.

Répercussions financières

• Aucune. Tous les éléments du plan de travail ont été inclus dans le budget proposé pour 2021.

Avantages

• Le BCAPG remplira son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Le plan de travail préliminaire pour 2021 a été distribué le 14 juillet aux membres du BCAPG, au conseil d'Ingénieurs Canada, au Groupe des chefs de direction et au Groupe national des responsables de l'admission pour solliciter leurs commentaires.
- Deux organismes de réglementation ont répondu, sans toutefois fournir de commentaires.
- Des membres du BCAPG ont proposé de remplacer « Monitor and continue to respond to the impact of COVID-19 on programs » (Surveiller l'impact de la COVID-19 sur les programmes et continuer d'y réagir) par « Study how measures taken by programs to respond to the pandemic challenge are supported by the accreditation criteria » (Étudier comment les mesures prises par les responsables des programmes pour réagir aux difficultés engendrées par la pandémie cadrent avec les normes d'agrément) et d'affecter cette tâche au groupe de travail concerné. Cette modification a été appliquée au plan de travail joint à l'annexe 4.2a.
- Le BCAPG a discuté du plan de travail à sa réunion du 19 septembre.
- L'ébauche de ce plan a été présentée au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 2 octobre.

Prochaines étapes

• Approuver le plan de travail et poursuivre la planification pour 2021.

Annexe

Plan de travail du BCAPG

Plan de travail 2021 du Bureau d'agrément (BCAPG)

Élément		
Décisions d'agrément*	Date de la visite	Date de la décision (2021)
Lakehead University et Georgian College (1 nouveau programme)	Du 31 janvier au 2 février	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (1 nouveau programme)**	Novembre (à dét.)	Printemps
Université du Québec à Trois-Rivières (1 nouveau programme)	Du 15 au 17 février	Juin
University of British Columbia (1 nouveau programme)	Du 28 février au 2 mars	Juin
Décisions d'équivalence substantielle	Date de la visite	Date de la décision
Aucune		
Surveillance internationale	Participants	Date
Symposium de l'ABET	Président du BCAPG	15 et 16 avril
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Juin
Se préparer à recevoir une équipe d'inspection périodique en vertu de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG, personnel	Novembre
Encadrer le CACEI (Mexique) pour l'aider à obtenir le statut de signataire provisoire de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	En bonne voie
Normes et procédures	Responsable	Échéance
Décision : Nouvelle définition de la conception en ingénierie	Groupe de travail BCAPG	Février
Décision : Modifications proposées à l'annexe 3, Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice, clauses 8 et 9.	Comité des politiques et des procédures	Février
Décision : Exigences en matière de documentation sur place	Groupe de travail Comité des politiques et des procédures BCAPG	Février
Suivi du plan de mise en œuvre (élaboré en 2020) des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes	Groupe de travail BCAPG	Juin
Recommandation définitive : Élaborer des moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30.	Groupe de travail BCAPG	Juin
Décision : Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures	Groupe de travail BCAPG	Septembre
Décision : Modèle de rapport du visiteur général.	Comité des politiques et des procédures	Septembre
Étudier comment les mesures prises par les responsables des programmes pour réagir aux difficultés engendrées par la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.	Groupe de travail	Décembre
PS2 — Responsabilité en matière d'agrément	Responsable	Échéance
Rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives (2020)*	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Septembre
Entreprendre le deuxième cycle de mesure et faire le suivi de la collecte de données.	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Avril

^{*} Pour le <u>cycle de visites d'agrément 2020-2021</u>, seuls les nouveaux programmes en ayant fait la demande seront visités. Ces visites seront vraisemblablement menées virtuellement, en raison des restrictions attribuables à la COVID-19. Toutes les autres visites ont été reportées au cycle 2021-2022.

^{**} La visite, en mars 2020, d'un nouveau programme de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a été interrompue par la fermeture des campus et les restrictions de voyage dues à la pandémie. Les responsables du programme accueilleront (virtuellement) l'équipe de visiteurs en novembre pour compléter la visite et le BCAPG tiendra une réunion spéciale sur le Web pour prendre la décision d'agrément au printemps 2021.



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Plan de travail 2021 du Bu	Plan de travail 2021 du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) 4.3					
Objet :	Approbation du plan de travail 2021 du BCCAG.					
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	'n				
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve le plan de travail du BCCAG.					
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple					
Transparence:	Séance ouverte					
Résumé de la consultation :	Groupe national des responsables de l'exercice Groupe national des responsables de l'admission Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi Groupe des chefs de direction					
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles, et secrétaire du BCCAG					
Présenté par :	Mahmoud Mahmoud, président du BCCAG					

Définition du problème ou de l'enjeu

- Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2021, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada.
- L'objectif de la présente note de breffage est d'informer le conseil d'Ingénieurs Canada des résultats du processus de consultation et du plan de travail du BCCAG proposé pour 2021.
- À noter que les priorités pour 2020 qui n'ont pas reçu l'appui des groupes de responsables ont été retirées du plan de travail de 2021 en raison du manque de ressources en personnel.
- Le moment de la réalisation d'une étude de faisabilité sur d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés a fait l'objet de discussions lors de réunions du BCCAG, du Groupe national des responsables de l'admission et du conseil, car ce sujet recoupe une priorité stratégique proposée pour 2022-2024, soit la définition de la formation universitaire exigée pour l'octroi du permis d'exercice. Tous les groupes étaient d'accord pour que l'étude de faisabilité aille de l'avant, car ce travail pourrait éclairer les travaux futurs sur la définition de la formation exigée.
- À sa réunion du 2 octobre, le conseil a discuté de la possibilité d'accélérer la réalisation du guide sur la diversité de genre. Le BCCAG a procédé à un examen détaillé de la portée avec le consultant chargé de l'élaboration du guide et envisagé la durée des périodes de consultation requises. Ainsi, sans perturber d'autres activités, le BCCAG croit que ce guide peut être livré d'ici décembre 2022.

Action proposée ou recommandation

• Il est recommandé que le plan de travail pour 2021 soit approuvé.

Autres options envisagées

Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus.

Risques

• Si le plan de travail n'est pas approuvé, les organismes de réglementation risquent d'être frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne satisfait pas rapidement à leurs demandes, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir. En outre, la motivation des bénévoles du BCCAG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité d'élaboration et la qualité des produits du BCCAG.

Répercussions financières

- Aucune. Tous les éléments du plan de travail sont inclus dans le budget proposé pour 2021.
- Les groupes de responsables ont montré un intérêt pour la préparation des deux nouveaux guides, soit sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation. Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de ressources pour entreprendre leur élaboration. Le Bureau des conditions d'admission est en faveur d'effectuer ces travaux si des ressources en personnel supplémentaires sont fournies au secrétariat.

Avantages

- Le Bureau des conditions d'admission fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration de ces guides permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Tous les commentaires et les réponses reçus sont répertoriés dans l'annexe 4.3.b. À noter que le Groupe des chefs de direction était déçu que la préparation des deux nouveaux guides (sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation), que les groupes des responsables avaient ciblés comme prioritaires, ne soit pas incluse, faute de ressources en personnel. Le groupe a demandé que ces deux points soient ajoutés au plan de travail du Bureau des conditions d'admission le plus tôt possible.
- L'ébauche du plan de travail a été présentée au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 2 octobre.

Prochaines étapes

• Approbation du plan de travail et poursuite de la planification pour 2021.

Annexes

- Commentaires des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction sur le plan de travail 2021
- Plan de travail 2021 basé sur les commentaires reçus

Commentaires reçus et réponses du BCCAG sur ses priorités pour 2021

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice	Le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) renvoie cette question au Groupe national des responsables de l'exercice ou au Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi.	Les responsables de l'exercice indiquent un intérêt élevé envers la création d'un guide sur l'aptitude à l'exercice, puisqu'ils ont peu de conseils à ce chapitre actuellement. Ils précisent toutefois que bon nombre d'organismes de réglementation n'ont pas les pouvoirs pour réagir aux préoccupations liées à l'aptitude à l'exercice. Le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) craint donc que ce guide, s'il est rendu public, risque de donner l'impression que les organismes de réglementation ont la possibilité de prendre des mesures qu'ils ne peuvent prendre en réalité. Ainsi, les responsables de l'exercice aimeraient que ce guide soit une priorité pour 2021, mais qu'il soit uniquement destiné aux organismes de réglementation pour l'instant.	Le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) indique qu'il s'intéresse surtout au guide sur l'aptitude à l'exercice et à celui sur la dénonciation, et demande que les deux guides proposés constituent des priorités du BCCAG pour 2021.	Pour s'assurer de définir la portée du document de façon appropriée, le BCCAG propose de consulter les groupes de responsables de nouveau en 2021 afin de mieux cerner les besoins et les contraintes avant d'aller de l'avant avec l'élaboration de ce guide.	Dans l'ensemble, le Groupe des chefs de direction (GCD) est d'accord avec les priorités du plan de travail 2021 du BCCAG comme elles sont proposées, mais il est déçu que la préparation des deux nouveaux guides (sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation), que les groupes de responsables avaient ciblés comme prioritaires, ne soit pas incluse, faute de ressources. Le GCD demande que ces deux points soient ajoutés au plan de travail du BCCAG le plus tôt possible, lorsqu'il disposera des ressources nécessaires. Il fait en outre remarquer que ces deux éléments revêtent une très grande pertinence pour la Colombie-Britannique, car une loi qui aborde ces deux questions est en voie d'être adoptée.	Le BCCAG convient d'entreprendre ces travaux lorsqu'il aura davantage de ressources.
Nouveau guide pour les responsables de l'élaboration des examens destiné aux organismes de réglementation	Les opinions des membres du GNRA divergent quant à cette initiative. Même si l'on a convenu que l'objectif actuel de ce guide ne profiterait pas à un grand nombre d'organismes de réglementation, le groupe n'est pas parvenu à un consensus. Il a donc été décidé que chaque membre formulerait ses propres commentaires au nom de son organisme.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Faute de soutien envers ce guide, le BCCAG recommande de ne pas aller de l'avant et d'aborder plutôt les questions d'élaboration d'examens dans le cadre de l'étude de faisabilité proposée, qui couvrira tous les outils d'évaluation des diplômes, y compris les programmes d'examens.	Comme ci-dessus.	
Nouveau guide public sur la dénonciation	Le GNRA renvoie cette question au Groupe national des responsables de l'exercice ou au Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi.	Les responsables de l'exercice aimeraient que le guide public proposé sur la dénonciation soit une priorité. Ils conviennent qu'il s'agit d'un thème très important à faire connaître à la profession ainsi que pour montrer au grand public que la dénonciation est prise au sérieux.	Le GNRDAL indique qu'il s'intéresse surtout au guide sur l'aptitude à l'exercice et à celui sur la dénonciation, et demande que les deux guides proposés constituent des priorités du BCCAG pour 2021.	En raison d'un manque de ressources, il a été décidé de ne pas aller de l'avant à cet égard en 2021. Ce guide pourrait être envisagé dans le cadre du processus de consultation sur les priorités pour 2022.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Nouvelle étude de	Après de nombreuses longues discussions au	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG recommande	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.
faisabilité d'un examen	sujet de cette initiative, le GNRA est parvenu			d'entreprendre ces travaux et		
national d'admission à	à s'entendre sur le fait qu'il serait très utile			d'élargir la portée de l'étude,		
l'exercice	de mener une étude de faisabilité sur un			comme le GNRA le propose. Il		
	nouveau processus d'évaluation des			suggère en outre de renommer		
	candidats titulaires d'un diplôme non agréé			le projet « Étude de faisabilité		
	par le Bureau d'agrément. Il estime toutefois			en vue de cerner d'autres		
	que la portée de l'étude devrait être élargie			méthodes d'évaluation des		
	à d'autres techniques d'évaluation			candidats titulaires d'un		
	potentielles. Par exemple, l'OIQ et l'APEGS			diplôme non agréé par le		
	ont réalisé un travail considérable à cet			Bureau d'agrément » pour faire		
	égard et ont formulé de nouvelles méthodes			écho à l'élargissement de la		
	d'évaluation qui devraient aussi être			portée.		
	étudiées, en plus d'un éventuel examen					
	d'admission à l'exercice. Par ailleurs, le					
	GNRA est d'avis que le BCCAG est le mieux					
	placé pour piloter cette initiative, car il a un					
	accès direct au conseil d'Ingénieurs Canada.					
	Il aimerait cependant demander que le					
	BCCAG fasse participer activement le GNRA					
	et le BCAPG au processus. Il est à noter que					
	plusieurs membres du GNRA sont disposés à					
	offrir bénévolement leur assistance dans					
	l'examen de ce nouveau système					
	d'évaluation des diplômes. En outre, le					
	Groupe recommande la participation d'un					
	psychométricien lorsqu'un éventuel examen					
	d'admission à l'exercice sera étudié.					
Guide national par étapes	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL	Selon les commentaires reçus, le	Comme ci-dessus.	
pour la préparation et la	considéré comme une priorité à l'heure		estiment qu'aucun des guides	BCCAG recommande de ne pas		
mise en application d'un	actuelle. Cette recommandation vise à		devant être examinés n'est	effectuer ces travaux.		
plan individuel de	assurer que le BCCAG ait suffisamment de		pertinent pour eux, et demandent			
développement	ressources à affecter à l'étude de faisabilité		donc qu'ils ne soient pas considérés			
professionnel continu –	relative à l'évaluation des diplômes		comme une priorité à l'heure			
2008	susmentionnée et à la révision des		actuelle.			
	programmes d'examens indiqués ci-dessous.					

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada – 2012	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide public relatif à l'examen sur l'exercice de la profession – 2013	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide public sur les conflits d'intérêts – 2014	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Les responsables de l'exercice ont demandé que l'examen de ce guide soit considéré comme une priorité.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide destiné aux organismes de réglementation sur les principes directeurs pour les enquêtes sur l'intégrité – 2014	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Les responsables de l'exercice ont demandé que l'examen de ce guide soit considéré comme une priorité.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide national : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire – 2016	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Guide public sur le Code de déontologie – 2016	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Les responsables de l'exercice ont demandé que l'examen de ce guide soit considéré comme une priorité.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide national sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs – 2016	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens de génie agricole/bioressources/bi osystèmes/alimentaire – 2004	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens en génie du bâtiment – 2007	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG entreprendra ces travaux en 2023 pour inclure l'information des programmes nouvellement agréés.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens sur les études complémentaires – 2011	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens de génie informatique – 2017	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens en génie logiciel – 2019	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Étant donné ses discussions en cours sur la mauvaise utilisation des titres d'emploi en génie logiciel, le GNRDAL soutient la révision par le BCCAG de ce programme d'examens de 2019. Il aimerait être informé de toute modification apportée au programme d'examens.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	

Ébauche de plan de travail du BCCAG

Dans le cadre du *Plan stratégique 2019-2021*, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2020 qui seront reportées en 2021 et à proposer de nouvelles priorités pour 2021 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées de 2020

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement
			prévue
Examen du Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice	GNRDAL	2020	Avril 2023
dans le domaine du génie logiciel (version de 2016)			
Élaboration d'un nouveau guide public sur la diversité et	Conseil d'Ingénieurs	2019	Décembre 2022
l'inclusion destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Canada		
Élaboration d'un nouveau guide public sur la consultation	Conseil d'Ingénieurs	2019	Octobre 2023
et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs	Canada		
et aux firmes d'ingénierie			
Création du nouveau programme d'examens sur le génie	GNRA	2019	Avril 2021
aérospatial et aéronautique			

B. Nouvelle priorité pour 2021 à la suite des résultats de la consultation

Élément	Demandé par	Date de la	Date d'achèvement
		demande	prévue
Nouvelle étude de faisabilité nationale visant à cerner	Conseil d'Ingénieurs	2020	Octobre 2023
d'autres méthodes d'évaluation des candidats	Canada (portée		
titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	élargie par le GNRA)		

C. Révision continue des programmes d'examen et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Programme d'examen de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire – 2004	Avril 2021
Programme d'examens de génie métallurgique – 2010	Avril 2021
Programme d'examens de génie informatique – 2017	Janvier 2021
Programme d'examens de génie logiciel – 2019	Janvier 2021



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Sondage sur l'efficacité de	Sondage sur l'efficacité de la gouvernance 4.4					
Objet:	Approuver l'approche et le contenu du sondage sur l'efficacité de la gouvernance.					
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil					
Motion(s) à examiner :	1. QUE le conseil approuve une dérogation au processus d'autoévaluation du conseil, défini dans la Politique du conseil 4.12, et l'insertion d'aspects clés de l'évaluation dans le sondage sur l'efficacité de la gouvernance, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.					
	 QUE le conseil approuve le contenu du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, sur recommandation du Comité sur la gouvernance. 					
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple					
Transparence :	Séance ouverte					
Résumé de la consultation :	Comités sur la gouvernance et RH					
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire générale					
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l'Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance					

Définition du problème ou de l'enjeu

- Dans le cadre des améliorations de la Gouvernance 2.0, le conseil a entrepris de mener un sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance pour s'assurer que nos politiques, processus et pratiques continuent de permettre des opérations efficaces et d'apporter de la valeur aux organismes de réglementation. Il incombe au Comité sur la gouvernance de mener ce sondage sur une base périodique, et cette responsabilité est explicitement énoncée dans la Politique du conseil 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance.
- Le sondage a pour objectif de jauger l'efficacité de la gouvernance d'Ingénieurs Canada auprès d'un auditoire élargi (c.-à-d. le Groupe des chefs de direction, le Groupe des présidents, les membres du conseil et des comités, et les membres de l'équipe de direction).
- C'est la première fois que le conseil réalisera un sondage de ce genre et, avant de le faire, il doit en approuver l'approche et le contenu.

Motion 1 - Approche du sondage

- Le Comité sur la gouvernance a intégré dans le sondage des questions qui seraient normalement incluses dans un sondage ultérieur à l'intention des membres du conseil uniquement, dans le cadre de l'évaluation du conseil (administrée par le Comité RH, mais sous la supervision du Comité sur la gouvernance chargé de communiquer les résultats au conseil).
 - À l'instar du sondage sur l'efficacité de la gouvernance, le sondage d'évaluation du conseil a pour objectif de mesurer l'efficacité du conseil.

- Afin d'éviter la « fatigue des sondages » et la confusion, le Comité sur la gouvernance propose que le sondage sur l'efficacité de la gouvernance comprenne certaines questions clés du sondage d'évaluation du conseil, éliminant ainsi la nécessité de mener un sondage d'évaluation distinct auprès des membres du conseil en mars.
- Au lieu de cela, à la présente réunion, le conseil examinera et approuvera la structure et le contenu du questionnaire d'autoévaluation du conseil, le contenu pertinent étant intégré dans le sondage sur l'efficacité de la gouvernance. Le questionnaire sera distribué en janvier, plus tôt que ce qui est prévu dans la politique, et les résultats seront présentés lors de la réunion du printemps du conseil.

Motion 2 - Contenu du sondage

- Le Comité sur la gouvernance propose que le sondage sur l'efficacité de la gouvernance vise l'objectif suivant :
 - Assurer que les systèmes de gouvernance d'Ingénieurs Canada contribuent à l'efficacité et à la valeur de l'organisme, et ne constituent pas un obstacle aux bonnes relations avec les organismes de réglementation.
- Il est proposé que le sondage soit distribué aux membres du conseil, au Groupe des chefs de direction, au Groupe des présidents, et aux membres de l'équipe de direction.
- La portée du sondage comprendra la collecte de données sur les éléments suivants :
 - Politiques de gouvernance
 - Processus de gouvernance : consultation, processus de planification stratégique, processus d'évaluation du rendement, et intégration/orientation des administrateurs et planification de la relève
 - o Pratiques de gouvernance : réunions du conseil, intégration/orientation des bénévoles des organismes de réglementation, et participation aux AGA des organismes de réglementation.
- Ces éléments, qui sont livrés par Ingénieurs Canada, contribuent à la bonne gouvernance et peuvent être modifiés ou améliorés si les données en indiquent la nécessité.

Action ou recommandation proposée

- Le Comité sur la gouvernance recommande que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage présenté en annexe, ce qui exige d'abord que le conseil accepte de déroger au processus établi dans la Politique 4.12, Autoévaluation du conseil. Cette approche simplifiera la collecte et le compte rendu de l'information.
- Le Comité propose que le sondage soit lancé au début de janvier, ce qui permettra un temps de battement entre le sondage d'évaluation des présidents envoyé en décembre et le sondage d'évaluation du conseil (autoévaluation et par les pairs) qui sera distribué plus tard en mars. Ce délai permettrait aussi aux parties prenantes de constater pleinement les améliorations de la Gouvernance 2.0.

Autres options envisagées

• En ce qui concerne l'approche proposée de combiner les sondages : le Comité sur la gouvernance a envisagé la possibilité de maintenir les deux sondages, mais décidé qu'il serait plus efficace de combiner les principales questions dans le même sondage; cela serait aussi moins susceptible de créer des chevauchements et de la confusion chez les membres du conseil.

- En ce qui concerne la portée et le contenu proposés du sondage :
 - o Il a été envisagé d'adresser le sondage à un auditoire plus restreint (pour limiter la rétroaction insuffisamment informée), mais le Comité a conclu que, si les questions étaient bien formulées, seuls les observateurs informés (groupes des chefs de direction et des présidents) seraient susceptibles de prendre le temps d'y répondre.
 - Le Comité a également envisagé d'élargir la portée et le contenu du sondage, mais conclu que la brièveté était une priorité et que les participants informés devraient pouvoir y répondre en moins de 10 minutes.

Risques

- Il se peut que les taux de réponse, en particulier pour les groupes des chefs de direction et des présidents, soient faibles, étant donné que la gouvernance ne relève pas de leurs attributions. Pour éliminer ce risque, le sondage est court et contient une introduction qui explique son objectif, et expose le désir du conseil de gouverner efficacement, au service des organismes de réglementation.
- Il se peut que les commentaires libres en appellent à des actions qui ne relèvent pas des pouvoirs du conseil. Cette possibilité ne peut être abordée que si elle se matérialise.

Répercussions financières

 Aucune. La diffusion du sondage et l'analyse des résultats seront effectuées par le personnel permanent et des bénévoles.

Avantages

 Le conseil obtiendra une rétroaction de diverses parties prenantes, ce qui permettra d'améliorer la gouvernance.

Consultations

- Le personnel et les membres du Comité sur la gouvernance ont été consultés sur l'approche, l'objet, la portée et le contenu du sondage.
- Le Comité RH a été consulté et est en faveur de l'approche proposée consistant à intégrer des aspects clés du sondage d'autoévaluation.

Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Le Comité sur la gouvernance lancera le sondage au début de janvier.
- Après la clôture du sondage, le Comité sur la gouvernance sera chargé d'examiner les résultats et d'en faire rapport, ce qui comprendra l'élaboration d'un plan d'amélioration – pouvant inclure des recommandations concernant l'éducation à la gouvernance et l'efficacité du conseil – et sa présentation au conseil.

Annexes

Ébauche du sondage sur l'efficacité de la gouvernance

Annexe – Sondage sur l'efficacité de la gouvernance

Introduction au sondage

Évaluer l'efficacité de notre système de gouvernance est une importante responsabilité du conseil. Le sondage sur l'efficacité de la gouvernance a pour objectif de faire en sorte que la gouvernance d'Ingénieurs Canada continue de contribuer à l'efficacité et à la valeur de l'organisme, et ne constitue pas un obstacle aux bonnes relations avec les organismes de réglementation. Le sondage vise à cerner les lacunes ou les faiblesses qui peuvent être corrigées avant d'en arriver à un point où la gouvernance serait perçue comme un obstacle au succès.

Le sondage sur l'efficacité de la gouvernance met l'accent sur la mise en œuvre des améliorations de la Gouvernance 2.0, et les modifications des processus et des pratiques connexes apportés dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC). Ce projet pluriannuel a été entrepris par Ingénieurs Canada pour corriger certaines faiblesses de notre gouvernance qui étaient un facteur de perte de confiance entre Ingénieurs Canada et ses propriétaires, les organismes de réglementation du génie. Le projet a donné lieu à des objets révisés, de nouvelles politiques, de nouveaux processus, une clarification des rôles, ainsi qu'à l'engagement renouvelé de la part du conseil de servir d'abord les organismes de réglementation. Nous assurer de respecter ces engagements est un élément clé du sondage de cette année.

Comment les résultats du sondage seront-ils utilisés?

Le Comité sur la gouvernance examinera le résumé des réponses et utilisera les commentaires formulés pour faire des recommandations au conseil concernant les changements ou les améliorations proposés. Il pourrait s'agir de modifications des politiques, des processus, des pratiques et/ou des recommandations concernant la formation en matière de gouvernance à l'intention du conseil.

Questions de sondage

Les questions du sondage sont énumérées ci-dessous, avec un « x » indiquant à quels groupes elles s'adressent. Chaque question permettra aussi de fournir des commentaires ouverts.

Toutes les questions appellent une réponse Oui/Non ou un classement sur une échelle de 1 à 4, comme dans l'exemple suivant :

- 1 = Le système de gouvernance d'Ingénieurs Canada ne gère pas cet enjeu
- 2 = Le système de gouvernance d'Ingénieurs Canada gère partiellement cet enjeu
- 3 = Le système de gouvernance d'Ingénieurs Canada gère cet enjeu de façon satisfaisante
- 4 = Le système de gouvernance d'Ingénieurs Canada gère très bien cet enjeu
- s.o. = Je n'ai pas suffisamment d'information pour répondre

Chaque question comportera aussi une boîte Commentaires.

		Membres du conseil	Chefs de direction	Présidents	Équipe de direction
Po	litiques de gouvernance et documents essentiels				
1.	Est-ce que les Objets d'Ingénieurs Canada aident à établir les orientations et à cibler les opérations d'Ingénieurs Canada?	Х	х	х	Х
2.	Est-ce que les Principes directeurs d'Ingénieurs Canada vous aident à guider le processus décisionnel?	Х	Х	Х	Х

		Membres du conseil	Chefs de direction	Présidents	Équipe de direction
3.	Est-ce que les Politiques du conseil vous aident à comprendre et remplir votre rôle d'administrateur/administratrice d'Ingénieurs Canada?	х			
4.	Est-ce que vous comprenez le rôle et le travail des groupes suivants : Bureau d'agrément, Bureau des conditions d'admission, Groupe des chefs de direction, Groupe des présidents, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, Fédération canadienne étudiante de génie et groupes de responsables? (poser sous forme de questions distinctes)	Х	X	Х	Х
Pro	ocessus de gouvernance				
5.	Le plan de consultation 2020 vous a-t-il donné la possibilité de planifier vos ressources?		Х		х
6.	Le processus de consultation vous fournit-il suffisamment d'information sur les résultats des consultations?	Х	Х	Х	Х
7.	7. Le processus de consultation et le contenu Web vous fournissent-ils de l'information pertinente sur le travail d'Ingénieurs Canada?		Х	Х	Х
8.	3. Le processus de planification stratégique vous fournit-il suffisamment d'occasions d'y contribuer?		Х	Х	Х
9.	Les rapports trimestriels d'évaluation du rendement donnent-ils un bon aperçu du travail d'Ingénieurs Canada?	Х	Х	Х	Х
10.	O. Les rapports trimestriels et annuels d'évaluation du rendement vous aident-ils à comprendre les progrès réalisés par Ingénieurs Canada dans la réalisation du plan stratégique 2019-2021?		Х	х	х
11.	Croyez-vous que les objectifs du chef de la direction et l'évaluation de son rendement fournissent des résultats significatifs qui engendrent des améliorations?	х			
12.	Croyez-vous que les évaluations du conseil et des administrateurs/administratrices ont contribué à l'amélioration du rendement du conseil?	х			
13.	Croyez-vous que l'évaluation des présidents du BCAPG, du BCCAG et des comités du conseil a contribué à des résultats améliorés?	Х			
14.	Croyez-vous que les nouvelles évaluations du conseil, des administrateurs/administratrices, des présidents de comités et du chef de la direction ont mené à davantage de responsabilisation à Ingénieurs Canada?		х	х	
15.	Croyez-vous que le processus continu de développement des administrateurs/administratrices du conseil a contribué à améliorer le rendement du conseil?	S. O.	S. O.	s. o.	s. o.
Pra	atiques de gouvernance				
16.	Croyez-vous que les réunions du conseil constituent un forum efficace pour la prise de décision?	Х	Х	Х	х

	Membres du conseil	Chefs de direction	Présidents	Équipe de direction
17. Est-ce que les discussions lors des réunions du conseil contribuent à éclairer vos décisions?	х			
18. Croyez-vous que les décisions du conseil sont prises dans le meilleur intérêt de la fédération nationale des organismes de réglementation?	Х	Х	X	
19. Est-ce que la participation d'administrateurs/administratrices d'Ingénieurs Canada à votre assemblée générale annuelle améliore les communications avec les organismes de réglementation?		x	Х	
20. Est-ce que les webinaires pour les nouveaux conseillers des organismes de réglementation aident à informer vos bénévoles et conseillers sur les objets et le travail d'Ingénieurs Canada?			х	
21. Avez-vous utilisé les documents d'orientation disponibles? (p. ex. : présentations pour nouveaux présidents/conseillers, orientation pour nouveaux administrateurs, procès-verbaux et cahiers de travail de réunions précédentes, etc.)	х	х	Х	
 22. Avec quelle efficacité le conseil maintient-il ses relations avec les principales parties prenantes suivantes : a) Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) b) Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) 	x	Х	Х	Х
 23. Pour faciliter la planification des occasions d'éducation du conseil, veuillez identifier deux ou trois aspects sur lesquels vous aimeriez vous concentrer personnellement l'an prochain afin de poursuivre votre développement personnel en tant qu'administrateur/administratrice et d'améliorer vos contributions au travail du conseil [classer en fonction de la priorité (1) la plus élevée à (3) la moins élevée]: a) Rôle des administrateurs dans la prestation d'orientations et de contrôle b) Rôle des administrateurs au niveau du conseil c) Gestion des risques pour l'organisme d) Éducation financière et finances d'Ingénieurs Canada e) Obligation fiduciaire et responsabilités d'Ingénieurs Canada envers les organismes de réglementation f) Dynamique du conseil : collaboration, recherche de compromis et établissement de consensus g) Autre : 	X			
24. Pour faciliter la prestation des occasions d'éducation du conseil , veuillez indiquer votre style d'apprentissage préféré (p. ex. : interactif, autoformation, présentation magistrale) :	х			
25. Aimeriez-vous ajouter des commentaires concernant l'efficacité du conseil et/ou la gouvernance d'Ingénieurs Canada? (Les commentaires généraux pourront être communiqués au conseil, mais de façon anonyme, sauf si vous indiquez clairement ci-dessous qu'ils doivent demeurer confidentiels.)	х	х	х	Х



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Plan de consultation du conseil 4.5					
Objet :	Faire approuver les sujets de consultation du conseil présentés dans le « Plan de consultation pour 2021 ».				
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction				
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2021.				
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple				
Transparence :	Séance ouverte				
Résumé de la consultation :	s/o				
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires				
Présenté par :	Danny Chui, administrateur représentant l'Ontario et président élu				

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément à la Responsabilité du conseil 2, établie dans la Politique du conseil 4.1 Responsabilités du conseil, le conseil doit s'assurer que les organismes de réglementation sont consultés sur tout programme, produit ou service nouveau ou considérablement révisé offert par Ingénieurs Canada.
- Conformément à la Politique du conseil 7.11 *Consultation*, le ou la présidente élue doit examiner chaque année les sujets de consultation du conseil.
- Afin de faciliter cet examen annuel, le personnel d'Ingénieurs Canada a dressé une liste des consultations du conseil prévues pour l'année à venir (présentée en annexe).
- La planification de toutes les consultations a pour objet d'en assurer la visibilité auprès des organismes de réglementation et de permettre à ceux-ci de planifier leurs ressources.
- Le Plan de consultation du conseil pour 2021 porte sur toutes les questions qui relèvent de la responsabilité du conseil et de ses comités (dont le BCCAG et le BCAPG). Le plan de consultation opérationnel du chef de la direction est également présenté en annexe, à titre d'information seulement.

Action/recommandation proposée

Approbation du « Plan de consultation du conseil pour 2021 » qui est proposé.

Autres options envisagées

Aucune. Ce plan est exigé en vertu du plan stratégique et de la Politique du conseil 7.11 Consultation.

Risques

• Le plan est basé sur les meilleures informations actuellement disponibles. À mesure que les travaux progresseront en 2021, les échéanciers pourraient changer et des éléments supplémentaires pourraient être ajoutés à la liste.

Répercussions financières

Aucune, tous les éléments figurant dans le plan sont inclus dans le budget de 2021.

Avantages

 Les organismes de réglementation seront informés des travaux entrepris par Ingénieurs Canada et des moments où leur rétroaction sera sollicitée. Ils pourront planifier leurs ressources et décider à quelles consultations ils souhaitent participer ou pas.

Consultations

 Tous les éléments prévus dans le Plan de consultation du conseil découlent du Plan stratégique 2019-2021 et des sous-stratégies et plans de travail annuels approuvés subséquemment, qui ont fait l'objet de vastes consultations préalables.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le « Plan de consultation pour 2021 » sera envoyé à tous les organismes de réglementation et diffusé dans le site d'Ingénieurs Canada.
- Au cours de 2021, Ingénieurs Canada réalisera les consultations, communiquera les résultats, et actualisera le plan présenté dans le site.

Annexes

- Plan de consultation du conseil pour 2021
- Consultations opérationnelles pour 2021 (à titre d'information)

Calendrier des consultations pour 2021 Consultations du conseil

Portefeuille	Propriétaire	e Sujet de la consultation	Objectif	Type de consultation	Date de début prévue	Date de fin prévue
1. Agrément	BCAPG	Stratégie d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément - Collecte de données	Recueillir des données pour l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la transparence du système d'agrément du BCAPG	Courriel	2021-01-01	2021-12-31
1. Agrément	BCAPG	Modèle de rapport du visiteur général	Confirmer le but du rapport du visiteur général afin d'actualiser le modèle de rapport pour le cycle de visites 2021-2022	Hybride	2021-04-01	2021-06-30
1. Agrément	BCAPG	Plan de travail du BCAPG pour 2022	Obtenir les commentaires clairs et documentés des organismes de réglementation sur le plan de travail	Courriel	2021-04-05	2021-08-06
1. Agrément	BCAPG	Constatations du Groupe de travail 30 en 30 du BCAPG	Solliciter des commentaires sur les recommandations du groupe de travail du BCAPG (en attendant la décision du BCAPG en juin 2021)	Hybride	2021-09-01	2021-11-26
1. Agrément	BCAPG	Mandat du Comité P&P du BCAPG	Solliciter des commentaires sur les recommandations du groupe de travail du BCAPG sur le mandat du Comité P&P	Hybride	2021-10-01	2021-12-18
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Consultation pour le document d'Ingénieurs Canada de 2016 sur le génie logiciel	Consulter des experts pour déterminer les activités et les responsabilités assumées par des ingénieurs en logiciel dans différents domaines afin de mieux comprendre ce qui constitue la seule portée (ou portée exclusive) de l'exercice du génie et doit par conséquent être exécuté ou supervisé par un ingénieur	Courriel	2021-02-01	2021-02-28
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Plan de travail du BCCAG pour 2022	Obtenir les commentaires clairs et documentés des organismes de réglementation sur le plan de travail	Courriel	2021-01-01	2021-08-01
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial	Obtenir les commentaires clairs et documentés du GNRA et du Groupe des chefs de direction, y compris des examens d'experts (p. ex. : comité des examinateurs, comité d'évaluation de la formation universitaire)	Courriel	2021-04-01	2021-04-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Programme d'examens de génie métallurgique	Obtenir les commentaires clairs et documentés du GNRA et du Groupe des chefs de direction, y compris des examens d'experts (p. ex. : comité des examinateurs, comité d'évaluation de la formation universitaire)	Courriel	2021-04-01	2021-04-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Programme d'examens de génie informatique	Obtenir les commentaires clairs et documentés du GNRA et du Groupe des chefs de direction, y compris des examens d'experts (p. ex. : comité des examinateurs, comité d'évaluation de la formation universitaire)	Courriel	2021-04-01	2021-04-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Programme d'examens de génie logiciel	Obtenir les commentaires clairs et documentés du GNRA et du Groupe des chefs de direction, y compris des examens d'experts (p. ex. : comité des examinateurs, comité d'évaluation de la formation universitaire)	Courriel	2021-04-01	2021-04-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Orientation générale pour le nouveau guide public sur la diversité et l'inclusion	Confirmer l'orientation générale du document auprès des organismes de réglementation (et d'autres participants au besoin) avant de procéder à l'élaboration complète	Courriel	2021-05-01	2021-06-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Atelier sur une étude de faisabilité nationale pour un examen d'admission à l'exercice	Fournir des avis sur les exigences clés pour déterminer la portée, le public cible et les objectifs afin de définir les principes directeurs et l'orientation générale de l'étude de faisabilité visant à cerner des solutions de rechange à l'évaluation de la formation universitaire	En personne	2021-09-01	2021-09-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire	Obtenir les commentaires clairs et documentés du GNRA et du Groupe des chefs de direction, y compris des examens d'experts (p. ex. : comité des examinateurs, comité d'évaluation de la formation universitaire)	Courriel	2021-09-01	2021-09-30
3. Services et outils de réglementation	BCCAG	Atelier sur le nouveau guide public sur la participation et la consultation des Autochtones	Organiser un atelier en personne de deux jours pour recueillir les avis des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes pour éclairer la création de ce nouveau guide public	En personne	2021-10-01	2021-12-17

Calendrier des consultations pour 2021 Consultations opérationnelles

Portefeuille	Sujet de la consultation	Objectif	Type de consultation	Date de début	Date de fin
1. Agrément	Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés Confirmer les utilisateurs de Tandem	- Confirmer les noms et les coordonnées des utilisateurs de Tandem pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés	Courriel	2021-01-01	2021-03-31
4. Programmes nationaux	Produits et services d'affinité	Éclairer la prestation des produits et services affinitaires	Courriel	2021-10-01	2021-12-20
5. Représentations auprès du gouvernement fédéral	Énoncés de principe nationaux	Consultation du conseil et des chefs de direction sur les ENP portant sur : • Technologies nouvelles - Biotechnologie • Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable • Qualifications professionnelles des témoins experts	Courriel	2021-02-16	2021-04-06
6. Recherche réglementaire	Orientation générale du document de recherche réglementaire - Sujet 1 (réglementation des entités commerciales)	Confirmer l'orientation générale du document de recherche réglementaire - Sujet 1 (réglementation des entités commerciales)	Courriel	2021-04-01	2021-06-30
6. Recherche réglementaire	Orientation générale du document sur les disciplines émergentes - Sujet 1 (systèmes autonomes)	Confirmer l'orientation générale avec les organismes de réglementation avant de procéder à l'élaboration complète	Courriel	2021-04-01	2021-06-30
6. Recherche réglementaire	Orientation générale du document de recherche réglementaire - Sujet 2 (statut de membre non actif)	Confirmer l'orientation générale du document de recherche réglementaire - Sujet 2 (statut de membre non actif)	Courriel	2021-04-01	2021-06-30



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Révision des politiques du conseil 4.6				
Objet:	Approuver les révisions apportées aux politiques du conseil.			
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil			
Motion à examiner :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve du Comité sur la gouvernance :	les politiques révisées suivantes, sur recommandation		
	 a) 5.3, Situation financière b) 5.5, Protection des biens c) 5.6, Planification d) 5.7, Rémunération et avantages sociaux e) 2, Définitions f) 1.5, À propos du manuel g) 4.11, Délégation conseil-direction 	 h) 4.9, Rôle du président i) 5, Devoirs et contraintes du chef de la direction j) 7.11, Consultation du conseil k) 4.13, Évaluation des administrateurs l) 4.7, Surveillance du chef de la direction m) 4.8, Profil de compétences du conseil n) 1.4, Plan stratégique 		
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers			
Transparence:	Transparence : Séance ouverte			
Résumé de la consultation :	Personnel, Comité sur la gouvernance, Comité FAGR 2019-2020			
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale			
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice représentant l'Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance			

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance est chargé de l'élaboration et de l'examen périodique des politiques du conseil.
- Conformément à son plan de travail, cette année, le Comité sur la gouvernance doit examiner 30 politiques du conseil et en élaborer deux nouvelles (Actifs nets et Investissement).
- 14 politiques sont soumises à l'approbation du conseil aujourd'hui.

Action ou recommandation proposée

• Approuver les révisions proposées.

Autres options envisagées

Aucune

Risques

• Fonctionner sans politiques claires et complètes expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle.

Répercussions financières

Aucune

Avantages

• Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

• Le Comité FAGR de 2019-2020 a examiné les politiques financières (soit les politiques 5.3, 5.5, 5.6, et 5.7) et a fourni ses commentaires ou apporté des révisions.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

• Le personnel permanent finalisera toutes les politiques, en y ajoutant le numéro de motion du conseil, ajustera la mise en page, puis publiera une nouvelle version complète du manuel dans le site public.

Annexe

• Politiques révisées : versions propres et versions en mode suivi des modifications



5.3 Situation financière

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : annuelle Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) En ce qui concerne la situation et les activités financières continues, le chef de la direction doit veiller à assurer la sécurité financière et le respect des priorités fixées dans le Plan stratégique.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les emprunts ne servent qu'à se procurer des facilités de crédit pour la protection contre les découverts et les cartes de crédit d'entreprise.
 - b) Le traitement de la paie se fait selon un calendrier normal et les dettes sont remboursées sans tarder.
 - c) Les comptes débiteurs ne sont pas radiés sans que l'on ait d'abord tenté d'en obtenir le paiement, après une période de grâce raisonnable.
 - d) Les paiements d'impôt ou autres paiements ou rapports exigés par le gouvernement sont produits avant la date d'échéance.
 - e) Il n'y a aucune acquisition, cession ni aucun engagement financier de terrains ni de bâtiments, ni de création ou d'achat de filiales sans l'approbation explicite du conseil.
 - f) Les fonds de réserve affectés sont maintenus aux niveaux établis par le conseil et ne sont utilisés que s'il existe un plan approuvé par le conseil pour ramener les réserves affectées aux niveaux cibles dans les trois ans suivant leur chute sous les niveaux prescrits.
 - g) Les fonds non investis sont maintenus dans des instruments sûrs.
 - h) Il existe des documents désignant un signataire administratif compétent.
 - i) Des contrôles financiers internes sont en place afin d'empêcher les retards, les erreurs et les déclarations trompeuses dans les rapports, notamment des dispositions permettant de signaler toute erreur ou inexactitude au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques en temps opportun.
 - j) Le conseil, par l'entremise du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, est rapidement mis au courant des changements importants dans la situation financière ou dans les dépenses.
 - k) Le conseil reçoit des états financiers trimestriels.



5.3 Situation financière

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle
Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) En ce qui concerne la situation et les activités financières continues, le chef de la direction doit veiller à assurer la sécurité financière et le respect des priorités fixées dans le Pelan stratégique.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les emprunts ne servent qu'à se procurer des facilités de crédit pour la protection contre les découverts et les cartes de crédit d'entreprise.
 - b) Le traitement de la paie se fait selon un calendrier normal et les dettes sont remboursées sans
 - c) Les comptes débiteurs ne sont pas radiés sans que l'on ait d'abord tenté énergiquement d'en obtenir le paiement, après une période de grâce raisonnable.
 - d) Les paiements d'impôt ou autres paiements ou rapports exigés par le gouvernement sont déclarés de façon exacte et versésproduits avant la date d'échéance en temps voulu.
 - e) Il n'y a aucune acquisition, cession ni aucun engagement financier de terrains ni de bâtiments, ni de création ou d'achat de filiales sans l'approbation explicite du conseil.
 - f) Les fonds de réserve affectés sont maintenus aux niveaux établis par le conseil et ces fonds ne sont utilisés que s'il existe un plan approuvé par le conseil pour ramener les réserves affectées aux niveaux cibles dans les trois ans suivant leur chute sous les niveaux prescrits.
 - g) Les fonds qui ne sont pas immédiatement requis pour l'exploitation sont investis en conformité avec la Politique d'investissement.
 - h)g)Les fonds non investis sont maintenus dans des instruments sûrs, notamment dans des comptes chèques assurés.
 - <u>i)h)</u> Il existe des documents désignant un signataire administratif compétent.
 - j)i) Des contrôles financiers internes sont en place afin d'empêcher les retards, les erreurs et les déclarations trompeuses dans les rapports, notamment des dispositions permettant de signaler toute erreur ou inexactitude au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques en temps opportun.
 - k)j) Le conseil, par l'entremise du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, est rapidement mis au courant des changements importants dans la situation financière ou dans les dépenses.
 - Hk) Le conseil reçoit des états financiers trimestriels. La chacune de ses réunions en personne.

Commented [É1]: Examiné par le Comité FAGR de 2019-2020 le 28 février 2020, avec les commentaires ci-dessous.

Commented [É2]: Supprimé à la suggestion du Comité FAGR de 2020-2021 et inclus plutôt dans la Politique sur les investissements.

Commented [É3]: De la part de S. Vieweg : Le terme « en personne » pourrait être trop contraignant pour le conseil. Je suggère de le supprimer, car le véritable objectif

est que le conseil reçoive chaque rapport trimestriel.

Stephanie Price

Cela sera problématique pour la téléconféence d'avril ou toute réunion ponctuelle, car cela nous obligerait à joindre les états financiers les plus récents, même s'ils ont déjà été soumis. Je propose : « Le conseil reçoit des états financiers trimestriels. » Alors le conseil les reçoit qu'il se réunisse ou pas?

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada Section 5 : Devoirs et contraintes du chef de la direction



5.5 Protection des biens

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : bisannuelle Date de la dernière modification : Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Le chef de la direction doit s'assurer que les biens de l'organisme sont protégés, bien gérés et ne sont pas exposés inutilement à des risques.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) L'organisme est protégé par une assurance adéquate contre le vol, ainsi que les sinistres, accidents et risques divers, et contre les pertes découlant de réclamations liées à la responsabilité ou à des voyages pour les membres du conseil, les bénévoles, le personnel permanent ou l'organisme lui-même, et le conseil est au courant de tout changement important dans la protection décrite ci-dessus.
 - b) Toutes les polices d'assurance sont examinées chaque année pour s'assurer qu'une couverture adéquate de l'organisme est en place.
 - c) L'organisme, les membres de son conseil et de ses comités, ses bénévoles ou son personnel permanent ne sont pas inutilement exposés à des réclamations pour cause de responsabilité.
 - d) Le personnel non assuré n'a pas accès à des montants d'argent importants.
 - e) Les fonds sont reçus, traités et dépensés sous réserve de contrôles suffisants et conformes aux normes des pratiques comptables canadiennes.
 - f) L'organisme a un plan de mesures d'urgence qui comprend à la fois l'atténuation et le rétablissement.
 - g) Les achats sont faits en tenant compte de la qualité, du service après-vente, du rapport qualitéprix et de la possibilité d'une concurrence équitable.
 - h) Les achats ne sont pas faits sans procéder aux vérifications d'usage pour prévenir les conflits d'intérêts.
 - La propriété intellectuelle, l'information ou les fichiers ne sont pas exposés à des pertes ou à des dommages importants.



5.5 Protection des biens

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : <u>bis</u>annuelle

Date de la dernière modification: 9 avril 2018 (motion 5693)

Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

- (1) Le chef de la direction doit s'assurer que les biens de l'organisme sont protégés, bien gérés et ne sont pas exposés inutilement à des risques.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) L'organisme est protégé par une assurance adéquate contre le vol, ainsi que les sinistres, accidents et risques divers, et contre les pertes découlant de réclamations liées à la responsabilité ou à des voyages pour les membres du conseil, les bénévoles, le personnel permanent ou l'organisme lui-même, et le conseil est au courant de tout changement important dans la protection décrite ci-dessus..
 - b) lLe conseil est au courant de tout changement important dans la protection décrite ci-dessus.
 - b) Toutes les polices d'assurance sont examinées chaque année pour s'assurer qu'une couverture adéquate de l'organisme est en place.
 - b)c) L'organisme, <u>les membres de</u> son conseil <u>et de ses comités</u>, ses bénévoles ou son personnel permanent ne sont pas inutilement exposés à des réclamations pour cause de responsabilité.
 - c)d) Le personnel non assuré n'a pas accès à des montants d'argent importants.
 - d)e) Les fonds sont reçus, traités et dépensés sous réserve de contrôles suffisants et conformes aux normes des pratiques comptables canadiennes.
 - e)f) L'organisme a un plan de mesures d'urgence qui comprend à la fois l'atténuation et le rétablissement.
 - f)g) Les achats sont faits en tenant compte de la qualité, du service après-vente, du rapport qualitéprix et de la possibilité d'une concurrence équitable.
 - gh) Les achats ne sont pas faits sans procéder aux vérifications d'usage pour prévenir les conflits d'intérêts.
 - h)i) La propriété intellectuelle, l'information ou les fichiers ne sont pas exposés à des pertes ou à des dommages importants.

Toutes les polices d'assurance sont examinées chaque année pour s'assurer qu'une couverture adéquate de l'organisme est en place.



5.6 Planification

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Date de la dernière modification : Périodicité de révision : annuelle Date de la dernière révision :

- (1) Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au Plan stratégique du conseil et garantissant la sécurité financière.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) La planification tient compte à la fois des ressources financières et en personnel.
 - b) La planification garantit la santé financière des années futures ou assure la création de capacités organisationnelles suffisantes pour concrétiser l'orientation stratégique dans les années à venir.
 - c) L'on intègre des prévisions crédibles des revenus et des dépenses, la séparation des dépenses en immobilisations et des dépenses opérationnelles, la prévision du flux de trésorerie et la divulgation des hypothèses de planification dans la planification fiscale.
 - d) La présentation du budget est faite dans un format approuvé par le conseil.
 - e) Des prévisions trimestrielles sont fournies au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques pour lui permettre de cerner les changements dans les dépenses budgétées.
 - f) On a mis en place un plan prévoyant et préparant le remplacement et l'ajout des besoins en immobilisations de l'organisme.
 - g) Des processus de planification sont en place pour faciliter la continuité des opérations lors des transitions de personnel clé et assurer le bon fonctionnement à long terme de tous les aspects de l'organisme.
 - h) La planification est coordonnée avec les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission dans le but de s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour réaliser leur partie du Plan stratégique du conseil.
 - i) Les fonds de réserve affectés sont maintenus à des niveaux appropriés.
 - j) La planification comprend le financement réservé à l'usage direct du conseil y compris, notamment la formation et le perfectionnement des membres du conseil et les réunions du conseil et de ses comités.
 - k) Les fonds ne sont pas dépensés pendant une année financière au-delà de ce qui a été approuvé dans le budget, à moins que le conseil donne son approbation à la dépense additionnelle.



5.6 Planification

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Date de la dernière modification : Périodicité de révision : annuelle Date de la dernière révision : 8 octobre 2019

(1) Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au Plan stratégique du conseil et garantissant la sécurité financière.

(2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :

- a) La planification tient compte à la fois des ressources financières et en personnel.
- La planification garantit la santé financière des années futures ou assure la création de capacités organisationnelles suffisantes pour concrétiser l'orientation stratégique dans les années à venir.
- c) L'on intègre des prévisions crédibles des revenus et des dépenses, la séparation des dépenses en immobilisations et des dépenses opérationnelles, la prévision du flux de trésorerie et la divulgation des hypothèses de planification dans la planification fiscale.
- d) La présentation du budget est faite dans un format approuvé par le conseil.
- e) Des prévisions trimestrielles sont fournies au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques pour lui permettre de cerner les changements dans les dépenses budgétées.
- e)f) On a mis en place un plan prévoyant et préparant le remplacement et l'ajout des besoins en immobilisations de l'organisme.
- f)g) Des processus de planification sont en place pour faciliter la continuité des opérations lors des transitions de personnel clé et assurer le bon fonctionnement à long terme de tous les aspects de l'organisme.
- ghila planification est coordonnée avec les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission dans le but de s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour réaliser leur partie du Plan stratégique du conseil.
- h)i) Les fonds de réserve affectés sont maintenus à des niveaux appropriés.
- La planification comprend le financement réservé à l'usage direct du conseil y compris, notamment la formation et le perfectionnement des membres du conseil et les réunions du conseil et de ses comités.
- **†|k|** Les fonds ne sont pas dépensés pendant une année financière au-delà de ce qui a été approuvé dans le budget, à moins que le conseil donne son approbation à la dépense additionnelle.

Commented [É1]: Note du Comité FAGR à la

gouvernance

Cette politique pourrait être redondante si le contenu est déjà couvert dans d'autres politiques.

Note de suivi du personnel :

Examiné par le personnel. Aucune redondance repérée. Nous recommandons de conserver cette politique telle



5.7 Rémunération et avantages sociaux

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807)

Date de la dernière révision :

(1) Le chef de la direction doit protéger l'intégrité financière et l'image publique de l'organisme en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres avantages sociaux accordés aux employés, aux consultants et aux employés contractuels.

- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les niveaux de rémunération et d'avantages sociaux ne présentent pas d'écart substantiel avec ceux que le marché géographique ou professionnel accorde pour les compétences visées.
 - b) Les avantages sociaux qui lui sont accordés ne sont modifiés que dans la mesure où ces changements correspondent à ceux de tous les autres employés.
 - c) Le conseil est informé des changements importants dans la rémunération ou les avantages sociaux du personnel permanent.
 - d) Les prestations de retraite ne sont ni établies ni modifiées.
 - e) Les niveaux de remboursement des dépenses correspondent à ceux d'organisations comparables.
 - f) Il n'est ni promis ni laissé entendre qu'un emploi est permanent ou garanti.
 - g) Aucun contrat de travail n'est créé pour une durée plus longue qu'une projection prudente des revenus ne le permet.



Périodicité de révision : annuelle

Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.7 Rémunération et avantages sociaux

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807)-

Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

(1) Le chef de la direction doit protéger l'intégrité financière et l'image publique de l'organisme en ce

qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres avantages sociaux accordés aux employés, aux consultants et aux employés contractuels.

- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les niveaux de rémunération et d'avantages sociaux ne présentent pas d'écart substantiel avec ceux que le marché géographique ou professionnel accorde pour les compétences visées.
 - a)b)Les avantages sociaux qui lui sont accordés ne sont modifiés que dans la mesure où ces changements correspondent à ceux de tous les autres employés.
 - c) Le conseil est informé des changements importants dans la rémunération ou les avantages sociaux du personnel permanent.
 - d) Les prestations de retraite ne sont ni établies ni modifiées.
 - e) Les niveaux de remboursement des dépenses correspondent à ceux d'organisations comparables.
 - b)f] Il n'est ni promis ni laissé entendre qu'un emploi est permanent ou garanti.
 - c)a) Les niveaux de rémunération et d'avantages sociaux ne présentent pas d'écart substantiel avec seux que le marché géographique ou professionnel accorde pour les compétences visées.
 - d)g)Aucun contrat de travail n'est créé pour une durée plus longuell n'est pas créé d'obligations à plus long terme qu'une projection prudente des revenus ne le permet.
 - e)a)Les prestations de retraite ne sont ni établies ni modifiées.
 - Les niveaux de remboursement des dépenses correspondent à ceux d'organisations comparables.
 - sociaux du personnel permanent.

Commented [É1]: De la part du Comité FAGR :



2. Définitions

Les termes suivants ont été définis pour les besoins de ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : biennale
Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

Plan de consultation annuel : liste de toutes les consultations planifiées qu'Ingénieurs Canada a l'intention de mener. Cette liste indique le responsable de la consultation, le sujet, la période de consultation et les groupes consultés.

Assemblée annuelle : réunion annuelle des membres tenue en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Plan opérationnel annuel: plan produit par le chef de la direction, avec l'apport des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, qui décrit le travail qu'Ingénieurs Canada entreprendra pour réaliser le plan stratégique au cours d'une année civile.

Cotisation annuelle ou Cotisation annuelle par personne : montant annuel payable à Ingénieurs Canada par chaque membre. La cotisation annuelle est déterminée par les membres, sur recommandation du conseil et conformément au Règlement administratif.

Auditeur : comptable professionnel agréé nommé chaque année conformément au Règlement administratif.

Conseil : organe directeur d'Ingénieurs Canada composé des administrateurs et du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Membre du conseil : administrateurs nommés conformément au Règlement administratif en plus du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Dossier du conseil: information consignée qui est créée par ou pour le conseil, notamment les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux des réunions, les notes personnelles relatives à une réunion ou un ordre du jour, les notes de breffage, les rapports, les résumés et les politiques.

Budget: budget annuel d'Ingénieurs Canada.

Règlement administratif : règles régissant Ingénieurs Canada établies conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

BCAPG ou **BA**: Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou Bureau d'agrément. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau d'agrément est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

BCCAG ou **BCA**: Bureau canadien des conditions d'admission en génie ou Bureau des conditions d'admission. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau des conditions d'admission est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada



Groupe des chefs de direction : groupe composé des directeurs généraux des organismes de réglementation. Comprend également le ou la chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Conseiller du Groupe des chefs de direction : président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Cette personne est membre sans droit de vote du conseil.

Chef de la direction : haut dirigeant d'Ingénieurs Canada. Relève du conseil et est responsable du bon fonctionnement de l'organisme.

Comité ou **Comité du conseil** : groupe de personnes nommées par le conseil et chargé de soumettre au conseil des opinions, des options et les implications de ces options sur une question précise devant faire l'objet d'une décision du conseil. Tout renvoi à un comité ou un comité du conseil englobe les membres du BCCAG et du BCAPG.

Profil de compétences : description des compétences, attitudes et connaissances exigées d'une personne ou d'un groupe.

Consultation: méthode permettant d'obtenir un retour d'information structuré de la part des principales parties prenantes directement touchées par les travaux d'Ingénieurs Canada. Il s'agit de demander l'avis ou l'opinion des principales parties prenantes et de communiquer l'information recueillie et les décisions qui en résultent à toutes les parties prenantes.

Administrateur : personne ayant le droit de vote et élue par les membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Subordonnés directs : personnes qui relèvent directement du conseil, à savoir le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Organismes de réglementation du génie ou **organismes de réglementation**: les douze ordres professionnels, désignés par leur législation provinciale ou territoriale, régissant l'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme *organismes de réglementation* qui est privilégié.

Gouvernance : processus par lequel les administrateurs dirigent et contrôlent Ingénieurs Canada. Ce processus définit, au moyen de politiques, les règles, les procédures, les obligations de rendre compte, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision.

Principes directeurs : énoncé qui intègre la culture d'Ingénieurs Canada et qui éclaire la prise de décision.

Initiative:

- Projet : effort temporaire entrepris pour créer un produit, un service ou un résultat unique.
- Programme: groupe d'initiatives connexes gérées de manière coordonnée pour obtenir des avantages qu'il ne serait pas possible d'obtenir si les initiatives étaient gérées individuellement.
 À Ingénieurs Canada, des programmes sont élaborés pour chaque objet.



• Service : Produits immatériels fournis par Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation de génie.

Principales parties prenantes: personne, groupe ou organisme pouvant influer sur une décision, une activité ou le résultat d'une initiative, ou pouvant être touché ou se percevoir comme étant touché par une décision, une activité ou le résultat d'une initiative. À Ingénieurs Canada, il s'agit généralement des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement supérieur.

Membres: catégories ou groupes de membres qu'Ingénieurs Canada est autorisé à établir en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et des statuts de prorogation d'Ingénieurs Canada. Les membres sont les douze organismes de réglementation et ils sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Dans un souci de précision, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Énoncé de principe national : position consensuelle des organismes de réglementation qui est utilisée pour influencer l'orientation des politiques publiques et faciliter les discussions avec le gouvernement fédéral.

Dirigeants : le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et les autres dirigeants que le conseil peut nommer à l'occasion par voie de résolution.

Orientation: processus par lequel les nouveaux administrateurs et membres des comités du conseil reçoivent de l'information pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard d'Ingénieurs Canada.

Propriétaires : les douze organismes de réglementation du génie, aussi connus sous le nom de membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.*

Mesure du rendement : processus par lequel le conseil et les organismes de réglementation mesurent les progrès accomplis par Ingénieurs Canada vers la réalisation du Plan stratégique sur une base annuelle.

Politique : position, valeur ou perspective qui sous-tend l'action. Les politiques peuvent être adoptées, modifiées ou abrogées en vertu du Règlement administratif.

Président: dirigeant occupant la présidence du conseil.

Processus : toute activité opérationnelle, y compris les activités, les pratiques, les méthodes, les technologies, les conduites, les systèmes et autres domaines de décisions opérationnelles.

Quorum : nombre minimum d'administrateurs ou de membres de comité requis pour mener des affaires.

Secrétaire : fonction occupée par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou par toute autre personne nommée par le conseil. Ressource impartiale pour le conseil, le secrétaire a la responsabilité de documenter les délibérations des réunions, de tenir à jour les dossiers de l'organisme et de s'assurer de la conformité du conseil aux documents constitutifs et aux lois applicables.



Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail cesse d'exister dès que sa tâche est achevée.

Plan stratégique : plan préparé par le conseil en concertation avec les organismes de réglementation, qui dicte ce que l'organisme doit réaliser sur une période précise. Ce plan est approuvé par les membres conformément au Règlement administratif.

Sujet de la consultation : brève description de la raison d'une consultation.



2. Définitions

Les termes suivants ont été définis pour les besoins de ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : biennaleannuelle
Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

Conseiller: président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Le conseiller membre du Groupe des chefs de direction est membre sans droit de vote du conseil.

Plan de consultation annuel : liste de toutes les consultations planifiées qu'Ingénieurs Canada a l'intention de mener. Cette liste indique le responsable de la consultation, le sujet, la période de consultation et les groupes consultés.

Assemblée annuelle : réunion annuelle des membres (les douze organismes de réglementation du génie) tenue en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Plan opérationnel annuel: plan produit par le chef de la direction, avec l'apport des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, qui décrit le travail qu'Ingénieurs Canada entreprendra pour réaliser le plan stratégique au cours d'une année civile.

Cotisation annuelle ou Cotisation annuelle par personne : montant annuel payable à Ingénieurs Canada par chaque membre. La cotisation annuelle est déterminée par les membres, sur recommandation du conseil et conformément au Règlement administratif.

Auditeur : comptable professionnel agréé nommé chaque année conformément au Règlement administratif.

Conseil : organe directeur d'Ingénieurs Canada composé des administrateurs et du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Membre du conseil : administrateurs nommés conformément au Règlement administratif en plus du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Dossier du conseil: information consignée qui est créée par ou pour le conseil, notamment les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux des réunions, les notes personnelles relatives à une réunion ou un ordre du jour, les notes de breffage, les rapports, les résumés et les politiques.

Budget: budget annuel d'Ingénieurs Canada.

Règlement administratif : règles régissant Ingénieurs Canada établies conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

BCAPG ou **BA** : Bureau canadien d'agrément des programmes <u>d</u>e génie ou Bureau d'agrément. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau d'agrément est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

passage n'est pas nécessaire.

Commented [É2]: Les membres étant définis ci-dessous, ce

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada Section 2 : Définitions



BCCAG ou **BCA**: Bureau canadien des conditions d'admission en génie ou Bureau des conditions d'admission. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau des conditions d'admission est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

Groupe des chefs de direction : groupe composé des directeurs généraux des organismes de réglementation. Comprend également le ou la chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Conseiller du Groupe des chefs de direction : président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Cette personne est membre sans droit de vote du conseil.

Chef de la direction : haut dirigeant d'Ingénieurs Canada. Relève du conseil et est responsable du bon fonctionnement de l'organisme.

Comité ou Comité du conseil : groupe de personnes nommées par le conseil ou le comité exécutif et chargé de soumettre au conseil des opinions, des options et les implications de ces options sur une question précise devant faire l'objet d'une décision du conseil. Toute-renvo à un comité ou un comité du conseil englobe les membres du BCCAG et du BCAPG.

Profil de compétences : description des compétences, attitudes et connaissances exigées d'une personne ou d'un groupe.

Consultation: méthode permettant d'obtenir un retour d'information structuré de la part des principales parties prenantes directement touchées par les travaux d'Ingénieurs Canada. Il s'agit de demander l'avis ou l'opinion des principales parties prenantes et de communiquer l'information recueillie et les décisions qui en résultent à toutes les parties prenantes.

Administrateur: personne ayant le droit de vote et élue par les membres (les organismes de réglementation) conformément au Règlement administratif et à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Subordonnés directs : -personnes qui relèvent directement du conseil, à savoir le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Organismes de réglementation du génie ou organismes de réglementation: les douze ordres professionnels, désignés par leur législation provinciale ou territoriale, régissant l'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme *organismes de réglementation* qui est privilégié.

Gouvernance: processus par lequel les administrateurs, agissant pour le compte des organismes de réglementation du génie, dirigent et contrôlent Ingénieurs Canada. Ce processus définit, au moyen de politiques, les règles, les procédures, les obligations de rendre compte, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision.

Principes directeurs : énoncé qui intègre la culture d'Ingénieurs Canada et qui éclaire la prise de décision.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada Section 2 : Définitions **Commented [ES3]:** Inclus pour clarifier les renvois dans d'autres politiques, p. ex.: 7.1 (dépenses), 4.3, Code de conduite, etc.

Commented [É4]: Redondant, car il s'agit de la politique « Définitions »

Commented [É5]: Ceci dit, il faudrait s'assurer d'utiliser dans l'ensemble du manuel des politiques le terme « organismes de réglementation », sans ajouter « du génie ».

Commented [É6]: Cette définition porte à confusion et pourrait donner l'impression que les administrateurs agissent au nom des organismes de réglementation, au lieu d'agir au nom et dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada.



Initiative:

- Projet : effort temporaire entrepris pour créer un produit, un service ou un résultat unique.
- Programme: groupe d'initiatives connexes gérées de manière coordonnée pour obtenir des avantages qu'il ne serait pas possible d'obtenir si les initiatives étaient gérées- individuellement. À Ingénieurs Canada, des programmes sont élaborés pour chaque objet.
- Service: Produits immatériels fournis par Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation de génie.

Principales parties prenantes: personne, groupe ou organisme pouvant influer sur une décision, une activité ou le résultat d'une initiative, ou pouvant être touché ou se percevoir comme étant touché par une décision, une activité ou le résultat d'une initiative. À Ingénieurs Canada, il s'agit généralement des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement supérieur.

Membres: catégories ou groupes de membres qu'Ingénieurs Canada est autorisé à établir en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et des statuts de prorogation d'Ingénieurs Canada. Les membres sont les douze organismes de réglementation-du génie et ils sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Dans un souci de précision, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Énoncé de principe national : position consensuelle des organismes de réglementation du génie qui est utilisée pour influencer l'orientation des politiques publiques et faciliter les discussions avec le gouvernement fédéral.

Dirigeants : le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et les autres dirigeants que le conseil peut nommer à l'occasion par voie de résolution.

Orientation: processus par lequel les nouveaux <u>administrateurs et</u> membres du conseil et des comités du conseil reçoivent de l'information pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard d'Ingénieurs Canada.

Propriétaires: les douze organismes de réglementation du génie, aussi connus sous le nom de membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.*Dans un souci de précision, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Mesure du rendement : processus par lequel le conseil et les organismes de réglementation mesurent les progrès accomplis par Ingénieurs Canada vers la réalisation du Plan stratégique sur une base annuelle.

Politique: position, valeur ou perspective qui sous-tend l'action. Les politiques peuvent être adoptées, modifiées ou abrogées en vertu du Règlement administratif.

Président : dirigeant occupant la présidence du conseil.

Processus: toute activité opérationnelle, y compris les activités, les pratiques, les méthodes, les technologies, les conduites, les systèmes et autres domaines de décisions opérationnelles.

Quorum: nombre minimum d'administrateurs ou de membres de comité requis pour mener des affaires.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada Section 2 : Définitions Commented [É7]: Redondant.



Organisme de réglementation : organisme de réglementation du génie désigné par une loi provinciale ou territoriale. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Secrétaire : fonction occupée par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou par toute autre personne nommée par le conseil. Ressource impartiale pour le conseil, le secrétaire a la responsabilité de documenter les délibérations des réunions, de tenir à jour les dossiers de l'organisme et de s'assurer de la conformité du conseil aux documents constitutifs et aux lois applicables.

<u>Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail cesse d'exister dès que sa tâche est achevée.</u>

Plan stratégique : plan préparé par le conseil en concertation avec les organismes de réglementation, qui dicte ce que l'organisme doit réaliser sur une période précise. Ce plan est approuvé par les membres conformément au Règlement administratif.

Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail cesse d'exister dès que sa tâche est achevée.

Sujet de la consultation : brève description de la raison d'une consultation.

Commented [É8]: Redondant.



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.5 À propos de ce manuel

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : bisannuelle Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada a été élaboré sur la base des principes généraux de la gouvernance par politiques. Le conseil établit des politiques, en délègue la mise en application et en surveille les résultats.
- (2) Les objectifs de ce manuel sont les suivants :
 - a) Documenter les principes, politiques et procédures régissant Ingénieurs Canada.
 - b) Servir d'orientation pour tous les bénévoles et le personnel permanent en matière de style de gouvernance.
 - c) Servir de référence quant à la structure et aux politiques organisationnelles d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le manuel des politiques du conseil peut être consulté dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada. Les politiques font l'objet d'un examen continu de la part du conseil d'Ingénieurs Canada et le manuel est mis à jour à la suite de tout ajout, suppression ou révision approuvés par le conseil.
- (4) Le conseil d'Ingénieurs Canada a adopté ce manuel dans le but de définir le style de gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses responsabilités envers des parties prenantes clés. Le manuel renferme les politiques et procédures élaborées par le conseil. Les politiques présentées dans ces pages reconnaissent que le rôle du conseil consiste à donner du leadership stratégique à Ingénieurs Canada en représentant les organismes de réglementation, en établissant les politiques et orientations et en surveillant la performance organisationnelle tout en déléguant les responsabilités administratives au ou à la chef de la direction, ainsi qu'aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.5 À propos de ce manuel

Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada a été élaboré sur la base des principes généraux de la gouvernance par politiques. Le conseil établit des politiques, en délègue la mise en application et en surveille les résultats.
- (1)(2) Les objectifs de ce manuel sont les suivants :
 - a) Documenter les principes, politiques et procédures régissant Ingénieurs Canada;
 - a)b) Servir d'orientation pour tous les bénévoles et le personnel permanent en matière de style de gouvernance;
 - Servir de référence quant à la structure et aux politiques organisationnelles d'Ingénieurs Canada;
 - c) Fournir des documents connexes rédigés par Ingénieurs Canada
- (3) Le manuel des politiques du conseil peut être consulté dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada_ Les politiques font l'objet d'un examen continu de la part du conseil d'Ingénieurs Canada et le manuel est mis à jour à la suite de tout ajout, suppression ou révision approuvés par le conseil.

(2)

Le conseil d'Ingénieurs Canada a adopté ce manuel dans le but de définir le style de gouvernance d'Ingénieurs Canada et stes responsabilités enversvis à vis des parties prenantes clés. Le manuel renferme les politiques et procédures élaborées par le conseil. Les politiques présentées dans ces pages reconnaissent que le rôle du conseil consiste à donner du leadership stratégique à Ingénieurs Canada en représentant les organismes de réglementation, en établissant les politiques et orientations et en surveillant la performance organisationnelle tout en déléguant les responsabilités administratives au ou à la chef de la direction, ainsi qu'aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Commented [CM1]: + Pour documenter les principes, politiques et procédures régissant Ingénieurs Canada

Commented [É2]: Suggère de supprimer cette phrase – cela n'est pas réalisé dans le cadre de ce manuel.

Commented [ES3]: Comment IC peut-il définir les responsabilités des parties prenantes? Je crois qu'il est plus compréhensible de dire « définir ses responsabilités envers des parties prenantes clés ».

Section 1: Introduction et contexte



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.11 Délégation conseil-direction

Date d'adoption : 25 mai 2018 (motion 5701) Périodicité de révision : bisannuelle Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le chef de la direction constitue le seul lien officiel du conseil avec l'organisation opérationnelle, ses réalisations et sa conduite. Par conséquent :
 - a) Seul le conseil, agissant en tant qu'entité, peut embaucher, congédier ou discipliner le chef de la direction, ou modifier ses conditions d'emploi.
 - Les décisions ou les instructions d'administrateurs, de dirigeants, de conseillers ou de comités particuliers n'engagent pas le chef de la direction, sauf dans les rares cas où le conseil a expressément autorisé pareil exercice du pouvoir.
 - c) Les administrateurs, dirigeants, conseillers ou comités (y compris le BCAPG et le BCCAG) peuvent demander de l'information ou une assistance supplémentaire, mais le chef de la direction peut refuser ces demandes s'il juge qu'elles exigent trop de temps de la part du personnel ou des fonds trop importants, ou encore qu'elles ont des effets perturbateurs.
- (2) Tout pouvoir du conseil qui est délégué au personnel passe par le chef de la direction, de sorte que tout pouvoir et toute responsabilité du personnel relève du chef de la direction. Lorsque des pouvoirs et des responsabilités sont délégués au personnel, le conseil autorise le chef de la direction à prendre toutes les décisions requises pour développer et administrer les activités dans le respect des orientations de politique établies par le conseil. Le conseil doit recevoir du chef de la direction des rapports d'avancement réguliers sur tout dossier qui lui a été délégué. Par conséquent :
 - a) Le conseil doit s'abstenir de donner des directives aux personnes qui relèvent directement ou indirectement du chef de la direction.
 - b) Le conseil doit s'abstenir d'évaluer, officiellement ou officieusement, tout membre du personnel autre que le chef de la direction.
 - c) Le conseil ne doit pas exprimer des jugements personnels quant au rendement du chef de la direction ou du personnel en dehors des délibérations du conseil.
 - d) Les membres du conseil ne doivent pas parler au nom du conseil, sauf pour répéter les décisions prises explicitement par le conseil, à moins d'avoir été autorisés par ce dernier.



- (3) Le conseil donne des directives au chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG par le biais du plan stratégique et des politiques écrites qui prescrivent les objectifs organisationnels à atteindre et décrivent les situations et actions organisationnelles qui constituent les limites des pouvoirs du chef de la direction. Par conséquent :
 - a) Le conseil doit élaborer un plan stratégique donnant instruction au chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG de produire certains résultats.
 - b) Le conseil doit élaborer des politiques sur les devoirs et les contraintes du chef de la direction, politiques qui prescrivent les activités exigées du chef de la direction et qui limitent les actions et la marge de manœuvre de ce dernier pour produire les résultats spécifiés dans le plan stratégique. Le conseil ne prescrit jamais les moyens organisationnels délégués au chef de la direction.
 - c) Le conseil peut modifier son plan stratégique et ses politiques de devoirs et contraintes du chef de la direction, et ainsi décaler la frontière entre le domaine du conseil et le domaine du chef de la direction. Ce faisant, le conseil modifie la marge de manœuvre accordée au chef de la direction.
 - d) Le conseil peut s'informer auprès du chef de la direction des devoirs qui lui sont délégués, à l'exception des devoirs mettant en jeu des données protégées par une loi sur la protection des renseignements personnels.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.11 Délégation conseil-direction

Date d'adoption : 25 mai 2018 (motion 5701) Périodicité de révision : <u>bis</u>annuelle
Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le chef de la direction constitue le seul lien officiel du conseil avec l'organisation opérationnelle, ses réalisations et sa conduite. Par conséquent :
 - a) Seul le conseil, agissant en tant qu'entité, peut embaucher, congédier ou discipliner le chef de la direction, ou modifier ses conditions d'emploi.
 - Les décisions ou les instructions d'administrateurs, de dirigeants, de conseillers ou de comités particuliers n'engagent pas le chef de la direction, sauf dans les rares cas où le conseil a expressément autorisé pareil exercice du pouvoir.
 - c) Les administrateurs, dirigeants, conseillers ou comités (y compris le BCAPG et le BCCAG) peuvent demander de l'information ou une assistance supplémentaire, mais le chef de la direction peut refuser ces demandes s'il juge qu'elles exigent trop de temps de la part du personnel ou des fonds trop importants, ou encore qu'elles ont des effets perturbateurs.
- (2) Tout pouvoir du conseil qui est délégué au personnel passe par le chef de la direction, de sorte que tout pouvoir et toute responsabilité du personnel relève du chef de la direction. Lorsque des pouvoirs et des responsabilités sont délégués au personnel, le conseil autorise le chef de la direction à prendre toutes les décisions requises pour développer et administrer les activités dans le respect des orientations de politique établies par le conseil. Le conseil doit recevoir du chef de la direction des rapports d'avancement réguliers sur tout dossier qui lui a été délégué. Par conséquent :
 - a) Le conseil doit s'abstenir de donner des directives aux personnes qui relèvent directement ou indirectement du chef de la direction.
 - b) Le conseil doit s'abstenir d'évaluer, officiellement ou officieusement, tout membre du personnel autre que le chef de la direction.
 - c) Le conseil ne doit pas exprimer des jugements personnels quant au rendement du chef de la direction ou du personnel en dehors des délibérations du conseil.
 - d) Les membres du conseil ne doivent pas parler au nom du conseil, sauf pour répéter les décisions prises explicitement par le conseil, à moins d'avoir été autorisés par ce dernier.



- (1)(3) Le conseil donne des directives au chef de la direction-, au BCAPG et au BCCAG par le biais du plan stratégique et des politiques écrites qui prescrivent les objectifs organisationnels à atteindre et décrivent les situations et actions organisationnelles qui constituent les limites des pouvoirs du chef de la direction. Par conséquent :
 - a) Le conseil doit élaborer un plan stratégique donnant instruction au chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG de produire certains résultats.
 - b) Le conseil doit élaborer des politiques sur les devoirs et les contraintes du chef de la direction, politiques qui prescrivent les activités exigées du chef de la direction et qui limitent les actions et la marge de manœuvre de ce dernier pour produire les résultats spécifiés dans le plan stratégique. Le conseil ne prescrit jamais les moyens organisationnels délégués au chef de la direction.
 - c) Le conseil peut modifier son plan stratégique et ses politiques de devoirs et contraintes du chef de la direction, et ainsi décaler la frontière entre le domaine du conseil et le domaine du chef de la direction. Ce faisant, le conseil modifie la marge de manœuvre accordée au chef de la direction.
 - d) Le conseil peut s'informer auprès du chef de la direction des devoirs qui lui sont délégués, à l'exception des devoirs mettant en jeu des données protégées par une loi sur la protection des renseignements personnels.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.9 Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : annuelle Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le conseil comprend trois dirigeants: le président, le président élu et le président sortant (collectivement, les « dirigeants du conseil »). La personne élue au poste de président élu accède immédiatement au poste de président à la fin du mandat du président en poste. Le président devient par la suite président sortant. Ensemble, les dirigeants du conseil forment une équipe solide, chargée de faire progresser la gouvernance de l'organisme. Ils sont responsables d'approuver l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil, y compris la retraite d'été, et constituent le panel de facto lorsque des plaintes sont déposées concernant le non-respect des politiques du conseil par des membres du conseil ou de comités.
- (2) Les dirigeants du conseil peuvent déléguer les pouvoirs et les responsabilités énoncés ci-dessous, lorsque cela est nécessaire et approprié, en concertation avec les autres membres du conseil et le chef de la direction. Chaque membre du conseil demeure responsable de l'exercice de ses responsabilités, nonobstant toute délégation.

4.9.1 Rôle du président

- (1) Le président est responsable devant le conseil.
- (2) Le président constitue le lien entre le conseil et le chef de la direction. Le président est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du conseil.
- (3) Le président préside les réunions du conseil et les réunions des trois dirigeants du conseil.
- (4) Le président assure l'intégrité des processus du conseil et représente le conseil à l'extérieur.
- (5) Le président doit s'assurer que le conseil se conforme à ses propres politiques et règles procédurales, et aux règles extérieures qui lui sont légitimement imposées, notamment les suivantes :



- a) diriger les délibérations du conseil de façon à assurer un déroulement rapide, équitable, ordonné, exhaustif et efficace;
- b) veiller à atteindre le consensus du conseil sur les enjeux et objectifs.
- (6) Le président est le délégué du conseil et vote au nom d'Ingénieurs Canada aux réunions de l'International Engineering Alliance. Le président peut déléguer ces pouvoirs, mais il demeure responsable de leur exercice.
- (7) Le président dirige les séances d'orientation à l'intention des nouveaux membres du conseil.
- (8) Le président peut assister aux réunions de tous les comités du conseil en tant que membre d'office sans droit de vote. Il ou elle doit faire partie du Comité des ressources humaines (RH).
- (9) Le président a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles.

4.9.2 Rôle du président élu

- (1) Le président élu doit collaborer avec le président et le président sortant pour apprendre le rôle de président, se familiariser avec la gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses règles et procédures de réunion, et faciliter la transition de dirigeant.
- (2) Le président élu doit aider et appuyer le président au besoin, et planifier son année à venir à la présidence.
- (3) Le président élu doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
 - a) Examiner et superviser les résultats des processus annuels d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs (décrits dans la Politique 4.13, Évaluation des administrateurs);
 - Examiner et superviser les résultats du processus annuel d'évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail (décrit dans la Politique 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail);
 - c) Élaborer l'ordre du jour de la retraite d'été du conseil;
 - d) Superviser et guider le processus de consultation d'Ingénieurs Canada (décrit dans la Politique 7.11, Consultation).
- (4) Le président élu est membre d'office du Comité RH.
- (5) Le président élu a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles.



4.9.3 Rôle du président sortant

- (1) Le président sortant doit fournir des conseils et du leadership au président et au conseil en ce qui concerne les pratiques antérieures et d'autres questions, afin d'appuyer la gouvernance.
- (2) Le président sortant appuie au besoin le président et le président élu.
- (3) Le président sortant doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
 - a) Superviser la mise en œuvre de toute amélioration convenue découlant du sondage annuel sur l'efficacité du conseil (décrit dans la Politique 4.12, *Autoévaluation du conseil*);
 - b) Faire office de comité de mise en candidature et superviser le processus de mise en candidature et d'élection du président élu (décrit dans la Politique 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*).
- (4) Le président sortant est membre d'office du Comité RH et du Comité sur la gouvernance, et préside normalement le Comité RH.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.9 Rôle d<u>esu président présidents (président élu, président et</u> président sortant)

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : annuelle Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

(1) Le conseil comprend trois dirigeants: le président, le président élu et le président sortant (collectivement, les « dirigeants du conseil »). La personne élue au poste de président élu accède immédiatement au poste de président à la fin du mandat du président en poste. Le président devient par la suite président sortant. Ensemble, les dirigeants du conseil forment une équipe solide, chargée de faire progresser la gouvernance de l'organisme. Ils sont responsables d'approuver l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil, y compris la retraite d'été, et constituent le panel de facto lorsque des plaintes sont déposées concernant le non-respect des politiques du conseil par des membres du conseil ou de comités.

(2) Les dirigeants du conseil peuvent déléguer les pouvoirs et les responsabilités énoncés ci-dessous, lorsque cela est nécessaire et approprié, en concertation avec les autres membres du conseil et le chef de la direction. Chaque membre du conseil demeure responsable de l'exercice de ses responsabilités, nonobstant toute délégation.

4.9.1 Rôle du président

- (1) Le président est responsable devant le conseil.
- (2) Le président constitue le lien entre le conseil et le chef de la direction. Le président est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du conseil.
- (3) Le président préside les réunions du conseil et les réunions des trois dirigeants du conseil.
- (4) Le président assure l'intégrité des processus du conseil et représente le conseil à l'extérieur.
- (1)(5) Le président doit s'assurer que le conseil se conforme à ses propres politiques et règles procédurales, et aux règles extérieures qui lui sont légitimement imposées, notamment les suivantes :

Le président doit s'assurer que le conseil se conforme à ses propres règles et aux règles

Commented [É1]: Le Comité RH 2019-2020 a demandé que cette politique soit élargie pour inclure les rôles et responsabilités du président élu et du président sortant.

Les révisions suivantes comprennent ces ajouts, pour étude par le Comité sur la gouvernance.

Section 4 : Rôle du conseil



extérieures qui lui sont légitimement imposées, notamment les suivantes :

- a) diriger les délibérations du conseil de façon à assurer un déroulement rapide, équitable, ordonné, exhaustif et efficace;
- b) veiller à atteindre le consensus du conseil sur les enjeux et objectifs.
- (6) LLe président est le délégué du conseil et vote au nom d'Ingénieurs Canada aux réunions de l'International Engineering Alliance.
- (6) Le président peut déléguer ces pouvoirs, mais il demeure responsable de leur exercice.
- (6) Le président dirige les séances d'orientation à l'intention des nouveaux membres du conseil.

(7)

(1) Le président préside les réunions du conseil.

Le président représente le conseil à l'extérieur de celui ci.

Le président est le délégué du conseil et vote au nom d'Ingénieurs Canada aux réunions de l'International Engineering Alliance.

Le président peut déléguer ces pouvoirs, mais il demeure responsable de leur exercice.

- (8) Le président peut assister aux réunions de tous les comités du conseil en tant que membre d'office sans droit de vote. Il ou elle doit faire partie du Comité des ressources humaines (RH), à l'exception de celles du Comité d'audit.
- (1)(9) Le président a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles.
- (1) Le président doit rendre des comptes au conseil.
- (1) Le président constitue le lien entre le conseil et le chef de la direction. Le président est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du conseil.

4.9.2 Rôle du président élu

- (1) Le président élu doit collaborer avec le président et le président sortant pour apprendre le rôle de président, se familiariser avec la gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses règles et procédures de réunion, et faciliter la transition de dirigeant.
- (2) Le président élu doit aider et appuyer le président au besoin, et planifier son année à venir à la présidence.
- (3) Le président élu doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
 - a) Examiner et superviser les résultats des processus annuels d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation par les pairs des administrateurs par les pairs (décrits dans la Politique 4.13, Évaluation des administrateurs);

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 4 : Rôle du conseil

Commented [É2]: Répétition du parag. (1)



- Examiner et superviser les résultats du processus annuel d'évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail (décrit dans la Politique 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail);
- c) Élaborer l'ordre du jour de la retraite d'été du conseil;
- d) Superviser et guider le processus de consultation d'Ingénieurs Canada (décrit dans la Politique 7.11, Consultation).
- (4) Le président élu est membre d'office du Comité des RHRH.
- (5) Le président élu a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles.

4.9.3 Rôle du président sortant

- (1) Le président sortant doit fournir des conseils et du leadership au président et au conseil en ce qui concerne les pratiques antérieures et d'autres questions, afin d'appuyer la gouvernance.
- (2) Le président sortant appuie au besoin le président et le président élu.
- (3) Le président sortant doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
 - a) Superviser la mise en œuvre de toute amélioration convenue découlant du sondage annuel sur l'efficacité du conseil (décrit dans la Politique 4.12, Autoévaluation du conseil);
 - b) Faire office de comité de mise en candidature et superviser le processus de mise en candidature et d'élection du président élu (décrit dans la Politique 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*).
- (4) Le président sortant est membre d'office du Comité RH et du Comité sur la gouvernance, et préside normalement le Comité RH.

Section 4 : Rôle du conseil



5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le chef de la direction est responsable et redevable de la prestation des livrables du plan stratégique d'Ingénieurs Canada élaboré par le conseil après consultation des organismes de réglementation. Le conseil reconnaît que son action passe par la définition d'une orientation stratégique et l'établissement de politiques distinctes régissant les actions du chef de la direction pour concrétiser cette orientation stratégique.
- (2) Tous les pouvoirs du conseil délégués au personnel permanent le sont par l'entremise du chef de la direction, de sorte que tous les pouvoirs et toutes les responsabilités du personnel permanent incombent au chef de la direction. Lorsque celui-ci a délégué des pouvoirs et des responsabilités au personnel permanent, le conseil l'autorise à prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en place et gérer des activités dans le cadre de l'orientation politique fixée par le conseil. Le conseil recevra régulièrement des rapports d'étape à propos de tous les pouvoirs délégués par le chef de la direction.
- (3) Le chef de la direction doit établir des délégations de pouvoir appropriées, y compris en matière de passation de marchés et de signature, dans le but de parvenir à une séparation appropriée des tâches, de la surveillance et du contrôle de l'organisme.
- (4) Le chef de la direction doit s'abstenir :
 - a) De provoquer ou tolérer des pratiques, activités, décisions ou circonstances opérationnelles qui soient illégales, imprudentes ou en contradiction avec l'éthique professionnelle et commerciale généralement acceptée ou en conflit avec le rôle de réglementation des organismes de réglementation du génie.
 - b) De prendre, permettre ou provoquer des mesures contraires aux politiques établies par le conseil.
 - De divulguer publiquement de l'information confidentielle à l'origine de décisions du conseil.
 - d) Changer le nom ou l'identité de l'organisme de quelque façon que ce soit.
 - e) Permettre que soient faits des exposés aux médias présentant de l'information sur les politiques du conseil qui soit contraire aux positions du conseil telles qu'exprimées dans ses politiques.
- (5) En outre, le chef de la direction doit :
 - a) Rendre des comptes au conseil.
 - b) Tenir le conseil informé et le soutenir dans son travail.
 - c) Élaborer un plan à soumettre à l'approbation du conseil en vue de la relève planifiée ou en situation d'urgence du chef de la direction.
 - d) S'engager à adopter une conduite éthique, pragmatique et conforme au droit, y compris par l'usage adéquat des pouvoirs et le respect du décorum approprié dans son rôle de chef de la direction d'Ingénieurs Canada.



- e) Déclarer et éviter les conflits d'intérêts.
- f) Mettre en place le mécanisme administratif de la communication officielle entre le conseil, tous les comités (y compris le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission) et les groupes de travail.
- g) Veiller à ce que tous les points soumis à l'approbation du conseil et qui relèvent du chef de la direction soient présentés au conseil en temps voulu.
- h) Tenir un registre des principaux risques de l'organisme, ce qui comprend également d'en assurer, sur une base régulière, la surveillance et la présentation actualisée au conseil.
- i) S'assurer que le processus structuré décrit dans la politique 9.3 *Documents et produits approuvés par le conseil Énoncés de principe nationaux* est suivi lors de l'élaboration des énoncés en question de sorte que tous les énoncés reçoivent l'approbation du conseil et l'appui des organismes de réglementation.
- j) Agir comme secrétaire du conseil ou affecter un membre du personnel permanent à cette tâche (conformément au paragraphe 1.1 du Règlement administratif).



5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) Périodicité de révision : <u>bis</u>annuelle

Date de la dernière modification : 9 décembre 2019 (motion 5807) Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Le chef de la direction est responsable et redevable de la prestation des livrables du plan stratégique d'Ingénieurs Canada élaboré par le conseil après consultation des organismes de réglementation. Le conseil reconnaît que son action passe par la définition d'une orientation stratégique et l'établissement de politiques distinctes régissant les actions du chef de la direction pour concrétiser cette orientation stratégique.
- (2) Tous les pouvoirs du conseil délégués au personnel permanent le sont par l'entremise du chef de la direction, de sorte que tous les pouvoirs et toutes les responsabilités du personnel permanent incombent au chef de la direction. Lorsque celui-ci a délégué des pouvoirs et des responsabilités au personnel permanent, le conseil l'autorise à prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en place et gérer des activités dans le cadre de l'orientation politique fixée par le conseil. Le conseil recevra régulièrement des rapports d'étape à propos de tous les pouvoirs délégués par le chef de la direction.
- (3) Le chef de la direction doit établir des délégations de pouvoir appropriées, y compris en matière de passation de marchés et de signature, dans le but de parvenir à une séparation appropriée des tâches, de la surveillance et du contrôle de l'organisme.

(2)

(3)(4) Le chef de la direction doit s'abstenir :

- a) De provoquer ou tolérer des pratiques, activités, décisions ou circonstances opérationnelles qui soient illégales, imprudentes ou en contradiction avec l'éthique professionnelle et commerciale généralement acceptée ou en conflit avec le rôle de réglementation des organismes de réglementation du génie.
- b) De prendre, permettre ou provoquer des mesures contraires aux politiques établies par le conseil.
- c) De divulguer publiquement de l'information confidentielle à l'origine de décisions du conseil.
- d) Changer le nom ou l'identité de l'organisme de quelque façon que ce soit.
- e) Permettre que soient faits des exposés aux médias présentant de l'information sur les politiques du conseil qui soit contraire aux positions du conseil telles qu'exprimées dans ses politiques.
- (4)(5) En outre, le chef de la direction doit :
 - fa) Rendre des comptes au conseil.
 - g)b)Tenir le conseil informé et le soutenir dans son travail.
 - h)c) Élaborer un plan à soumettre à l'approbation du conseil en vue de la relève planifiée ou en situation d'urgence du chef de la direction.



- i)d) S'engager à adopter une conduite éthique, pragmatique et conforme au droit, y compris par l'usage adéquat des pouvoirs et le respect du décorum approprié dans son rôle de chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
- i)e) Déclarer et éviter les conflits d'intérêts.
- k)f) Mettre en place le mécanisme administratif de la communication officielle entre le conseil, tous les comités (y compris le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission) et les groupes de travail.
- l)g) Veiller à ce que tous les points soumis à l'approbation du conseil et qui relèvent du chef de la direction soient présentés au conseil en temps voulu.
- m)h) Tenir un registre des principaux risques de l'organisme, ce qui comprend également d'en assurer, sur une base régulière, la surveillance et la présentation actualisée au conseil.
- A)i) S'assurer que le processus structuré décrit dans la politique 9.3 Documents et produits approuvés par le conseil Énoncés de principe nationaux est suivi lors de l'élaboration des énoncés en question de sorte que tous les énoncés reçoivent l'approbation du conseil et l'appui des organismes de réglementation.
- e)j) Agir comme secrétaire du conseil ou affecter un membre du personnel permanent à cette tâche (conformément au paragraphe 1.1 du Règlement administratif).



7 Politiques du conseil

7.11 Consultation

Date d'adoption : 9 décembre 2019 (motion 5808)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

- (1) Selon la politique 4.1, Responsabilités du conseil, le conseil doit « mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction ». Pour ce faire, chaque membre du conseil doit assurer la participation de son organisme de réglementation (conformément à la politique 4.2, Responsabilités des administrateurs) et le conseil doit consulter officiellement les principales parties prenantes. Cette politique fournit une orientation sur le processus de consultation utilisé par Ingénieurs Canada.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède :
 - a) Ingénieurs Canada doit consulter les principales parties prenantes lorsqu'il élabore de nouvelles initiatives ou apporte des modifications importantes aux initiatives existantes.
 - b) La consultation vise à faire en sorte que le processus décisionnel du conseil corresponde aux besoins et exigences des organismes de réglementation.
 - Le président élu doit assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs
 Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.
 - d) Le président élu doit examiner chaque année le plan de consultation du conseil (préparé par le personnel permanent) et le soumettre à l'approbation du conseil.
 - i. Le plan de consultation doit indiquer les sujets des consultations, les dates et la durée proposées de chaque consultation, ainsi que les méthodes de consultation.
 - e) Le personnel permanent mène les consultations sur les questions opérationnelles, tandis que le conseil mène les consultations sur les questions stratégiques.
 - f) Le plan de consultation doit être transmis chaque année aux organismes de réglementation pour leur permettre de planifier les ressources internes.
 - g) Dans la mesure du possible, toutes les consultations doivent être planifiées sur une base annuelle.
 - h) Les consultations peuvent être menées en personne, en ligne, par courriel ou au moyen de toute combinaison de ces méthodes.
 - i) Les consultations doivent être transparentes et accessibles.
 - i. Avant la consultation, Ingénieurs Canada doit faire parvenir aux participants des renseignements généraux sur le sujet et le but de la consultation, ainsi que les questions précises qui seront posées. Cette information doit aussi être diffusée dans le site des consultations.
 - ii. Toute la rétroaction reçue durant la consultation doit être documentée, attribuée à son auteur (dans la mesure du possible), et communiquée à tous les participants. Cette rétroaction doit aussi être diffusée dans le site des consultations.
 - iii. Les réponses et la description des mesures prises par Ingénieurs Canada doivent être fournies pour toute rétroaction. Cette information doit être diffusée dans le site des consultations.
 - iv. Le site des consultations doit inclure la liste de toutes les consultations en cours, antérieures et futures.



7 Politiques du conseil

7.11 Consultation

Date d'adoption : 9 décembre 2019 (motion 5808) Date de la dernière modification : Périodicité de révision :<u>bis</u>-annuelle Date de la dernière révision : 9 décembre 2019

Ingénieurs Canada doit consulter les principales parties prenantes lorsqu'il élabore de nouvelles initiatives ou apporte des modifications importantes aux initiatives existantes. Selon la politique 4.1, Responsabilités du conseil, le conseil doit « mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction ». Pour ce faire, chaque membre du conseil doit assurer la participation de son organisme de réglementation (conformément à la politique 4.2, Responsabilités des administrateurs) et le conseil doit consulter officiellement les principales parties prenantes. Cette politique fournit une orientation sur le processus de consultation utilisé par Ingénieurs Canada.

(1)

(1)(2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède :

- a) Ingénieurs Canada doit consulter les principales parties prenantes lorsqu'il élabore de nouvelles initiatives ou apporte des modifications importantes aux initiatives existantes. Cette politique fournit une orientation sur le processus de consultation utilisé par Ingénieurs Canada.
- La consultation vise à faire en sorte que le processus décisionnel du conseil corresponde aux besoins et exigences des organismes de réglementation.
- c) Le président élu doit assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.
- d) Le président élu doit examiner chaque année le plan de consultation du conseil (préparé par le personnel permanent) et le soumettre à l'approbation du conseil.
 - i. Le plan de consultation doit indiquer les sujets des consultations, les dates et la durée proposées de chaque consultation, ainsi que les méthodes de consultation.
- e) Le personnel permanent mène les consultations sur les questions opérationnelles, tandis que le conseil mène les consultations sur les questions stratégiques.
- f) Le plan de consultation doit être transmis chaque année aux organismes de réglementation pour leur permettre de planifier les ressources internes.
- g) Dans la mesure du possible, toutes les consultations doivent être planifiées sur une base annuelle.
- h) Les consultations peuvent être menées en personne, en ligne, par courriel ou au moyen de toute combinaison de ces méthodes.
- Les consultations doivent être transparentes et accessibles.
 - Avant la consultation, Ingénieurs Canada doit faire parvenir aux participants des renseignements généraux sur le sujet et le but de la consultation, ainsi que les questions précises qui seront posées.
 Cette information doit aussi être diffusée dans le site des consultations.
 - ii. Toute la rétroaction reçue durant la consultation doit être documentée, attribuée à son auteur (dans la mesure du possible), et communiquée à tous les participants. Cette rétroaction doit aussi être diffusée

Commented [ES1]: La politique du conseil 2, Définitions, stipule que c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié. Le Comité sur la gouvernance devrait donc veiller à l'utiliser (au lieu de "organismes de réglementation du génie").

- iii. Les réponses et la description des mesures prises par Ingénieurs Canada doivent être fournies pour toute rétroaction. Cette information doit être diffusée dans le site des consultations.
- iv. Le site des consultations doit inclure la liste de toutes les consultations en cours, antérieures et futures.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.13 Évaluation des administrateurs

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736) Périodicité de révision : bisannuelle Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) L'évaluation des administrateurs vise à soutenir leur développement, à les aider à améliorer leur contribution au conseil, et à leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada. Le processus d'évaluation vise les objectifs suivants :
 - a) Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - b) Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs;
 - c) Informer le président élu des forces, des faiblesses, des capacités et des désirs des membres du conseil qu'il dirigera au cours de l'année à venir.

4.13.1 Processus d'évaluation

- (1) Le conseil utilise trois processus d'évaluation :
 - a) La consignation continue des présences aux réunions du conseil, des comités et des groupes de travail (devant être incluse dans chaque cahier de travail);
 - b) une autoévaluation devant être réalisée annuellement par tous les administrateurs;
 - c) une évaluation par les pairs devant être réalisée chaque année, en alternance, par la moitié des administrateurs.
- (2) Ces évaluations se font au moyen d'un sondage électronique.
- (3) Le Comité des ressources humaines (RH) a la responsabilité de préparer les évaluations, comme suit :
 - a) Le Comité RH prépare les ébauches de questionnaires d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs.
 - b) Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).
 - c) Les questionnaires sont distribués après la réunion d'hiver, et les administrateurs ont deux semaines pour y répondre.



- d) Les administrateurs sont évalués par leurs pairs la deuxième année de leur premier mandat, et la première année de leur deuxième mandat.
- e) Tous les administrateurs sont invités à évaluer leurs collègues devant être soumis au processus d'évaluation au cours d'une année donnée.
- f) Les résultats individuels sont compilés et fournis à chaque administrateur, de même qu'examinés par le président élu.
- g) Le président élu peut organiser au besoin des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les administrateurs pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
 - i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens requis par l'administrateur (comme de la formation);
 - ii. Détermination des intérêts de l'administrateur à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève;
 - iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
- h) Le président élu peut présenter les répercussions globales de ces conversations :
 - au Comité RH pour éclairer le processus de nomination d'administrateurs aux comités du conseil et de nouveaux administrateurs;
 - ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.
- (4) Nonobstant ce qui précède, et étant donné l'objectif d'appuyer la croissance et le développement des administrateurs, les résultats des évaluations et les discussions entre le président élu et les différents administrateurs doivent demeurer confidentiels.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.13 Évaluation des administrateurs

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736) Périodicité de révision : <u>bis</u>annuelle Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) L'évaluation des administrateurs vise à soutenir leur développement, à les aider à améliorer leur contribution au conseil, et à leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada. Le processus d'évaluation vise les objectifs suivants :
 - a) Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - b) Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs;
 - c) Informer le président élu des forces, des faiblesses, des capacités et des désirs des membres du conseil qu'il dirigera au cours de l'année à venir.

4.13.1 Processus d'évaluation

- (1) Le conseil utilise trois processus d'évaluation :
 - La consignation continue des présences aux réunions du conseil, des comités et des groupes de travail (devant être incluse dans chaque cahier de travail);
 - b) une autoévaluation devant être réalisée annuellement par tous les administrateurs;
 - une évaluation par les pairs devant être réalisée chaque année, en alternance, par la moitié des administrateurs.
- (2) Ces évaluations se font au moyen d'un sondage électronique.
- (3) Le Comité des ressources humaines (RH) a la responsabilité de préparer les évaluations, comme suit :
 - a) En novembre, <u>Lele</u> Comité RH prépare les ébauches de questionnaires d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs.
 - b) Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).
 - c) Les questionnaires sont distribués après la réunion d'hiver, et les administrateurs ont deux semaines pour y répondre.

Commented [É1]: Cela est prescriptif. Il pourrait être préférable que le Comité RH puisse déterminer le moment de ce travail (ce pourrait être plus tôt ou plus tard, pourvu que le questionnaire soit prêt à la date de remise des documents pour la réunion du conseil de l'hiver. Nous pourrions donc éliminer « En novembre »



- d) Les administrateurs sont évalués par leurs pairs la deuxième années de leur premier mandat, et la première année de leur deuxième mandat.
- e) Tous les administrateurs sont invités à évaluer leurs collègues devant être soumis au processus d'évaluation au cours d'une année donnée.
- f) Les résultats individuels sont compilés et fournis à chaque administrateur, de même qu'examinés par le président élu.
- g) Le président élu peut organiser au besoin des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les administrateurs pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
 - Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens requis par l'administrateur (comme de la formation);
 - Détermination des intérêts de l'administrateur à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève;
 - iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
- h) Le président élu peut présenter les répercussions globales de ces conversations :
 - au Comité RH pour éclairer le processus de nomination d'administrateurs aux comités du conseil et de nouveaux administrateurs;
 - ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.
- (4) Nonobstant ce qui précède, <u>et étant donné l'objectif d'appuyer la croissance et le développement des administrateurs, les résultats des évaluations et les discussions entre le président élu et les différents administrateurs doivent demeurer confidentiels, les discussions entre le président élu et les administrateurs doivent demeurer confidentielles.</u>

Commented [ES2]: Les résultats des évaluations devraientils aussi demeurer confidentiels?

Section 4 : Rôle du conseil



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.7 Surveillance du chef de la direction

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) Le Comité des ressources humaines (RH) est responsable de la gestion du rendement et du régime de rémunération du chef de la direction. Il peut choisir de recourir aux services d'un consultant externe en ressources humaines pour l'aider.
- (2) Le directeur ou la directrice, Ressources humaines, fournira au besoin une assistance pour faciliter l'ensemble du processus.

4.7.1 Évaluation annuelle du rendement

- (1) Au début de chaque année civile, le chef de la direction devra rencontrer le Comité RH pour discuter de ses possibilités de développement, établir ses objectifs personnels pour l'année à venir, et obtenir les mesures de rendement de l'année en cours.
- (2) Une évaluation officielle exhaustive sera réalisée tous les trois ans par un consultant externe en ressources humaines.
- (3) Les années entre les évaluations officielles, les membres du Comité RH (les « intervieweurs ») tiendront des entrevues avec certains membres des groupes suivants pour solliciter leurs avis et commentaires sur le rendement et l'efficacité du chef de la direction :
 - a. Groupe des chefs de direction
 - b. Employés relevant directement du chef de la direction (personnel permanent)
 - c. Membres du conseil
- (4) Les intervieweurs tiendront des rencontres confidentielles et individuelles, en personne ou par téléphone, avec les personnes sélectionnées. Ils devront suivre des lignes directrices pour assurer la cohérence et l'objectivité des entrevues. Ces lignes directrices seront établies chaque année par le Comité RH. Les entrevues devront commencer en septembre ou octobre et se terminer avant le mois de décembre. Les intervieweurs rédigeront un rapport sommaire basé sur les entrevues qui contiendra la rétroaction obtenue, ainsi que des recommandations de croissance ou de changement.
- (5) Avant la fin de l'année civile, le chef de la direction devra procéder à l'autoévaluation de son rendement durant l'année et de la réalisation de ses mesures de rendement et objectifs personnels.
- (6) Les membres du Comité RH devront se réunir au début de décembre pour discuter de leurs constatations et parachever leur rapport à la mi-janvier en vue de le présenter au conseil à huis clos



- à la réunion de février. Ce rapport comprendra une recommandation concernant l'octroi au chef de la direction d'une prime de rendement (pouvant atteindre jusqu'à 10 % de son salaire annuel).
- (7) Après la réunion du conseil, le président du Comité RH, le président et le président élu rencontreront le chef de la direction pour l'informer de la prime de rendement devant lui être octroyée. Cette réunion permettra aussi de s'assurer que le chef de la direction comprend les attentes pour l'année, de lui communiquer les commentaires obtenus lors des entrevues, et de revoir, au besoin, les possibilités de croissance et de développement.

4.7.2 Examen annuel du régime de rémunération

- (1) Le Comité RH doit examiner chaque année le régime de rémunération du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, soumettre des recommandations à l'approbation du conseil.
- (2) Si le conseil approuve un ajustement au coût de la vie des salaires des employés d'Ingénieurs Canada, le salaire de base du chef de la direction sera aussi ajusté en conséquence.
- (3) Un consultant externe en rémunération sera engagé tous les trois ans pour réaliser un examen exhaustif du régime de rémunération global du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, faire des recommandations visant à assurer que ce régime reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière de gestion de la rémunération. La rémunération totale du chef de la direction devrait être comparable au niveau médian (P50) du marché pour le groupe de référence pertinent.
- (4) Le Comité RH devra rédiger trois recommandations à soumettre à la ratification du conseil à sa réunion de février.
- (5) Le chef de la direction sera avisé par écrit de son augmentation de salaire et de sa prime, le cas échéant. Son augmentation de salaire sera rétroactive au 1^{er} janvier de chaque année.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.7 Surveillance du chef de la direction

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716) Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Périodicité de révision : <u>bisannuelleennaleannuelle</u>

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) Le Comité des ressources humaines (RH) est responsable de la gestion du rendement et du régime de rémunération du chef de la direction. Il peut choisir de recourir aux services d'un consultant externe en ressources humaines pour l'aider.
- (2) Le directeur ou la directrice, Ressources humaines, fournira au besoin une assistance pour faciliter l'ensemble du processus.

4.7.1 Évaluation annuelle du rendement

- (1) Au début de chaque année civile, le chef de la direction devra rencontrer le Comité RH pour discuter de ses possibilités de développement, établir ses objectifs personnels pour l'année à venir, et obtenir les mesures de rendement de l'année en cours.
- (2) Une évaluation officielle exhaustive sera réalisée tous les trois ans par un consultant externe en ressources humaines.
- (3) Les années entre les évaluations officielles, les membres du Comité RH (les « intervieweurs ») tiendront des entrevues avec certains membres des groupes suivants pour solliciter leurs avis et commentaires sur le rendement et l'efficacité du chef de la direction :
 - a. Groupe des chefs de direction
 - b. Employés relevant directement du chef de la direction (personnel permanent)
 - c. Membres du conseil
- (4) Les intervieweurs tiendront des rencontres confidentielles et individuelles, en personne ou par téléphone, avec les personnes sélectionnées. Ils devront suivre des lignes directrices pour assurer la cohérence et l'objectivité des entrevues. Ces lignes directrices seront établies chaque année par le Comité RH. Les entrevues devront commencer en <u>septembre ou octobrenovembre</u> et se terminer avant le mois de décembre. Les intervieweurs rédigeront un rapport sommaire basé sur les entrevues qui contiendra la rétroaction obtenue, ainsi que des recommandations de croissance ou de changement.
- (5) Avant la fin de l'année civile, le chef de la direction devra procéder à l'autoévaluation de son rendement durant l'année et de la réalisation de ses mesures de rendement et objectifs personnels.

Commented [É1]: Fixer la date de début à novembre est très prescriptif et ne laisse pas beaucoup de temps au Comité RH pour terminer son travail. Cette année, le Comité se réunit en septembre pour discuter de cette tâche; il pourrait préférer cette souplesse supplémentaire.



- (6) Les membres du Comité RH devront se réunir au début de décembre pour discuter de leurs constatations et parachever leur rapport à la mi-janvier en vue de le présenter <u>au conseil à huis clos</u> à la réunion <u>du conseil</u> de février. Ce rapport comprendra une recommandation concernant l'octroi au chef de la direction d'une prime de rendement (pouvant atteindre jusqu'à 10 % de son salaire annuel).
- (7) Après la réunion du conseil, le président du Comité RH, le président et le président élu rencontreront le chef de la direction pour l'informer de la prime de rendement devant lui être octroyée. Cette réunion permettra aussi de s'assurer que le chef de la direction comprend les attentes pour l'année, de lui communiquer les commentaires obtenus lors des entrevues, et de revoir, au besoin, les possibilités de croissance et de développement.

4.7.2 Examen annuel du régime de rémunération

- (1) Le Comité RH doit examiner chaque année le régime de rémunération du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, soumettre des recommandations à l'approbation du conseil.
- (2) Si le conseil approuve un ajustement au coût de la vie des salaires des employés d'Ingénieurs Canada, le salaire de base du chef de la direction sera aussi ajusté en conséquence.
- (3) Un consultant externe en rémunération sera engagé tous les trois ans pour réaliser un examen exhaustif du régime de rémunération global du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, faire des recommandations visant à assurer que ce régime reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière de gestion de la rémunération. La rémunération totale du chef de la direction devrait être comparable au niveau médian (P50) du marché pour le groupe de référence pertinent.
- (4) Le Comité RH devra rédiger trois recommandations à soumettre à la ratification du conseil à sa réunion de février.
- (5) Le chef de la direction sera avisé par écrit de son augmentation de salaire et de sa prime, le cas échéant. Son augmentation de salaire sera rétroactive au 1er janvier de chaque année.

Commented [ES2]: Ajusté à la demande du Comité RH de 2020-2021, qui voulait s'assurer que la politique reflète le fait que la rémunération du chef de la direction devrait se situer dans la plage P50.

Section 4 : Rôle du conseil



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.8 Profil de compétences du conseil

Date d'adoption: 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) La section 4.1 de ce manuel stipule que le conseil doit :
 - 1. Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs :
 - 1.1 En établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- (2) Ce profil de compétences décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances importants exigés du conseil afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation auxquels il offre ses services. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience recherchée et les autres exigences fondamentales d'un membre efficace du conseil. Il sert de fondement pour une gouvernance exceptionnelle et efficace, et aide à faire en sorte que la composition du conseil, dans son ensemble, offre les compétences et les capacités nécessaires pour permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

4.8.1 Comprendre le profil

Le profil comporte trois volets associés à la compétence globale du conseil :

A. Compétences

Les compétences sont les habiletés et l'expérience collectives jugées nécessaires pour gouverner efficacement. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences. De temps à autre, le conseil peut prioriser certaines compétences correspondant à de nouveaux besoins.

B. Caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques sont les secteurs particuliers de la profession d'ingénieur qu'on estime devoir être expressément représentés au sein du conseil. Les recrues des organismes de réglementation ne sont pas recherchées uniquement en fonction de certaines caractéristiques démographiques, mais plutôt en fonction de celles-ci combinées aux talents et habiletés.



C. Habiletés comportementales

Les habiletés comportementales sont celles désirées pour aider le conseil à travailler efficacement ensemble. Ces habiletés ne sont pas incluses dans la matrice de compétences présentée ci-après, mais les organismes de réglementation devraient tenir compte de ces traits privilégiés lors de la nomination de candidats potentiels au conseil.

4.8.2 Application du profil

Le Comité RH doit tenir à jour une matrice des compétences des administrateurs indiquant les déficits de compétences ou de caractéristiques démographiques. À mesure qu'ils se joignent au conseil, les nouveaux membres seront invités à évaluer leur expérience et leurs connaissances au regard des compétences recherchées. Lorsqu'ils seront invités à proposer de nouveaux administrateurs, les organismes de réglementation seront informés des compétences et des caractéristiques démographiques **préférées** recherchées par le conseil. Nonobstant les préférences exprimées, les organismes de réglementation sont libres de nommer les personnes qu'ils estiment les plus adéquates pour le poste.

4.8.3 Profil de compétences du conseil

A. Compétences souhaitées

a) Expérience en gouvernance de conseil et leadership

Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.

b) Expérience en affaires ou en gestion

Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.

c) Expérience au sein d'un organisme de réglementation

Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.

d) Expérience comptable/financière

Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.

e) Expérience en planification stratégique

Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.



f) Expérience en gestion des risques

Expérience en gestion des risques pour l'organisme. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.

B. Préférences démographiques

Le conseil souhaite que sa composition soit la plus diversifiée possible; cependant, seuls deux objectifs démographiques devant l'objet d'une surveillance active ont été établis.

a) Représentation des femmes

Conformément à la Politique de diversité et d'inclusion, le conseil s'efforce d'inclure au moins 30 pour cent de femmes. Un objectif à long terme serait une parité hommes-femmes représentative de la population canadienne.

b) Représentation des praticiens actifs

Le conseil devrait aussi tenter de s'assurer d'inclure au moins 30 pour cent d'ingénieurs en exercice.

C. Habiletés comportementales

Les administrateurs devraient posséder des habiletés comportementales propices à un travail collaboratif efficace, notamment :

a) Capacité de présenter des opinions

Être capable de présenter des opinions clairement, franchement, et de façon constructive et persuasive.

b) Capacité d'écoute

Écouter attentivement et respectueusement, et s'assurer de comprendre les propos entendus.

c) Capacité de poser des questions

Savoir poser des questions de manière à contribuer positivement aux débats.

d) Souplesse

Être ouvert aux nouvelles idées, stratégiquement agile, et réceptif au changement.

e) Résolution de conflits

Être axé sur la résolution des conflits, faire preuve de résilience après que les conflits se sont produits, et appuyer les décisions prises par le conseil.

f) Fiabilité

Faire son travail et assister et participer aux réunions.

g) Équilibre

Compte tenu du modèle fédéré d'Ingénieurs Canada, une capacité à équilibrer les intérêts locaux et l'intérêt national.



Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.8 Profil de compétences du conseil

Date d'adoption: 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuellennuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) La section 4.1 de ce manuel stipule que le conseil doit :
 - 1. Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs :
 - 1.1 En établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- (2) Ce profil de compétences décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances importants exigés du conseil afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation auxquels il offre ses services. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience recherchée et les autres exigences fondamentales d'un membre efficace du conseil. Il sert de fondement pour une gouvernance exceptionnelle et efficace, et aide à faire en sorte que la composition du conseil, dans son ensemble, offre les compétences et les capacités nécessaires pour permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

4.8.1 Comprendre le profil

Le profil comporte trois volets associés à la compétence globale du conseil :

A. Compétences

<u>Les c</u>Compétences <u>+sont</u> les habiletés et l'expérience collectives jugées nécessaires pour gouverner efficacement. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences. De temps à autre, le conseil peut prioriser certaines compétences correspondant à de nouveaux besoins.

B. Caractéristiques démographiques

Les cCaractéristiques démographiques sont: les secteurs particuliers de la profession d'ingénieur qu'on estime devoir être expressément représentés au sein du conseil. Les recrues des organismes de réglementation ne sont pas recherchées uniquement en fonction de certaines caractéristiques démographiques, mais plutôt en fonction de celles-ci combinées aux talents et habiletés.



C. Habiletés comportementales

<u>Les h</u>Habiletés comportementales <u>sont</u>: <u>celles</u> désirées pour aider le conseil à travailler efficacement ensemble. Ces habiletés ne sont pas incluses dans la matrice de compétences présentée ci-après, mais les organismes de réglementation devraient tenir compte de ces traits privilégiés lors de la nomination de candidats potentiels au conseil.

4.8.2 Application du profil

Le Comité RH doit tenir à jour une matrice des compétences des administrateurs indiquant les déficits de compétences ou de caractéristiques démographiques. À mesure qu'ils se joignent au conseil, les nouveaux membres seront invités à évaluer leur expérience et leurs connaissances au regard des compétences recherchées. Lorsqu'ils seront invités à proposer de nouveaux administrateurs, les organismes de réglementation seront informés des compétences et des caractéristiques démographiques **préférées** recherchées par le conseil. Nonobstant les préférences exprimées, les organismes de réglementation sont libres de nommer les personnes qu'ils estiment les plus adéquates pour le poste.

4.8.3 Profil de compétences du conseil

A. Compétences souhaitées

a) Expérience en gouvernance de conseil et leadership

Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.

b) Expérience en affaires ou en gestion

Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.

c) Expérience au sein d'un organisme de réglementation

Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.

d) Expérience comptable/financière

Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.

e) Expérience en planification stratégique

Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.



f) Expérience en gestion des risques

Expérience en gestion des risques pour l'organisme. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.

B. Préférences démographiques

Le conseil souhaite que sa composition soit la plus diversifiée possible; cependant, seuls deux objectifs démographiques devant l'objet d'une surveillance active ont été établis.

a) Représentation des femmes

Conformément à la Politique de diversité et d'inclusion, le conseil s'efforce d'inclure au moins 30 pour cent de femmes. Un objectif à long terme serait une parité hommes-femmes représentative de la population canadienne.

b) Représentation des praticiens actifs

Le conseil devrait aussi tenter de s'assurer d'inclure au moins 30 pour cent d'ingénieurs en exercice.

C. Habiletés comportementales

Les administrateurs devraient posséder des habiletés comportementales propices à un travail collaboratif efficace, notamment :

a) Capacité de présenter des opinions

Être capable de présenter des opinions clairement, franchement, et de façon constructive et persuasive.

b) Capacité d'écoute

Écouter attentivement et respectueusement, et s'assurer de comprendre les propos entendus.

c) Capacité de poser des questions

Savoir poser des questions de manière à contribuer positivement aux débats.

d) Souplesse

Être ouvert aux nouvelles idées, stratégiquement agiles, et réceptifs au changement.

e) Résolution de conflits



-Être axé sur la résolution des conflits, faire preuve de résilience après que les conflits se sont produits, et appuyer les décisions prises par le conseil.

e)f)_Fiabilité

Faire son travail et assister et participer aux réunions.

f)g)_Équilibre

Compte tenu du modèle fédéré d'Ingénieurs Canada, une capacité à équilibrer les intérêts locaux et l'intérêt national.



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.4 Plan stratégique

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756) Périodicité de révision : bisannuelle Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) Tel que décrit dans la politique 4.1 Responsabilités du conseil, le conseil élabore et actualise chaque année un plan stratégique. Le plan stratégique d'Ingénieurs Canada est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/plan-strategique
- (2) L'une des principales responsabilités du conseil est de s'assurer que l'organisme a mis au point une stratégie qui arrime les objectifs et activités de l'organisme aux objets établis par les organismes de réglementation. Ce plan stratégique sert de base pour la surveillance du rendement du chef de la direction et des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- (3) La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme. Le plan stratégique doit tenir compte des environnements actuel et futur, de la relation que l'organisme veut entretenir avec les principales parties prenantes, des risques et de la tolérance aux risques de l'organisme, et de la façon dont l'organisme compte répondre aux besoins importants des parties prenantes. Enfin, le plan stratégique doit décrire les programmes qui permettront de produire les résultats attendus.
- (4) Un plan stratégique réussi crée de la clarté et de l'engagement, fournit des orientations cohérentes et fermes, et facilite les décisions de priorisation.
- (5) Le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel faisant état des progrès accomplis par rapport aux résultats définis dans le plan. Le rapport annuel d'évaluation de rendement est également fourni aux membres lors de l'assemblée annuelle des membres. Ce rapport annuel sert de base pour demander toute modification du plan stratégique.
- (6) Le plan stratégique est approuvé l'année précédant sa mise en œuvre par les membres. Le chef de la direction doit élaborer et maintenir le processus d'élaboration du plan stratégique, et fournir les ressources en personnel nécessaires pour soutenir son élaboration. Le processus actuel est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/sites/default/files/board/ingenieurs-canada-plan-strategique-2019-2021.pdf



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.4 Plan stratégique

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756) Périodicité de révision : <u>bis</u>annuelle Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) Tel que décrit dans la politique 4.1 Responsabilités du conseil, le conseil élabore et actualise chaque année un plan stratégique. Le plan stratégique d'Ingénieurs Canada est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/plan-strategique
- (2) L'une des principales responsabilités du conseil est de s'assurer que l'organisme a mis au point une stratégie qui arrime les objectifs et activités de l'organisme aux objets établis par les organismes de réglementation. Ce plan stratégique sert de base pour la surveillance du rendement du chef de la direction et des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- (3) La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme. Le plan stratégique doit tenir compte des environnements actuel et futur, de la relation que l'organisme veut entretenir avec les principales parties prenantes, des risques et de la tolérance aux risques de l'organisme, et de la façon dont l'organisme compte répondre aux besoins importants des parties prenantes. Enfin, le plan stratégique doit décrire les programmes qui permettront de produire les résultats attendus.
- (4) Un plan stratégique réussi crée de la clarté et de l'engagement, fournit des orientations cohérentes et fermes, et facilite les décisions de priorisation.
- (5) Le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel faisant état des progrès accomplis par rapport aux résultats définis dans le plan. Le rapport annuel d'évaluation de rendement est également fourni aux membres lors de l'assemblée annuelle des membres. Ce rapport annuel sert de base pour demander toute modification du plan stratégique.
- (6) Le plan stratégique est approuvé l'année précédant sa mise en œuvre par les membres. Le chef de la direction doit élaborer et maintenir le processus d'élaboration du plan stratégique, et fournir les ressources en personnel nécessaires pour soutenir son élaboration. Le processus actuel est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/sites/default/files/board/ingenieurs-canada-plan-strategique-2019-2021.pdf



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Évaluation des prési	dents et des présidentes 4.7
Objet :	Approbation du contenu du sondage pour les évaluations des présidents et présidentes pour 2021, conformément à la Politique du conseil 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail, sur recommandation du Comité RH.
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Résumé de la consultation :	Comité des ressources humaines (RH)
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH

Définition du problème ou de l'enjeu

- C'est la deuxième année que le conseil d'Ingénieurs Canada procédera à l'évaluation annuelle des présidents et présidentes de comités du conseil.
- Le sondage d'évaluation, présenté à l'annexe A, a été élaboré conformément à la Politique du conseil 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.
- Dans la foulée des évaluations précédentes, les améliorations suivantes ont été incorporées :
 - L'examen annuel de ce processus évaluera dans quelle mesure le président élu est à l'aise ou disposé à effectuer le travail de communication des résultats et à discuter du soutien qui pourrait être nécessaire.
 Ce sujet est abordé de façon plus détaillée dans la section Risques.
 - La zone Commentaires du sondage invitera les répondants à entrer leurs commentaires en entier pour qu'ils puissent être communiqués correctement à la personne évaluée.
 - Le sondage de 2020 a été réalisé tard dans l'année, et les résultats ont été livrés après la fin du mandat des présidents et présidentes. La Politique du conseil 6.2 (approuvée en février 2020) vise à faire en sorte que le processus d'évaluation survienne plus tôt dans l'année, soit en janvier plutôt qu'en mars.

Action ou recommandation proposée

• Examen et approbation du sondage.

Autres options envisagées

Aucune

Risques

- Le fait de ne pas évaluer les présidents et les présidentes exposerait les administrateurs et l'organisme au risque de ne pas se conformer aux politiques et au plan stratégique.
- Il incombe au président élu de présenter les résultats des évaluations. La communication d'une rétroaction constructive est une compétence spécialisée, qui exige des années d'expérience, et cette responsabilité pourrait ne pas convenir à tous les présidents élus. Les années où le président élu ne se sentira pas à l'aise de communiquer les résultats aux présidents et présidentes, le Comité des ressources humaines (RH) examinera les options possibles, notamment le transfert de cette responsabilité à un autre membre de comité qui possède de l'expérience en la matière.

Répercussions financières

Aucune

Avantages

- Mesurer les actions des présidents et des présidentes apportera les avantages suivants :
 - Amélioration de l'efficacité du conseil en tant qu'instance de gouvernance
 - Occasion pour les présidents et les présidentes de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs
 - Occasion de déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des comités et des présidents et présidentes
- Les résultats éclaireront les possibilités de développement.

Consultations

• Le sondage a été élaboré conformément au Manuel des politiques du conseil et approuvé par le Comité RH à sa réunion du 17 septembre.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Une fois les sondages approuvés, le personnel les distribuera aux administrateurs et aux membres de comités (s'il y a lieu), qui auront deux semaines ouvrables pour y répondre.
- Une fois la période de sondage terminée et les rapports compilés, le président élu, ou son mandataire, examinera les rapports et les communiquera aux présidents.
- Après la présentation des rapports, les présidents et présidentes pourront demander de rencontrer le président élu, ou son mandataire, pour discuter des résultats.

Annexe

• Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et des présidentes

Annexe A – Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents

Contexte

Cet exercice a pour objectif de mesurer le rendement des présidents et des présidentes, qui doivent posséder des compétences particulières et assumer des responsabilités précises. Le processus d'évaluation facilite la planification de la relève au conseil, aux groupes de travail et aux comités, en plus de fournir une rétroaction personnalisée aux titulaires de postes de leadership. Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques du conseil 6.1 Comités et groupes de travail du conseil et 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.

Cette évaluation sera réalisée chaque année. Voici la liste de distribution de chaque sondage :

Personne évaluée	Personnes répondant au sondage
Président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	Membres des comités du BCAPG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	Membres des comités du BCCAG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président du Comité des finances, d'audit et de gestion	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
des risques	
Président du Comité sur la gouvernance	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président du Comité des ressources humaines	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président du Groupe de travail sur le plan stratégique	Membres du groupe de travail, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président du conseil d'Ingénieurs Canada	Membres du conseil d'Ingénieurs Canada, présidents du BCAPG et du BCCAG

Comment les résultats seront-ils utilisés?

En raison des mandats d'un an à la présidence des comités, l'évaluation vise à fournir à chaque président ou présidente une rétroaction sur son rendement, plutôt qu'à influencer le fonctionnement actuel du comité ou groupe de travail. À moins que vous ne vouliez qu'ils demeurent confidentiels, vos commentaires sont communiqués, de façon anonyme, à la personne évaluée. Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier afin qu'ils puissent être transmis à la personne concernée.

Après la clôture du sondage, le président élu, ou son mandataire, remettra à chaque président et présidente son rapport d'évaluation, qui comprendra les réponses compilées et les commentaires ouverts et anonymisés. Chaque président et présidente aura la possibilité de programmer une rencontre avec le président élu, ou son mandataire, pour discuter de ses résultats. Cette rencontre, qui est facultative, devrait surtout porter sur les sujets suivants :

- Occasions de formation : Aspects à améliorer et éventuels soutiens requis par la personne
- Occasions de participation : Détermination des intérêts de la personne à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève dans certains rôles

Mesure des compétences des présidents et des présidentes

Les compétences suivantes sont répertoriées dans la politique 6.1 *Comités et groupes de travail du conseil*, en plus des compétences établies dans la politique 4.8 *Profil de compétences du conseil*, en tant que compétences qu'un président ou une présidente devrait posséder pour s'acquitter de ses fonctions. Considérant leur rendement en tant que président ou présidente, veuillez coter les compétences, connaissances et capacités démontrées à l'aide de l'échelle suivante :

3 – fait preuve d'une très bonne compréhension

1 – fait preuve d'une compréhension limitée

2 – fait preuve d'une bonne compréhension

0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Compétences (conformément à la Politique 6.1 <i>Comités et groupes de travail du conseil</i>)	Président du conseil d'IC	Président Gouvernance		Président BCAPG	Président BCCAG	Président Groupe de travail sur le plan stratégique
1.1. Capacité de dégager un consensus						
1.2. Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle						
1.3. Compréhension du contexte stratégique plus large						
1.4. Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada						
1.5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies						

Mesure des responsabilités des présidents et des présidentes

Les présidents et présidentes travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada afin de fournir du leadership, et l'on s'attend à ce qu'ils et elles assument les responsabilités suivantes. Veuillez évaluer les efforts démontrés par les titulaires dans les secteurs de responsabilité suivants, à l'aide de l'échelle suivante :

3 – fait preuve d'une très bonne compréhension

1 – fait preuve d'une compréhension limitée

2 – fait preuve d'une bonne compréhension

0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Responsabilités (conformément à la Politique 6.1 <i>Comités et groupes de travail du conseil</i>)	Président du conseil d'IC	Président Gouvernance	Prés. RH	Prés. FAGR	Prés. BCAPG	Prés. BCCAG	Prés. Groupe de travail sur le plan stratégique
2.1. Présider les réunions et en établir l'ordre du jour							
2.2. Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage							
2.3. Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent							
2.4. Rendre compte des activités du comité au conseil d'Ingénieurs Canada							
2.5. Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces							
2.6. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux							



NOTE DE BREFFAGE: Pour décision

Modification des objectifs	Modification des objectifs du chef de la direction pour 2020 4.8							
Objet:	Examiner les modifications apportées aux objectifs du chef de la direction pour 2020.							
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil							
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve les objectifs modifiés du chef de la direction pour 2020, sur recommandation du Comité des ressources humaines.							
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple							
Transparence:	Séance ouverte							
Résumé de la consultation :	Comité des ressources humaines (RH)							
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction							
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH							

Définition du problème/de l'enjeu

- Le chef de la direction doit avoir des objectifs annuels qui permettent de mesurer son rendement (Politique du conseil 4.7). Ces objectifs ont été approuvés par le conseil en février 2020.
- Depuis l'approbation du conseil, deux modifications ont été proposées :
 - 1. Ajout d'un objectif
 - Lors de la réunion du conseil du 26 février 2020, un ajustement a été apporté à la portée du travail au titre de l'Impératif opérationnel 9 (IO9) : sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie. Les motions relatives à l'IO9 ont été modifiées pour indiquer le fait que l'agrément n'est pas le cadre approprié pour ce travail et que le chef de la direction interviendra pour s'assurer que l'approche suivie pour réaliser les objectifs de la sous-stratégie dans le cadre de la formation de premier cycle ne sera pas reliée à l'agrément. Le conseil a demandé au Comité RH d'envisager si cette activité devait être intégrée dans les objectifs, pour appuyer la motion 5828 :
 QUE le chef de la direction examine, avec les consultations appropriées, les options d'intégration des

QUE le chef de la direction examine, avec les consultations appropriées, les options d'intégration des efforts de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada.

Modification qui en résulte: Lors de sa réunion du 15 juin, le Comité RH, en collaboration avec le chef de la direction, a convenu d'ajouter « Entreprendre l'examen des options permettant d'intégrer les efforts de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées » à la section Impératif opérationnel 9 des objectifs du chef de la direction.

2. Suppression d'un objectif

- L'un des objectifs du chef de la direction approuvés par le conseil était de « Réaliser une évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada ».
- En février 2020, une demande de propositions a été lancée pour la réalisation de ce travail, et un consultant a été choisi pour préparer un rapport détaillé présentant une analyse approfondie de la viabilité financière à long terme (au cours des dix prochaines années) d'Ingénieurs Canada. Le rapport devait tenir compte des divers facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les sources de revenus de l'organisme. Cette proposition a été reçue le 18 mars.
- Au cours des semaines suivantes, plusieurs événements importants, qui ont eu une incidence sur ce projet, sont survenus :

- La pandémie de COVID-19 a précipité les fermetures des bureaux et déstabilisé
 l'environnement financier d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- o Le contrôleur, qui avait été désigné responsable de ce projet, a démissionné. Un nouveau directeur des finances a été embauché et pris ses fonctions le 15 juin 2020.
- Compte tenu de l'instabilité économique actuelle et de ses effets à long terme imprévisibles sur les organismes de réglementation et le secteur de l'assurance (qui procure d'importants revenus affinitaires à la base de ressources d'Ingénieurs Canada), il a été estimé qu'on ne pourrait pas se fier à une étude de cette nature pour obtenir des résultats significatifs. Il a donc été décidé à l'interne de reporter le début de cette recherche.
- Étant donné qu'il est peu probable que la situation économique se stabilise à court terme, il est recommandé que cet objectif soit supprimé des objectifs du chef de la direction pour 2020.

Modification qui en résulte : Lors de sa réunion du 13 octobre, le Comité RH a convenu de recommander la suppression de cet objectif, recommandation qui est maintenant soumise à l'approbation du conseil.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les objectifs modifiés du chef de la direction pour 2020, sur recommandation du Comité RH.
- Le Comité RH a demandé au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'examiner si « l'évaluation de la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada » devrait être incluse dans les objectifs du chef de la direction pour 2021.

Risques

- Étant donné que la modification du premier objectif répond aux préoccupations exprimées par Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, il est peu probable que nos parties prenantes soulèvent des préoccupations.
- Étant donné que la suppression du deuxième objectif devrait permettre davantage d'objectivité dans l'évaluation de la viabilité financière à long terme de l'organisme, les répercussions à court terme seront minimes.

Répercussions financières

• Les 10 000 \$ prévus au budget pour l'étude de la viabilité financière et opérationnelle à long terme ne seront pas dépensés en 2020.

Avantages

- Un chef de la direction motivé qui comprend ce qu'il faut pour réussir et qui peut mobiliser et guider le personnel pour stimuler le rendement et produire des résultats.
- Les attentes à l'égard du chef de la direction sont claires pour les administrateurs, les organismes de réglementation et le personnel.

Consultations

• Le Comité RH a discuté de ces modifications lors de ses réunions de juin et de septembre/octobre, et les a acceptées.

Prochaines étapes

• Si les modifications sont approuvées, les objectifs du chef de la direction pour 2020 seront révisés en conséquence et utilisés pour son évaluation annuelle.

Annexes

• Objectifs du chef de la direction pour 2020, avec les modifications susmentionnées.



Objectifs du chef de la direction - 2020

Le Comité des ressources humaines peut utiliser les aspects suivants comme base pour l'évaluation du rendement du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Il est proposé que l'évaluation utilise le système numérique suivant :

- 1. Inacceptable : Rendement inférieur aux niveaux acceptés
- 2. **Doit être amélioré :** Rendement ne satisfaisant pas à une ou plusieurs attentes
- 3. Satisfaisant : Rendement adéquat dans l'exercice des fonctions du poste
- 4. Excellent: Rendement exceptionnel, supérieur aux normes ou aux attentes

Réalisation des objectifs stratégiques

- Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément
 - Mettre en œuvre notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des EES et d'Ingénieurs Canada.
 - Planifier la transition du système de gestion de l'agrément et en faciliter l'adoption par les EES, le Bureau d'agrément et Ingénieurs Canada.
 - Concevoir et planifier la mise en œuvre d'améliorations du processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada, et s'assurer qu'elles sont arrimées sur le processus existant.
- Priorité stratégique 3 : Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada
 - Publier le rapport sur les pratiques exemplaires relatives aux programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, aux programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et aux programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
 - Publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une carte de pointage ambitieuse pour les cibles annuelles de l'initiative 30 en 30.
 - Le réseau des champions et championnes 30 en 30 s'étend à tous les EES.
 - Ingénieurs Canada examine l'élaboration possible d'un module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des organismes de réglementation.
- Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences
 - Terminer le projet, entièrement bilingue et comprenant les compétences requises en milieu canadien.
- Impératif opérationnel 2 : Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
 - Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.



- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils aux organismes de réglementation
 - Parachever la planification et soumettre une charte de projet, assortie d'un budget, pour la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).
- Impératif opérationnel 4 : Offrir des programmes nationaux
 - Signature de l'entente de dessaisissement conclue entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu pour le programme et le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).
 - Signature de l'entente de dessaisissement conclue entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu pour le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI).
- Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada
 - Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie.
 - > Lancement de la première stratégie de recherche.
- Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens
 - Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie.
 - Mise en œuvre initiale de la nouvelle sous-stratégie.
 - Lancement du nouveau projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers.
- Impératif opérationnel 8 : Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels
 - Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie pour l'IO8.
 - Réalisation d'un examen et soumission de recommandations au conseil quant à la meilleure façon d'arrimer le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada sur les objectifs stratégiques.
- Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne
 - Création d'un plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.



Entreprendre l'examen des options permettant d'intégrer les efforts de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.

Plan stratégique 2022-2024

Soutenir le conseil dans la livraison d'un Plan stratégique 2022-2024 réalisable.

Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

Aider le conseil à gérer la relation avec DDIC.

Stabilité organisationnelle

- Maintenir et renforcer l'engagement envers la norme d'excellence, d'innovation et de mieuxêtre
- Mettre en œuvre un plan d'action pour donner suite aux résultats du sondage sur l'engagement des employés.
- Améliorer le processus de consultation en se basant sur les données relatives aux consultations et la rétroaction des organismes de réglementation, du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada
- Entreprendre une évaluation du processus de recrutement de RH de l'organisme.
- Élaborer un plan à soumettre à l'approbation du Comité des ressources humaines en vue de la relève planifiée ou d'urgence du chef de la direction.

Gestion financière et opérationnelle

- Respecter le budget de 2020 et fournir des rapports appropriés en ce qui concerne le plan opérationnel.
- Élaborer et faire approuver par le conseil le budget et le plan opérationnel 2021 (y compris l'approche en matière de prévisions pluriannuelles).
- Évaluer la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada.
- Mettre en œuvre les modules suivants du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH):
 - Gestion avancée des RH (connaissance des politiques, suivi du développement professionnel des employés)
 - Temps et présence (feuilles de temps électroniques, demandes de congés, approbation des heures)
 - Module de paye (fiches de paye et formulaires d'impôt en ligne, relevés d'emploi, historique de paye des employés et rapports électroniques)
 - Gestion du rendement (développement et mise en œuvre d'un système de gestion du rendement).

Commented [CM1]: Ajouté pour appuyer la motion 5828 de la réunion du 26 février 2020 (conformément à la mesure), directive du Comité RH du 15 juin 2020 :

QUE le chef de la direction examine, avec les consultations appropriées, les options d'intégration des efforts de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada.

Commented [CM2]: Suppression recommandée à la suite de la réunion du Comité RH du 13 octobre, sur recommandation du chef de la direction.



NOTE DE BREFFAGE: Pour information

Registre des risq	ues 5.1
Objet :	Faire le point sur les risques encourus par Ingénieurs Canada
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR

Contexte

- Un risque est tout ce qui peut avoir un impact négatif sur nos échéanciers, notre rendement, notre réputation ou notre budget. Les risques sont des potentialités qui, si elles deviennent des réalités, sont classées comme des « enjeux » auxquels il faut s'attaquer. Ainsi, la gestion des risques consiste à cerner, catégoriser et prioriser les risques et à planifier une réaction avant qu'ils deviennent des enjeux. La gestion des risques n'est pas seulement de nature réactive; elle devrait faire partie du processus de planification afin de déterminer quels risques pourraient survenir et comment les contrôler s'ils se matérialisent.
- Un registre des risques est un outil qui permet de documenter les risques leur niveau et leurs symptômes ainsi que les mesures à prendre pour les gérer.
- Le Registre des risques comprend deux sections :
 - Les risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada sont des risques externes et stratégiques qui pourraient mener à un changement des priorités organisationnelles. Il incombe au conseil de cerner et de surveiller ces risques, et d'en déléguer l'examen approfondi au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR).
 - Les risques opérationnels sont des risques externes et internes qui pourraient compromettre la capacité de l'organisme à réaliser le plan stratégique en cours. Le chef de la direction est responsable de la gestion de ces risques, sous la supervision du conseil.
- Tous les risques sont cotés en fonction de leur probabilité et de leur impact, et reportés dans le tableau ci-dessous :

			IMPACT			
		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ <i>Modéré</i> 3	Major/ <i>Majeur</i> 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
	Extremely likely/ Extrêmement probable 5	5	10	15	20	25
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Likely/ Probable 4	4	8	12	16	20
LIKEI	Moderate/ <i>Modérée</i> 3	3	6	9	12	15
	Unlikely/ <i>Improbable</i> 2			6	8	10
	Low/ <i>Faible</i> 1	1	2	3	4	5

Rapport de situation

- Les risques pour le conseil ont été examinés par le Comité FAGR, le Comité RH, le Comité sur la gouvernance et le comité exécutif du Bureau d'agrément.
- Le personnel a examiné les risques pour les objectifs de l'initiative 30 en 30 et tous les autres risques opérationnels.
- Le Groupe de travail sur le plan stratégique examinera le risque 1 : Mauvaise vision ou stratégie lors de sa réunion du 8 décembre.

Prochaines étapes

- Les risques seront actualisés par les parties responsables, puis le registre sera examiné par le Comité FAGR pour la réunion de février.
- Le Comité FAGR continuera de surveiller le registre des risques et de faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques pour le conseil lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.

Annexes

- Registre des risques, actualisé en octobre 2020
- Résumés de l'examen des risques graves suivants, se trouvant dans une zone rouge de la carte :
 - o 19 Financier
 - o 26 Agrément

Risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada

Les cotes suivantes ont été ajustées :

Risque	Description du changement
3 Planification de la relève du chef de la direction	En septembre 2020, le Comité RH a approuvé un plan de succession du chef de la direction et proposé, par conséquent, de réduire la probabilité de ce risque de 2 à 1.
35 Holisme de la fédération	En octobre 2020, le Comité FAGR a examiné ce risque et déterminé, compte tenu de la perception d'un degré plus élevé de satisfaction des organismes de réglementation envers le travail d'Ingénieurs Canada, qu'il y avait lieu de recommander la réduction de la probabilité de ce risque de 3 à 2.

La carte suivante donne un aperçu des risques qui relèvent de la responsabilité du conseil.

Tableau 1 - Risques pour le conseil

		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ <i>Modéré</i> 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
	Extremely likely/ Extrêmement probable 5		45			
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Likely/ <i>Probable</i> 4			47 48		
LIKELIHOOD PROBABILIT	Moderate/ <i>Modérée</i> 3		17	46		26
	Unlikely/ <i>Improbable</i> 2			28 43	1	35
	Low/ <i>Faible</i> 1				3 5	

Légende

- 1 Mauvaise vision ou stratégie
- 3 Planification de la relève du chef de la direction
- 5 Obligation de diligence conseil
- 17 Risque lié au marché des placements
- 26 Processus d'agrément
- 28 Supervision du BA et du BCA
- 35 Holisme de la fédération

- 43 Mise en œuvre d'amélioration de la gouvernance
- 45 Incapacité de démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national
- 46 Stabilité financière à long terme
- 47 Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint
- 48 Nouvelles disciplines et octroi de permis aux entrepreneurs

Les risques pour le conseil sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés. Le personnel d'Ingénieurs Canada épaulera le conseil dans la gestion de ces risques, comme demandé.

Tableau 2 – Risques pour le conseil (description détaillée)

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
1	Stratégique	– Mauvaise vision ou stratégie	Un manque de vision, d'orientations ou de stratégie aurait pour conséquence la non-satisfaction des besoins des propriétaires.	Affaiblissement de la confiance des propriétaires Réduction de l'engagement des propriétaires Baisse du moral et de la productivité du personnel	Prévention	Rétroaction des parties prenantes	Groupe de travail sur le plan stratégique
3 1	Opérations	3- Planification de la relève du chef de la direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte du chef de la direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ du chef de la direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention Atténuation	Examen par le conseil, de pair avec l'évaluation par le chef de la direction	Comité des ressources humaines (RH)
5	Opérations	Obligation de diligence – conseil	L'incapacité à s'acquitter de l'obligation de diligence entraînerait une prise de décision inefficace et une responsabilité juridique pour les administrateurs.	Manque de préparation pour prendre des décisions informées Le délai de prise de décision est trop long. Manque de préparation ou de connaissances	Prévention	Auto-évaluation et surveillance du rendement des administrateurs par les administrateurs	Comité sur la gouvernance
17	Opérations	Risque lié au marché des placements	Des placements excessivement risqués auraient un impact sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des fonds de réserve ou de placement.	Faible valeur marchande des placements. Faible rendement des placements	Atténuation	Relevés de placement mensuels Audit annuel	FAGR
26	Stratégique	Processus d'agrément	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	Retrait d'un EES ou d'un organisme de réglementation de l'agrément Insatisfaction d'un organisme de réglementation envers l'agrément	Atténuation	Rétroaction des parties prenantes	BCAPG

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
28	Opérations	– Supervision du BA et du BCA	Une supervision déficiente du BA et du BCA pourrait mener à un désengagement envers les objets et l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Les observateurs du conseil ne contribuent pas au BA et au BCA. Le conseil ne s'intéresse pas aux rapports du BA et du BCA. Le BA et le BCA ne sont pas alignés sur l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Prévention	Rapports du BA et du BCA au conseil	Comité sur la gouvernance
35	Stratégique	Holisme de la fédération	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.	Insatisfaction des organismes de réglementation Manque d'engagement de la part des organismes de réglementation Manque de participation du personnel, des bénévoles ou des administrateurs des organismes de réglementation	Prévention	Rétroaction des parties prenantes Gestion des relations	Conseil
43	Opérations	Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance	L'organisme pourrait ne pas mettre en œuvre ou maintenir les améliorations émanant du projet GPSC (plan stratégique, responsabilités en matière de gouvernance, consultation)	Manque d'adhésion aux politiques, responsabilités, plans ou programmes opérationnalisés dans la foulée du projet GPSC	Prévention	Le programme de consultations fera le suivi du nombre de consultations et de l'utilisation de la rétroaction obtenue. Programme Parcours vers l'excellence: résultats des autoévaluations régulières et des visites de vérification des sites externes	Comité sur la gouvernance

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
45	Stratégique/ Atteinte à la réputation	Incapacité à démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national (nouveau titre)	Les différences dans les pratiques d'octroi de permis, de discipline et d'application de la loi des organismes de réglementation pourraient être interprétées comme des signes de faiblesse de certains organismes, entraînant un manque de confiance envers l'ensemble de la profession d'ingénieur.	Différences dans la façon dont les titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG sont évalués selon les zones de compétence. Application incohérente des ententes et accords de mobilité internationale pouvant mener à la perte du statut de signataire. Plaintes de la part des candidats et des titulaires de permis. Questions au sujet des différences de la part des gouvernements, des commissaires à l'équité ou des tribunaux des droits de la personne. Examens indépendants des pratiques réglementaires.	Atténuation	Rétroaction des organismes de réglementation	FAGR
46	Stratégique/ financier	Stabilité financière à long terme	La dépendance envers une seule source de revenus pourrait poser un risque advenant que cette source soit réduite ou éliminée. Un modèle de financement comportant moins de participation directe de la part des organismes de réglementation pourrait être perçu comme un signe que les organismes de réglementation exercent moins de contrôle sur Ingénieurs Canada. Des changements démographiques pourraient mener à un nombre réduit d'ingénieurs titulaires, ce qui aurait un impact négatif sur toutes les sources de revenus. L'évolution démographique des effectifs des organismes de réglementation pourrait entraîner une augmentation ou une réduction des revenus.	Réduction marquée d'une source de revenus. Tendance globale à la baisse des revenus. Insatisfaction des organismes de réglementation	Surveillance	Budget États financiers audités États financiers trimestriels Rapport sur les effectifs et prévisions des organismes de réglementation	FAGR

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
47	Stratégique / Protection / Atteinte à la réputation	Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint	Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation se sont fixé une cible très publique : que 30 % des ingénieurs nouvellement titulaires soient des femmes d'ici 2030. Il existe un risque que cet objectif ne soit pas atteint.	Moins de 30 % des ingénieurs stagiaires sont des femmes. Moins de 30 % des étudiants en génie sont des femmes. Moins de 30 % des nouveaux ingénieurs sont des femmes. Perception publique du génie comme une profession non inclusive. Perte de femmes dans la profession après l'obtention du diplôme et au cours des étapes ultérieures de la carrière — problème de maintien des effectifs.	Prévention / Atténuation	Rapport national d'enquête sur les effectifs. Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés. Fiche de pointage pour 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.	Champion 30 en 30
48	Stratégique/ Atteinte à la réputation	Nouvelles disciplines et octroi de permis aux entrepreneurs	La réduction du nombre de permis octroyés à des entrepreneurs et dans les nouvelles disciplines et les nouveaux champs d'exercice aurait un impact sur la pertinence et la portée de la profession d'ingénieur.	Réduction du taux d'octroi de permis aux titulaires de diplômes agréés par le Bureau d'agrément. Peu ou pas d'expansion dans les champs d'exercice reconnus par les organismes de réglementation.	Prévention / atténuation	Se tenir au courant des activités des organismes de réglementation en matière d'octroi de permis et d'application de la loi.	FAGR

Ingénieurs Canada - Risques opérationnels

La carte suivante comprend les risques qui relèvent de la responsabilité du chef de la direction et qui répondent aux critères suivants :

- Les risques figurant actuellement dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte, et
- les risques qui sont passés d'une zone jaune, orange ou rouge à une zone verte au cours de la présente période de rapport

Les risques qui demeurent dans les zones vertes ou passent d'une zone verte à une autre zone verte ne sont pas inclus. L'équipe de direction examine ces risques avant chaque période de rapport. Les cotes suivantes ont été ajustées :

Risque	Description du changement
13 - Responsabilité	En octobre 2020, à la lumière de la résolution de la situation avec l'APEGA,
	l'avocate-conseil a proposé de réduire la probabilité de ce risque de 3 à 2.

Tableau 3 – Risques opérationnels, au 27 octobre 2020

	IMPACT						
		Insignificant/ <i>Négligeable</i> 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ <i>Modéré</i> 3	Major/ <i>Majeur</i> 4	Catastrophic/ Catastrophique 5	
	Extremely Likely/ Extrêmement probable 5				19		
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Likely/ <i>Probable</i> 4						
LIKELIHOOD PROBABILIT	Moderate/ <i>Modérée</i> 3			2	14		
	Unlikely/ <i>Improbable</i> 2		13		4 29 32 16		
	Low/ <i>Faible</i> 1						

Légende

2 - Utilisation des ressources	16 - Processus de planification et de contrôle
4 - Planification de la relève de l'équipe de	financiers
direction	19 - Financier
13 - Responsabilité	29 - Continuité des activités
14 – Cyberattaque	32 – Stratégie de TI

D'autres risques, qui sont passés en zone verte, ne figurent pas dans le tableau. Ces risques, qui continuent d'être surveillés par le personnel d'Ingénieurs Canada, sont les suivants :

- 6 Obligation de diligence ensemble du personnel
- 8 Passation de contrats
- 9 Gestion des biens
- 10 Maintien du personnel
- 11 Recrutement de personnel
- 12 Politique sur les voyages d'affaires
- 15 Contrôles internes inadéquats Fraude
- 21 Mauvaise publicité
- 22 Statut d'organisme sans but lucratif

- 24 Exactitude du site Web
- 25 Faible taux d'adoption des changements
- 27 Soutien interne du personnel
- 30 Conformité aux lois
- 31 Risques liés aux marques de commerce
- 36 TI de l'ombre (Shadow IT)
- 41 Information financière cruciale saisie
- uniquement sur papier
- 42 Participation au programme de consultation
- 44 Utilisation de tiers fournisseurs de services

Les risques opérationnels figurant dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés.

Tableau 4 – Risques opérationnels (description détaillée)

N°	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
2	Opérations	Utilisation des ressources	La perte d'une ressource opérationnelle clé qui est l'unique experte ou personneressource d'un programme entraînerait des retards dans la prestation des services fournis par Ingénieurs Canada ou une réduction de ces services.	Perte de personnel ou diminution de la capacité à effectuer le travail	Prévention Atténuation	Sondage sur l'engagement du personnel Conversations sur le rendement Rétroaction individuelle informelle du Groupe de travail sur les RH et du personnel	Directrice des RH
13	Opérations	Responsabilité	Des réclamations judiciaires à l'endroit d'Ingénieurs Canada créeraient des problèmes financiers et porteraient atteinte à la réputation de l'organisme.	Dépôt ou menace de poursuites	Transfert	Nous ne prenons connaissance des réclamations judiciaires que lors de leur dépôt ou de la réception d'une mise en demeure.	Avocate-conseil
14	Opérations	Cyberattaque	Violation involontaire des données, entraînant la perte ou la compromission de données et une violation potentielle des renseignements personnels.	Cyberattaque	Prévention	Sondage annuel sur la protection des données personnelles effectué par le personnel	Avocate-conseil
16	Rapports	Processus de planification et de contrôle financiers	Des processus de planification et de contrôle financiers inefficaces mettraient en péril la situation budgétaire d'Ingénieurs Canada	Dépenses excessives Dépenses insuffisantes Manque de correspondance entre les postes budgétaires et les priorités	Atténuation	Approbation du budget et du plan opérationnel annuel Audit annuel	Directeur, Finances
19	Opérations	Financier	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	Retrait d'un organisme de réglementation Insolvabilité d'un fournisseur de programme d'affinité	Prévention	Réunions avec les fournisseurs de programmes d'affinité, y compris les organismes de réglementation. Examen des états financiers des fournisseurs. Examen par un tiers des états financiers des programmes. Surveillance accrue du maintien des polices.	Directrice des RH

N'	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
29	Opérations	Continuité des activités	Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, des processus, protocoles et communications manquant de clarté pourraient empêcher Ingénieurs Canada de poursuivre ses activités ou causer des blessures au personnel ou aux bénévoles.	Le personnel ne connaît pas ou connaît mal les processus, protocoles et communications à suivre en cas de situation d'urgence. Manque de formation pour les nouveaux employés.	Atténuation	Test annuel du plan de continuité des activités.	Gestionnaire, Excellence organisationnelle
32	Opérations	Stratégie de TI	Une défaillance de l'infrastructure de TI causerait une perturbation des services.	Indisponibilité de l'infrastructure de TI. Manque de fiabilité de l'infrastructure de TI.	Prévention	Notification par courriel en cas d'échec de la sauvegarde. Fournisseur d'informatique nuagique trouvé pour assurer la sauvegarde nuagique du contenu d'Office365	Gestionnaire, Infrastructure opérationnelle



REGISTRE DES RISQUES: Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Financier	Numéro du risque : 19
Aperçu :	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.
Lien avec le Plan stratégique et les politiques :	Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée Responsabilité du conseil 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil Politique 5.9 Planification : Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au plan stratégique triennal du conseil et garantissant la sécurité financière.
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Août 2019
Date prévue de réduction du risque :	Février 2022
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Contexte

La décision de l'APEGA de se retirer du programme d'affinité de TD Assurance, qui a pris effet le 16 août 2019, a augmenté le risque financier pour Ingénieurs Canada. Environ 40 % (3,7 millions \$ en 2019) des revenus totaux générés par ce programme d'affinité proviennent du marché de l'Alberta.

Les revenus d'Ingénieurs Canada seront directement touchés par la réduction des ventes de TD en Alberta. L'APEGA commercialisera auprès de ses membres un nouveau programme offert par une compagnie d'assurance concurrente. Bien que TD ait préparé un plan de marketing pour atténuer l'effet de la concurrence sur le bassin de clients existants, il est trop tôt pour déterminer à quelle vitesse les revenus vont diminuer.

Dès la réception de l'avis de décision de l'APEGA, la probabilité de ce risque a été haussée à 5 (Extrêmement probable) pour refléter le retrait d'un organisme de réglementation participant au programme de TD. En outre, l'impact du risque a été haussé à 4 (Majeur – important, grave ou significatif) pour refléter le fait que l'APEGA était l'un des plus importants participants à ce programme et l'impact potentiel sur Ingénieurs Canada.

Mesures prises

- Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada est en contact régulier avec TD.
- TD a élaboré une campagne de marketing/rétention des clients pour atténuer la perte de clients en Alberta. Cette campagne a été examinée par la direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) surveille de près la situation en examinant les rapports de situation et les données mensuelles fournis par TD.
- Afin de stabiliser la situation et d'accroître la satisfaction des organismes de réglementation participants, le conseil a adopté, en septembre 2019, une motion autorisant le chef de la direction à ajuster le ratio de partage pour la distribution des paiements de commandite de TD, le faisant passer de 51/49 % (organismes de réglementation/IC) à 90/10 % pour toutes les nouvelles polices ajoutées au programme à compter du 1^{er} janvier 2020 et par la suite.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR va continuer à surveiller de près les changements survenant dans les revenus de TD en Alberta.
- Ingénieurs Canada va continuer à superviser la campagne de marketing en Alberta.
- Dès que l'effet sur les revenus sera mieux compris, des ajustements seront envisagés au besoin lors des futurs processus budgétaires.

Délai de réduction du risque

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la campagne de marketing réussira à atténuer la réduction prévue des ventes. Cependant, TD a indiqué qu'elle s'attendait à ce que le marché mette jusqu'à deux ans pour se stabiliser. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce que ce risque s'atténue avant février 2022, quand les revenus d'affinité se stabiliseront, ce qui se traduira par une réduction de l'impact de ce risque.



REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Agrément	Numéro du risque : 26
Aperçu:	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des principales parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agrément des programmes d'études de premier cycle en génie Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Date de mise à jour du résumé : 2 novembre 2020 Date de détermination de la gravité du risque : Mai 2017
Date prévue de réduction du risque :	Inconnue
Préparé par :	Bob Dony, président, BCAPG Pierre Lafleur, vice-président, BCAPG Luigi Benedicenti, président sortant, BCAPG Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires

Contexte

En 2015, les normes d'agrément du BCAPG se rapportant aux qualités requises des diplômés (QRD) et à l'amélioration continue (AC) sont devenues obligatoires. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) ont exprimé des préoccupations, disant que ces normes augmentaient considérablement leur charge de travail et étaient mises en œuvre en l'absence d'un cadre d'évaluation adéquat, créant ainsi de l'incertitude. Toutefois, selon notre perception les EES croient que le système des QRD/AC apporte certains avantages pour l'évaluation des programmes et, dans certaines provinces, le processus des QRD s'harmonise bien avec les processus obligatoires d'assurance de la qualité.

Certains EES avaient l'impression que l'introduction des normes relatives aux QRD/AC aboutirait à l'élimination de la mesure des intrants (actuellement mesurés en « unités d'agrément » ou UA). Aujourd'hui, certains doyens suggèrent que la mesure des intrants devrait être éliminée en faveur de l'adoption complète d'un système d'agrément axé sur les résultats.

En août 2016, un forum sur l'avenir de l'agrément s'est tenu. Lors de ce forum, plusieurs changements ont été proposés, dont l'élimination des UA. Ces suggestions ont formé depuis une partie importante du travail d'amélioration effectué par le Comité des politiques et des procédures (CPP) du Bureau d'agrément.

En octobre 2016, lors de l'assemblée générale annuelle d'Engineers and Geoscientists BC, le doyen de l'Université de la Colombie-Britannique a encore une fois soulevé des préoccupations au sujet des UA et menacé de retirer la Faculté de génie du processus d'agrément. Par la suite, au début de 2017, plusieurs doyens ont formé un groupe de travail pour examiner la possibilité de mener des essais pilotes sur leurs propres solutions de rechange à l'agrément et aux UA. En même temps, le CPP a aussi chargé un groupe de travail d'explorer les solutions de rechange aux UA.

Ces actions ont mené à la création et à la gravité de ce risque, qui est passé au niveau « rouge » en mai 2017. L'impact du retrait d'un EES a été jugé « catastrophique » du fait qu'il pourrait entraîner d'autres retraits et menacer la valeur de l'agrément, qui est perçu comme le travail d'Ingénieurs Canada offrant la plus grande valeur. La probabilité d'un tel retrait a été cotée « modérée », ce qui signifie qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'il se produise. Le risque demeure à ce niveau en raison de récents commentaires et actions

des EES, notamment : des réponses négatives à de récentes consultations, de l'opposition à de récents changements, et des démarches pour obtenir l'agrément concurrent de l'ABET.

Depuis la dernière communication de cette note de breffage au conseil, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) a exprimé le désir de procéder à un examen indépendant du système d'agrément, et certains établissements ont remis en question la souplesse des normes d'agrément du BCAPG en ce qui a trait aux méthodes de prestation de l'enseignement mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19. Les EES ont accentué les appels en faveur de l'adoption d'un système d'agrément axé uniquement sur les résultats.

Mesures prises

Rappelant que l'objet premier de l'agrément est de répondre aux besoins d'octroi de permis des organismes de réglementation, le conseil d'Ingénieurs Canada et le BCAPG répondent aux préoccupations des EES en prenant les mesures suivantes :

- 1. Efforts pour réduire la charge de travail des EES associée au processus d'agrément Exemples : assouplissement de l'horaire des équipes de visiteurs, développement d'un système de gestion de données basé sur le Web (Tandem) pour permettre la soumission et la gestion des documents d'agrément, accent accru sur le processus des QRD/AC (et accent réduit sur les données non agrégées), réduction de la documentation requise des EES (par le biais d'un groupe de travail créé expressément pour examiner la documentation requise et faire des recommandations à ce sujet d'ici la fin de 2020).
- 2. Communications accrues avec les EES pour atténuer leurs craintes au sujet du processus d'agrément Exemples : sommaire annuel des décisions/résultats d'agrément, tenue de webinaires pour fournir des comptes rendus semestriels au personnel de tous les EES après chaque réunion de DDIC, bulletin mensuel sur l'agrément, participation et appui aux sommets sur les QRD, participation et appui aux réunions annuelles de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), rencontres de prise de contact entre les présidents des équipes de visiteurs (membres du Bureau d'agrément) et des représentants des EES dont les programmes sont évalués, moyens pour les nouveaux programmes de contacter le secrétariat du BCAPG afin d'obtenir des conseils et des orientations.
- 3. Introduction d'un programme de consultation structuré et transparent pour obtenir la rétroaction des organismes de réglementation et des EES au sujet des changements proposés au processus d'agrément

Le programme de consultation s'est appliqué à trois consultations (Rapport du Groupe de travail sur les UA, recommandations du document Mesure du contenu des programmes d'études, au-delà des UA et Rapport du Groupe de travail sur la conception en ingénierie). Les leçons retenues ont été consignées et éclaireront le programme de consultation général d'Ingénieurs Canada.

- 4. Augmentation de la fréquence des rencontres et des collaborations entre le CPP et le Comité de liaison des doyens, un sous-comité de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)
 Cette approche a mené à des propositions et des solutions conjointes pour certaines des préoccupations des doyens et permet de discuter des enjeux et de les résoudre.
- 5. Création du Groupe de travail sur les UA

Le Groupe de travail sur les UA a considéré une solution de rechange aux UA et envisagé un lien entre les UA et les qualités requises des diplômés. Il a défini l'« unité d'apprentissage » (UAP) comme une méthode de rechange permettant de quantifier un programme d'études en génie et recommandé la réalisation d'un projet pilote pour en tester l'utilisation. Le projet pilote proposé n'a pas reçu l'appui de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, et le BCAPG continue d'examiner comment donner suite à cette

recommandation. Le CPP continue de discuter des façons de donner suite à la recommandation afin de relier correctement les UA et les QRD.

Dans la foulée des activités de ce groupe de travail, la réduction du nombre minimum d'UA (de 1 950 à 1 850) a été approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada, ce qui a reçu un accueil très favorable de la part des EES.

6. Élaboration d'une évaluation annuelle du processus d'agrément dans le cadre de la Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément

Ce travail reconnaît la nécessité d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus d'agrément. Il a permis d'élaborer un moyen d'évaluer chaque année ces qualités, du point de vue des organismes de réglementation, des EES et d'autres. L'évaluation annuelle permettra de suivre les tendances et de cerner les améliorations futures. La collecte des données est en cours et le premier rapport sera disponible en octobre 2021.

7. Création de deux groupes de travail en réponse à la pandémie de COVID-19.

Deux groupes de travail ont été mis sur pied en 2020 pour examiner les impacts à court, moyen et long terme de la pandémie sur les normes et processus d'agrément du BCAPG. Le Groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19 a pour principal mandat d'étudier comment les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément. Le Groupe de travail sur les visites virtuelles doit élaborer une approche pour la conduite de visites virtuelles au cours du cycle 2020-2021 et analyser ces visites afin de cerner les pratiques exemplaires à retenir. Les deux groupes sont en bonne voie de présenter leurs rapports à la réunion du BCAPG de février 2021.

Prochaines étapes

- 1. Poursuivre la communication, la consultation et la collaboration comme indiqué ci-dessus.
- 2. Réaliser la première mesure de la transparence et de l'efficacité du processus d'agrément en évaluant le programme de Responsabilité en matière d'agrément en 2020-2021. Cet exercice servira de fondement à l'évaluation future de la probabilité de matérialisation de ce risque.
- 3. Continuer d'évaluer les options et les solutions de rechange aux UA, et le lien entre la mesure des intrants (actuellement les UA) et la mesure des extrants (les qualités requises des diplômés). Les rapports des deux groupes de travail susmentionnés devraient contribuer à l'avancement de ce travail.

Délai de réduction du risque

On ignore quand la probabilité de réalisation de ce risque sera réduite. La surveillance continue de la rétroaction aux consultations, et les résultats de chaque évaluation dans le cadre de la Responsabilité en matière d'agrément fourniront les moyens de surveiller objectivement la perception des EES et d'estimer la probabilité de leur retrait.

Annexes

- <u>Plan stratégique 2019-2021</u> d'Ingénieurs Canada (Priorité stratégique 2, Responsabilité en matière d'agrément).
- Plan de travail 2021 du Bureau d'agrément (inclus dans le présent cahier de travail)